ENTREPRENEURS





M A G A 7 I N F

Moissonneus sur la route,

VIE SYNDICALE

• EDT au congrès des JA



PROFESSION

• Patrick Poeydomenge, travaux de sylviculture



SALONS

- Bilan Forexpo
- Bilan Intermat

DOSSIER

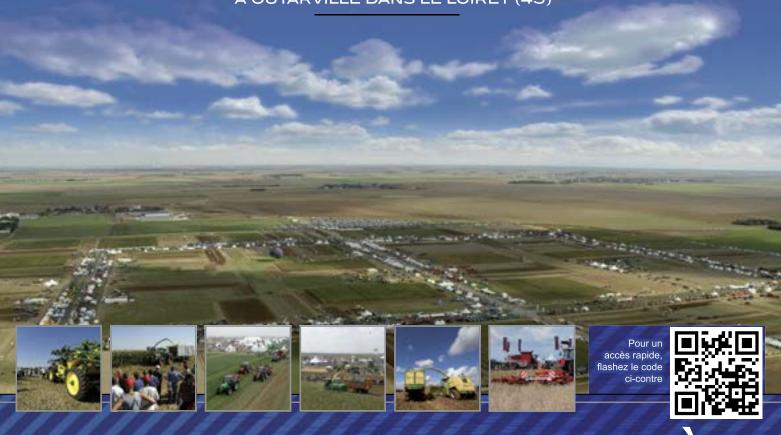
Matériel remorqué



le casse-tête



LES 4, 5 & 6 SEPTEMBRE 2012 à outarville dans le loiret (45)





BADGE D'ACCÈS

PRIORITAIRE ET GRATUIT

INSCRIPTION SUR: http://ia.innovagri.com

L'équipe d'Innov-Agri est heureuse de vous offrir un badge d'accès, qui facilitera votre entrée sur le site. Les démonstrations seront encore très nombreuses cette année. Pour des raisons de sécurité, nous devons nous assurer que seuls les professionnels, connaissant les risques liés à l'évolution des machines, rentreront sur le salon.

Organisé par :















Sommaire

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication

Gérard Napias Président de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant / redac.edt@fitamant.fr

Rédacteurs

Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Tammouz Eñaut Helou, Lina Haddad.

Guillaume Le Gonidec / redac.edt2@fitamant.fr

Fabien Brèthes, Frédéric Ripoche, François Delaunay, François-Xavier Girard, Françoise Foucher.

Secrétaire de rédaction / Rédactrice

Valérie Bridoux / redac.edt@fitamant.fr tél : 02 98 98 01 40

Chefs de publicité Florent Le Gléau et Charlotte Marcadé pub.edt@fitamant.fr tél. 02 98 98 01 40

Assistante commerciale

Véronique Walliser / pub@fitamant.fr tél. 02 98 98 01 40

Développement abonnement & diffusion :

Sophie-Anne Gaonach / dev.com@fitamant.fr tél. 02 98 98 01 40

Relations abonnés

Katell Fouron / abo@fitamant.fr tél. 02 98 27 79 99



Mise en page : Sonia Seznec

Impression: Calligraphy-print La Gaultière ZA La Rouyardière 35220 Châteaubourg

ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0613t85572 Dépôt légal : juin 2012 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires



44, rue d'Alésia - 75014 Paris tél. 01 53 91 44 98 mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant (8 numéros par an) SNC au capital de 7623 euros, 29000 Quimper, France Registre du commerce de Quimper : B 388019820 Numéro de TVA intracommunautaire : FR 11 38 80 19 820



2 rue Félix Le Dantec - CS 62020 29018 Quimper Cedex tél. 02 98 98 01 40 - fax 02 98 95 37 41

Éditorial

Vie syndicale

- Les EDT au congrès des JA
- Renouveler un certificat individuel travaux et services à partir d'un Dapa en cours
- 9 · L'utilisation du matériel agricole par les moins de 18 ans
- Besoins de main d'œuvre, cas des conducteurs 10
- Etude européenne sur le secteur 12 des entreprises de services ruraux
- 13 Actualités forestières
 - Actualités agricoles

Profession

14

16

26

- Patrick Poeydomenge, entrepreneur spécialisé en sylviculture dans le massif des Landes
- Entreprise Folliot, dans la Manche, reprendre une activité en toute sécurité



Pilotage de l'entreprise

- Formation à la MFR de Laval : sécurité sur les chantiers de pressage
 - Le casse-tête des gros gabarits sur la route
- Compléments sur l'application des taux de TVA 2012

Actualités

- John Deere, 175 ans 30
- 32 • Journées techniques à Douai, présenter les expérimentations sur le risque électrique aux constructeurs



- Conférence des agroéquipements à Bruxelles 34
- 36 • Les atouts de la populiculture
- 38 • Horsch, la polyvalence du semis monograine

Salon

- Bilan du salon Intermat 40
- Bilan du Salon de l'Herbe 43
- Bilan Forexpo à Mimizan 45

Dossier

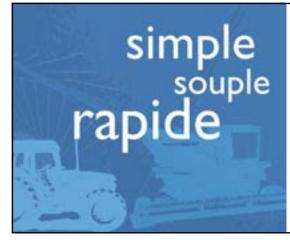
- Matériels remorqués : confort et sécurité 50
- Récolte des TTCR : pas encore l'âge de raison 53
 - Gros plans sur les boudineuses d'ensilage

Nouveautés Matériels

- Lemken, un acteur global 59
- 61 Brèves

56

Agenda







88/90 rue Cardinet 75017 Paris -



Info et programme :

www.foiredelibramont.com

Tél. + 32 (0) 61 23 04 04 info@foiredelibramont.com

au cœur de l'Ardenne



PA





Visiteur professionnel international, inscrivez-vous sur www.clubinternational.eu, code : club2012, et bénéficiez de l'entrée gratuite. Metz - Libramont 155 km (1h30) Besançon - Libramont 418 km (4h30) Lille - Libramont 229 km (2h23)



Éditorial



Les prestataires ne sont plus des Ovni à Bruxelles

En octobre 2012, la Commission européenne rendait publiques ses propositions pour la politique agricole et de développement rural pour 2014-2020. Elle les qualifiait de « simples et efficaces ».

Nos entreprises restent des Ovni pour les services bruxellois, entendez des « entreprises non identifiées ». La Commission européenne a du mal à admettre qu'il y a des agricultures, des systèmes agricoles et encore plus l'existence de la délégation de services de travaux agri-

Les prestataires ne sont pas des producteurs de denrées agricoles, ce qui est rédhibitoire dans un système ancré sur l'aide aux producteurs et une politique fondée sur les dépenses et le contrôle sur celles-ci. En privilégiant la conformité plutôt que la performance, le système oublie la réalité.

Vos représentants se mobilisent pour faire connaître vos entreprises à Bruxelles et les problèmes que vous rencontrez : libre circulation des services, coût du travail et fiscalité non harmonisés, homologation routière nationale des machines, concurrence déloyale sur les aides à la modernisation agricole, contraintes environnementales.

La publication d'un rapport par la fondation européenne Eurofound liée à la Commission européenne est un premier résultat. Le rapport souligne l'importance croissante de la prestation qui découle « des changements structurels en cours ». Les activités agricoles sont de plus en plus spécialisées. La demande d'un accroissement de la productivité exige la participation des prestataires de services qui mettent à la disposition de leurs clients des équipements de haute technologie et un savoir-faire spécialisé.

Dans ce numéro, en page 12, vous pourrez lire une synthèse du rapport sur l'emploi et relations industrielles dans le secteur des entrepreneurs de services agricoles et ruraux en Europe.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT





Vingt-deux organisations agricoles et rurales interrogent les partis politiques au congrès des JA

En clôture de leur congrès, les JA avec 22 organisations agricoles et du monde rural dont la FNEDT ont organisé des questions-réponses avec les représentants des grandes formations politiques engagées dans la campagne des législatives. Quatre d'entre elles avaient répondu présentes : Alain Joyandet (UMP), Didier Guillaume (PS), Marc Fesneau (Modem) et Patrick Garnon (Europe Écologie).

Sans surprise, et fort logiquement, la plupart des questions ont tourné autour de l'installation et de ses multiples points critiques, ainsi que la pérennisation des structures : sauvegarde du foncier, rapport avec les établissements bancaires, les centrales d'achats. Chaque intervenant a tant bien que mal tenté d'afficher ses différences. À la décharge des candidats, des conditions de timing très serrées et peu propices à développer un quelconque argumentaire.

Si la question du défi alimentaire semble faire l'unanimité, avec la volonté de part et d'autre de ne pas traiter l'agriculture au sein de l'OMC comme un simple secteur économique et de renforcer les aides apportées aux pays du sud pour rééquilibrer les rapports nord-sud ; d'autres points ont été plus divergents. Ainsi, à la question d'un entrepreneur en espaces verts sur les dérives constatées avec les auto-entrepreneurs, la distorsion de concurrence

La fiscalité agricole au menu de la conférence sociale

Didier Guillaume, vice-président du Sénat a indiqué à l'agence Actuagri qu'il serait question de fiscalité lors de la conférence sociale du 1er juillet. « La fiscalité n'est pas un gros mot. La fiscalité est un outil. Je pense qu'il y a trop d'incitations à vouloir s'agrandir, à vouloir investir, à changer son tracteur, son matériel parce qu'on va avoir des réductions fiscales Je pense que ce n'est pas une bonne chose. Par contre, quand il y a des aléas climatiques, il n'y a pas assez d'argent. Je propose qu'il y ait un petit moins sur l'aspect investissement, un peu plus sur l'aspect aléas. Parallèlement les entreprises agricoles devront aussi être abondées par la banque publique d'investissement. »

induite et le salariat déguisé, les réponses ont été très variées. Pour Marc Fesneau, « il ne faut pas jeter l'enfant avec l'eau du bain, mais nous avons besoin de mieux encadrer ce statut », ce qui rejoint plus ou moins l'avis d'Alain Joyandet, qui bien que conscient des problèmes, voit ici « un excellent moyen de développer l'esprit d'entreprise qui fait tant défaut dans notre pays ». Didier Guillaume est plus radical puisqu'il préconise de supprimer ce statut.

Philippe Largeau, vice-président Jeunes entrepreneurs à la FNEDT, a, quant à lui, pu interpeller les intervenants sur la CET et à la franchise de TVA appliquée par les auto-entrepreneurs. Pour Didier Guillaume, le problème de taux de TVA serait résolu avec la suppression de ce statut, mais le soutien aux TPE/TPI passe par une baisse de l'imposition de 30 à 15 %. Pour Patrick Garnon, il faut faire des efforts pour les PME/ TPE, en raison de leur caractère non délocalisable. Alain Joyandet s'est félicité des milliers d'emplois créés grâce au statut d'auto-entrepreneur et fait constater à l'auditoire que des professionnels se félicitaient de la suppression de la taxe professionnelle qui a permis une diminution des charges des entreprises. Didier Guillaume a renvoyé sur la conférence sociale de juillet tout en admettant qu'il avait un problème avec les charges des entreprises. Enfin Marc Fesneau a appelé à plus de stabilité dans l'environnement fiscal des entreprises : « Chaque gouvernement, chaque ministre veut laisser sa marque, mais au final, les entreprises ont surtout besoin de lisibilité et gagneraient à voir les contraintes réglementaires allégées. » Cette séance de questions réponses voulait se faire l'écho de celle organisée pour la présidentielle le 29 mars dernier (voir EDT Mag 64 pages 31 et 32), mais à dire vrai, en raison du retard pris dans le déroulement de la journée, beaucoup de questions sont restées sans réponse, ou avec des réponses superficielles.

François-Xavier Girard

► UN NOUVEAU MÉTIER EN AGRICULTURE : Technicien(ne) gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles,

>> LES EMPLOIS

- Chef de chantier de travaux agricoles
- Conducteur de travaux agricoles
- Assistant de gestion en entreprise de travaux agricoles

» CONDITIONS, DURÉE ET RYTHME

- Formation de 4 modules autour de 150 heures de formation réalisée en période creuse d'activité des entreprises, sur 12 à 18 mois
- Financement possible par le FAFSEA et VIVEA
- Formation de niveau IV accessible par la VAE (validation des acquis de l'expérience)

» CONTENU DE LA FORMATION

- Commercialisation des prestations de travaux agricoles
- Conduite technique des travaux
- Maintenance de matériels et gestion des risques
- Participation à la gestion d'entreprise

» A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

- Salariés agricoles pour toute ou partie de la formation
- Jeunes et demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation



Tel. 05.63.25. > OUEST/SUD

Maison Familiale Rurale – 17700 Saint Germain de Marencennes Tél. 05.46.07.10.01 - courriel : mfr.st-germain-marencennes@mfr.asso.fr

> SUD-EST

Maison Familiale Rurale Mozas – 38300 Bourgoin Jallieu Tél. 04.74.93.14.38 - courriel : mfr.mozas@mfr.asso.fr

> EST

Maison Familiale Rurale de Vigneulles – 55210 Vigneulles-lès-Hattonchâtel Tél. 03.29.89.30.34 - courriel : mfr.vigneulles@mfr.asso.fr

La certification professionnelle de technicien-gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles est inscrite à l'initiative de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires au Répertoire national de la certification professionnelle – RNCP - griété du 17 juin 2011 du Ministère du Travail et de la Santé, apprentissage et formation professionnelle







Le renouvellement d'un certificat individuel travaux et services à partir d'un Dapa en cours

Dans EDT nº 62, page 10, le texte en bas de l'encadré sur fond blanc décrivait la situation du titulaire du Dapa à compter du 1^{er} janvier 2012. Une circulaire du ministère de l'Agriculture aux Draaf datée du 7 mai dernier précise les modalités de renouvellement d'un certificat individuel.

Le décret réformant l'agrément des entreprises a posé que le Dapa est considéré comme un certificat individuel. Dès lors, un entrepreneur qui a un Dapa en cours de validité au 1er janvier peut le présenter en cas de contrôle et pour constituer son dossier de certification d'entreprise afin de préparer l'audit.

La circulaire du 7 mai traite du cas du titulaire d'un Dapa qui arrive à échéance en précisant les modalités d'accès au certificat individuel.

Le titulaire d'un certificat individuel Dapa arrivant à échéance, ayant besoin d'un certificat « produits phytopharmaceutiques » dans le cadre de son activité professionnelle, peut demander l'obtention d'un nouveau certificat. La modalité de renouvellement ne peut être appliquée, à l'échéance du Dapa, que pour les activités professionnelles pour lesquelles il a été créé : l'application (en prestation de services) ou la vente.

La demande d'obtention du certificat individuel « produits phytopharmaceutiques » pour le titulaire du Dapa doit être déposée trois mois avant la date d'échéance du Dapa.

L'accès à un certificat individuel par un détenteur du Dapa

Le professionnel détenteur d'un Dapa arrivant à échéance peut accéder à un certificat individuel « produits phytopharmaceutiques » dans l'une des deux activités professionnelles suivantes : « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » ou « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques ».

Pour préparer le renouvellement du certificat, les professionnels ont le choix entre trois modalités : formation seule de deux jours, formation d'une journée + test +/- formation, test seul. Le renouvellement peut également être réalisé sur titre ou sur diplôme (cf. arrêtés de création des certificats concernés).

Un professionnel réalise des opérations d'application de produits au sein de l'entreprise. Il dispose d'un Dapa arrivant à échéance. Il retient l'accès au certificat par la formation. Il s'inscrit et participe à l'action de formation requise pour obtenir le certificat individuel « décideur » dans la catégorie « travaux et services ».

Traitement des demandes

La demande de certificat individuel « produits phytopharmaceutiques » à échéance du Dapa est réalisée au vu de l'attestation établie par l'organisme de formation, ou du titre ou du diplôme, par téléprocédure sur le site internet https://mon.service-public.fr. Pour 2012, le demandeur transmet, à la Draaf-Daaf de son lieu de domicile, avec sa demande de renouvellement de certificat individuel, l'attestation établie par l'organisme de formation ainsi que la copie du Dapa arrivant à échéance.



L'utilisation du matériel agricole par les mineurs

Le titulaire d'un Bac pro est chargé de « conduire des chantiers de mise en œuvre de production végétale en veillant à la sécurité, au matériel et aux équipements » souligne le site internet de l'Onisep dans la fiche formation Bac pro Agroéquipement. « Ceci permet aux candidats d'entrer rapidement dans la vie active en tant qu'employés très qualifiés », ajoute le site internet d'orientation vers les métiers Studva.

Les jeunes ont envie de monter sur les machines et découvrent que la réglementation encadre strictement la conduite des engins par les mineurs pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Ils doivent se limiter à la conduite des tracteurs qui n'est pas soumise à une autorisation, ainsi qu'aux travaux avec des outils non animés, qu'ils soient traînés, portés ou semi-portés (à dents, à socs, à disques, rouleaux, remorques à plateau fixe, citernes, bétaillères, semoirs, déchaumeuses, etc.).

Une actualisation des fiches de dérogation dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail en Lorraine

Les établissements de formation doivent demander des dérogations à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte). En Lorraine, la Direccte a mis en ligne sur son site, en rubrique Plan régional santé au travail, les fiches dérogations machines dangereuses, secteur agricole, avec la liste des équipements pour l'entretien des cultures et la récolte : la conduite des matériels de récolte qui suivent est soumise à dérogation : enrubanneuse, faucheuse conditionneuse, ramasseuse-presse, ramasseuse, presse, auto-chargeuse, éjecteurs de balles, faneuse rotative, and aineur rotatif, moissonneuse-batteuse, ensileuse, récolteuse à betteraves, récolteuse à pommes de terre.

Une mise à jour des imprimés spécifiques à l'enseignement agricole, en vue des demandes de dérogation à l'interdiction d'utiliser des machines dangereuses pour les élèves mineurs, a été faite courant de l'été 2011 par le Groupe de travail « Formation initiale et continue aux risques professionnels » dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail Lorraine 2010-2014. Les fiches posent les conditions suivantes, entre autres : tous les matériels et produits utilisés doivent répondre aux règles de sécurité. Lors de l'exécution de ces travaux, il convient de ne pas laisser l'apprenti sans aucune surveillance ou directives précises. Il convient de s'assurer du port, par le jeune, des équipements de protection individuelle requis par la nature des travaux. La demande de dérogation doit être accompagnée de l'avis médical établi par le médecin du travail ou le médecin sco-

La création de fiches régionales en Pays de la Loire

Dès lors que les demandes sont faites, centre de formation par centre de formation, les autorisations et les refus peuvent parfois surprendre les centres, les jeunes et les entreprises. L'enjeu est de taille : permettre aux jeunes d'obtenir leur Bac pro en pratiquant les matériels et produits nécessaires à leur progression pédagogique lors de leur formation, en centre comme en entreprise.

Entrepreneurs Des Territoires Pays de la Loire a pris cette question en main en novembre 2011. Les lycées, CFPPA, MFR qui participent à cette action lancée par EDT avec les services de la Draaf et de la Direccte pour inventorier les matériels utilisés dans les formations agroéquipement par les jeunes en formation de moins de 18 ans.

Les formateurs des centres sont invités, à partir des plans de formation, à mentionner les matériels utilisés en agroéquipement sur les fiches réalisées par la Draaf en ventilant, pour toutes les formations agroéquipement, les matériels soumis à dérogation utilisables en établissement de formation et en entreprise, les matériels soumis à dérogation utilisables uniquement en établissement de formation et les matériels non soumis à dérogation. Les réponses sont attendues pour mi-juin et seront exploitées par les partenaires de l'action. L'objectif est de définir ensemble une fiche régionale de demande de dérogation à la Direccte aménagée et simplifiée.

Lire notre reportage sur le module de formation à la sécurité des chantiers de pressage, à la MFR de Laval en pages 24 et 25.



Les besoins en main-d'œuvre 2012 : le cas des conducteurs d'engins agricoles et forestiers

La France compte près de trois millions de personnes à la recherche d'un emploi. Pourtant, des offres existent sur le marché de l'emploi, c'est ce que montre l'enquête annuelle sur les besoins de main-d'œuvre 2012 (disponibles sur le site enquête BMO 2012 : www.bmo.pole-emploi.org).

Il s'agit d'une action de Pôle Emploi qui, depuis plusieurs années, vise à mesurer les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir.

Cette enquête, par questionnaire, menée entre novembre et décembre 2011 (échantillon de 409 000 questionnaires exploitables) met en lumière non seulement les difficultés rencontrées par les employeurs mais permet aussi d'identifier les métiers en tension ainsi que l'évolution de ces secteurs dans le temps.

En parallèle, deux dispositifs développés par Pôle emploi tentent d'apporter des solutions pour rapprocher les employeurs et les demandeurs d'emploi : le recensement des offres d'emploi dans les métiers en tension sur un site internet dédié: www. bmo.pole-emploi.org et le dispositif de préparation opérationnelle à l'emploi (POE).

Selon les résultats de l'enquête BMO 2012, publiés le 10 mai dernier, 1 608 694 projets de recrutements sont recensés par les entreprises en 2012 (hors secteur public). Le secteur de l'hôtellerie-restauration, avec 14 % des projets, reste le premier pôle de recrutement au niveau national.

Le secteur agricole n'est pas bien loin derrière avec 176 932 propositions d'emploi, soit 11 % des projets. Bien que l'agriculture représente un réservoir d'emplois important (progression de 5,5 % par rapport à 2011), la branche peine toujours à recruter, dont le secteur de la prestation de service.

Plusieurs métiers agricoles font partie des métiers rassemblant le plus grand nombre de projets (tous secteurs confondus) mais peinent à recruter. Le caractère saisonnier des offres d'emploi dissuaderait les demandeurs. Il s'agit en particulier des métiers de la viticulture et de l'arboriculture qui arrivent en tête avec 87 000 offres, dont plus de 96 % de contrats saisonniers.

Mesures d'allégement de charges sur l'emploi permanent agricole

La loi de finances pour 2012, de même que de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012, comportent plusieurs mesures portant sur les mesures d'allégement de charges concernant les entreprises de travaux.

Concernant la réduction bas salaires dite Fillon, les salaires versés inférieurs à 1,6 fois le SMIC ouvrent droit à un allégement des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) et des allocations familiales. La loi de Financement de la Sécurité Sociale 2012 réintègre les heures supplémentaires dans l'assiette des rémunérations.

La loi de Finances 2012 (article 114) a créé un nouveau dispositif d'allégement de charges pour l'emploi permanent. Il est précisé que la mesure est applicable à l'ensemble du champ des ressortissants de la MSA y compris les entreprises de travaux agricoles et forestiers. Cette définition large du champ est motivée par des raisons d'eurocompatibilité. La mesure bénéficie aux vingt premiers

salariés et représente un allégement de charges patronales d'un euro pour un taux horaire au Smic sur la base d'une rémunération annuelle. L'allégement est dégressif linéaire jusqu'à 1,4 % du Smic.

La mise en place de la mesure est conditionnée à la réponse de la Commission européenne portant sur la compatibilité de l'aide, et ensuite à la publication d'un décret. Le ministre de l'Agriculture a, dans une déclaration le 28 mars dernier, annoncé une publication pour octobre 2012. Avec la période électorale, s'est ouverte une période d'incertitude sur la sortie de ce décret. Les élections législatives passées, le nouveau gouvernement devra trancher.

Il en sera de même avec le Parlement sur la défiscalisation des heures supplémentaires. La loi TEPA avait été amputée de l'exonération des charges sociales depuis le 1er janvier 2012. La limitation de la défiscalisation des heures supplémentaires pourrait être réservée aux entreprises de moins de 20 salariés.



Le site bmo.pole-emploi.org

Parmi les difficultés de recrutement identifiées, l'enquête met clairement en évidence l'inadéquation des profils (82 %) et la pénurie de candidats (69 %). Plus d'un tiers des recruteurs évoque également un manque d'attractivité des métiers lié aux conditions de travail et au déficit d'image du métier.

Le constat est clair et fait écho aux résultats des travaux menés par la FNEDT sur l'attractivité et l'image des métiers depuis 2010.

Les offres en ligne par métier et par région

En particulier, les métiers de la conduite d'engins agricoles et forestiers sont répertoriés parmi les 200 métiers en tension avec 5 171 offres d'emploi à pourvoir sur toute la France (rubrique autres métiers, conduite d'engins agricoles, bassins d'emploi).

Les projets de recrutement les plus nombreux sont dans les régions Nord-Pas de Calais Picardie, Bretagne, Centre, Ile-de-France, Aquitaine et Midi-Pvrénées.

Le site BMO présente l'intérêt de permettre un affichage clair, quantitatif et géographique des offres à pourvoir dans les secteurs en tension et permet d'appréhender autrement la question du marché de l'emploi. Les offres sont accessibles en ligne aux demandeurs d'emploi.

Toutefois, l'outil ne permet pas de distinguer les offres d'emploi proposées par les entreprises de travaux agricoles et forestiers dans la mesure où la fiche ROME A1101 correspondant à ces emplois, intitulée « conducteur d'engins d'exploitations agricoles et forestières », regroupe sous cette appellation les postes proposés dans différents types de structures: exploitation agricole, exploitation viticole/vinicole, entreprise de travaux agricoles, coopérative agricole, exploitation forestière, pépinière. Il faut aller dans les offres pour en savoir plus.

Aussi, dans le cadre des actions menées pour renforcer l'attractivité de ses métiers, la FNEDT travaille avec Pôle emploi pour enrichir cette fiche ROME en précisant les compétences et activités recherchées dans les entreprises de travaux. Il y a actuellement 15 appellations correspondant au code ROME A1101 - Conduite d'engins d'exploitation

agricole et forestière, mais aucune ne correspond à la conduite d'un automoteur.

L'objectif de ces travaux : affiner la fiche ROME en précisant les caractéristiques recherchées par les entreprises de travaux agricoles et forestiers afin de mieux cibler les recrutements. Cet outil est utilisé par les conseillers de Pôle Emploi lors de l'enregistrement des demandes et des offres d'emploi.

L'importance de la formation

D'un autre côté, l'enquête BMO 2012 met en évidence un autre point : la formation semble être une des clés de la résolution des problèmes de recrutement, que ce soit la formation de demandeurs d'emploi venant de l'extérieur pour faire face à la pénurie (60,5 %) ou la formation des salariés déjà présents dans l'entreprise.

La FNEDT travaille depuis plusieurs années avec ses partenaires à la définition des métiers et des compétences afin d'enrichir les catalogues de formation. En particulier, pour les métiers de la conduite des engins agricoles et forestiers : de la conduite économique (2005) à la conduite d'engins d'épandage (2011) en passant par la conduite des engins d'accotement, la Fédération a construit, en partenariat avec Vivea et Fafsea des programmes de formation permettant aux salariés d'acquérir, par la formation continue, les compétences nécessaires.

La formation de technicien gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles, déployée dans cinq établissements du réseau des MFR sur le territoire depuis septembre 2011, devrait quant à elle répondre aux besoins de qualification des entrepreneurs de travaux en matière de gestion d'entreprise et de conduite technique des travaux en créant un nouveau métier, accessible en formation initiale ou continue.

Afin d'apporter une solution à l'inadéquation des profils des demandeurs d'emploi pour occuper un poste proposé par une entreprise, Pôle Emploi a également mis en place la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE).

Ce dispositif vise, au travers de la formation, à réduire l'écart entre les compétences du candidat et celles requises pour le poste pour permettre l'embauche d'une personne immédiatement opérationnelle sur son poste de travail à l'issue de la formation.

Ce dispositif finance tout ou partie des frais engagés par l'entreprise pour la formation réalisée en interne ou par un centre de formation.

Le Fafsea, le fond d'assurance formation dont relèvent les salariés des entreprises de travaux, a signé une convention avec Pôle Emploi pour la mise en œuvre de ce dispositif (plus d'information : www. fafsea.com/employeurs/employeurs_poe.php).

Lina Haddad



Une étude européenne sur les entreprises de services ruraux

La fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail et de vie a publié son enquête sur l'emploi dans le secteur des ESR. Les experts de la fondation de Dublin ont sélectionné quatre pays européens (Allemagne, Danemark, France et Pologne) pour comprendre les réalités de ce secteur.

L'évolution rapide de l'agriculture observée au cours des dernières décennies ainsi que sa professionnalisation et sa mécanisation ont donné naissance à toute une série de nouvelles méthodes de production et au nouveau métier d'ESR (Entreprise de Services Ruraux), spécialisé dans les services et le travail mécanisé.

Une réponse à une agriculture de plus en plus spécialisée

Au cours des 50 ou 60 dernières années, l'Europe a vu le nombre de ses exploitations agricoles chuter de manière brutale. La taille moyenne des fermes a progressé, tant en termes physiques qu'économiques.

L'un des principaux aspects de ces changements structurels est la hausse de la productivité, engendrée par les progrès technologiques et associée à un

Cibler le développement des exploitations agricoles et des entreprises rurales

Le projet de règlement de développement rural 2014-2020 projette de cofinancer des mesures d'aide au démarrage ou à l'investissement en faveur des exploitations agricoles ET des entreprises rurales. Cette ouverture concerne directement les prestataires de services de travaux agricoles dont les représentants ont inlassablement plaidé la reconnaissance de leur contribution à la compétitivité de l'agriculture et de la forêt depuis des années. L'article 20 du projet traduit l'évolution de la conception du développement rural à la Commission européenne, qui constate un changement structurel des exploitations agricoles qui recourent de plus en plus à la prestation de services. Il n'est plus possible de répondre aux défis de demain par des aides à la modernisation des exploitations. Donc, si une part du développement des exploitations repose sur des entreprises « non agricoles de production », il faut reconnaître leur contribution et les aider, ce que prévoit l'article 20 du règlement qui vient d'être examiné par la Commission agricole et du développement rural du Parlement européen.

meilleur rendement économique. Parmi les facteurs qui ont entraîné cette évolution, il faut souligner le changement de philosophie dans les politiques agricoles. L'importance croissante du secteur découle largement de ces changements structurels. Les activités agricoles de plus en plus spécialisées et la demande en faveur d'un accroissement de la productivité exigent la participation des ESR, qui mettent à la disposition de leurs clients des équipements de haute technologie et un savoir-faire spécialisé.

6 milliards d'euros d'investissement en Europe

Bien qu'il soit difficile d'isoler précisément le secteur des ESR du secteur agricole global, l'étude relève quelques différences d'ordre qualitatif. Le secteur des ESR réalise des investissements importants dans les équipements chiffrés à 6 milliards d'euros, ce qui représente pratiquement le quart de la valeur de la production des machines agricoles européennes. Le degré de technicité élevé de ces machines renforce les exigences de qualification.

Le travail saisonnier constitue également un facteur important. Dans le secteur des ESR, il est généralement confié à des travailleurs locaux. On observe également une différence évidente au niveau de l'âge des travailleurs. Par rapport au secteur agricole, le secteur des ESR (du moins au Danemark, en France et en Allemagne) est assez jeune, dans la mesure où la majorité de ses employés sont âgés de 20 à 35 ans.

En matière de santé et de sécurité, les employés d'entrepreneurs sont généralement confrontés aux mêmes risques professionnels que les employés du secteur agricole. Le secteur des ESR présente cependant certains risques spécifiques tels que la circulation de machines agricoles de grande taille.

Une politique de formation professionnelle encouragée apparaît comme l'un des instruments fondamentaux du développement d'un secteur des ESR durables en Europe. On pourrait s'inspirer à cet effet du programme de formation professionnelle allemande en matière de services agricoles qualifiés (Fachkraft Agrarservice) et de celui de technicien gestionnaire de chantier en France.

Actualités forestières

ETF et PEFC: reconnaissance de la démarche qualité élaborée par votre Fédération

Le nouveau schéma PEFC 2012-2017 oblige dorénavant vos clients certifiés PEFC (propriétaires, exploitants, scieurs, coopératives, ONF, communes...) à faire appel à des entrepreneurs de travaux forestiers signataires d'une démarche nationale de qualité spécifique à votre profession. Élaborée par vos représentants ETF, cette démarche nationale comporte 24 points d'engagement, liés au respect des règles environnementales et de sécurité, pour les travaux d'exploitation et les travaux sylvicoles. Votre engagement dans cette démarche vous permettra d'accéder aux marchés PEFC partout en France. Les entrepreneurs de travaux engagés dans cette démarche devraient pouvoir utiliser prochainement un logo PEFC spécifique.

Enquête trimestrielle du CEEB sur le prix et indices nationaux du bois énergie

Voici les résultats de l'enquête réalisée par le Centre d'Études de l'Économie du Bois sur les prix et indices nationaux bois énergie du 1er trimestre 2012. Ces indices ont été élaborés à partir des prix de vente à la clientèle. Les prix s'entendent hors TVA départ site de production, par camion départ. Il s'agit de prix moyens toutes régions confondues.

Si vous réalisez des prestations de déchiquetage et/ou commercialisation des plaquettes forestières, merci de vous faire connaître de la Fédération afin d'être régulièrement informé de l'actualité du bois énergie (te-helou@e-d-t.org).

Bois bûches en vrac, prix départ décembre 2011	Prix euros/ stère départ	Indice	Variation avril 2012/ avril 2011
33-40 cm (H1)	68,8	104,1	+ 5,9 %
33-40 cm (H2)	52,6	95,2	- 9,3 %
50 cm (H1)	60,2	93,6	+ 2,1 %
50 cm (H2)	51,6	90,5	- 6,1 %
1 m (H2)	42,1	93,5	- 26,2 %

H1: humidité < ou = à 20 %, H2: humidité > 20 % Groupe: chêne, charme, orme, hêtre, frêne, érable



Service d'information juridique (prix d'un appel local)

ETF Aquitaine : système informatisé de déclaration de chantier

L'association des ETF d'Aquitaine a développé une plateforme WEBSIG pour permettre à la filière forestière de répondre en quelques clics aux obligations de déclaration de chantier forestier (décret du 17 décembre 2010 et arrêté du 31 mars 2011 relatif aux règles d'hygiènes et de sécurité sur les chantiers forestiers). Pour faciliter la saisie des informations devant apparaître sur la fiche sécurité chantier, l'association met à votre disposition un outil informatisé facilitant la déclaration via internet (www.declarationdechantierforestier.fr). Cet outil permet aux entrepreneurs de travaux forestiers et à leurs clients d'élaborer facilement une fiche chantier hygiène et sécurité qui servira de déclaration d'ouverture de chantier forestier auprès des services administratifs, collectivités locales ou toutes autres personnes physiques ou morales, concernées par le chantier. Cet outil informatique a été développé avec le soutien de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Aquitaine, de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Feader (source : ETF Aquitaine/www.etf-aquitaine.org).

L'Ascodif devient un syndicat

Pour affirmer sa reconnaissance et renforcer ses relations auprès des pouvoirs publics et de toutes les organisations liées à la filière et à ses métiers, l'association Ascodif s'est transformée en syndicat professionnel le 14 mai 2012 lors de son Assemblée générale. Le Comité de direction et le Bureau de l'association ont été reconduits dans leur totalité au sein du nouveau syndicat professionnel des constructeurs, distributeurs et équipementiers des matériels forestiers (www.ascodif.com).

Prix départ du 1er au 5 avril 2012		Prix euros/ tonne départ	PCI retenu MWh	Prix euros/MWh départ
	Petite granulométrie, humidité < 30 %	80,4	3,70	21,73
Plaquettes forestières*:	Moyenne granulométrie, humidité entre 30 et 40 %	55,4	3,10	17,87
	Granulométrie grossière, humidité > 40 %	42,9	2,55	16,82
Plaquettes bocagères** :	Petite granulométrie, humidité < 30 %	97,8	3,70	26,42
	Moyenne granulométrie, humidité entre 30 et 40 %	-	3,10	-

^{*} Plaquettes provenant de bois forestiers, vendus en toutes lonqueurs, puis broyés sur la coupe ou sur une plateforme de broyage

** Bois broyé provenant d'élagages de haies bocagères



Actualités agricoles

Infos EDT O 820 20 06 47

Service d'information juridique (prix d'un appel local)

L'indépendance énergétique, c'est possible

L'indépendance énergétique, c'est possible... à l'échelle des territoires, relevait dans une dépêche le site internet www.acteurspublics.com qui cite l'expérience d'une « poignée de collectivités qui développe les énergies renouvelables pour explorer les voies de l'indépendance énergétique ».

Parmi elles, le Pays de Mené, petite intercommunalité en Bretagne avec une huilerie qui fournit, via la pression de graines de colza, une alternative au gazole pour la centaine de tracteurs des exploitations locales, une unité de méthanisation inaugurée qui transforme les déjections de porcs en énergie, des panneaux photovoltaïques ont été posés, des chaudières au bois reliées à des réseaux de chaleur et un projet d'éoliennes initié. Le Mené a été rejoint par d'autres collectivités rurales pour fonder, à l'été 2011, le Réseau des territoires à énergie positive.

La conduite économique en panne

Un stage pour faire des économies, ça devrait faire recette! En 2011, Vivea a répertorié 24 stages France entière sur la conduite économique ou conduite économe des engins principalement des tracteurs, ce qui faible. Les stages de conduite économique, d'éco conduite, de réduction de la consommation de carburant qui sont montés par Vivea et le Fafsea portent sur le rappel des principes de fonctionnement des moteurs, sur les comportements à adopter pour diminuer la consommation de carburant.

Le brut sous 100 dollars à Londres pour la première fois depuis 8 mois

Au début du mois, pour être précis le 1er juin, le cours du pétrole est repassé sous la barre de 100 dollars/baril à Londres, pour la première fois depuis 8 mois. C'est une bonne nouvelle pour le secteur de la prestation de services de travaux. En avril, le prix moyen du fuel était hors taxe de 0,773 centime/l (source DGEMP ministère de l'Écologie).

Intensification de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole

Mis en cause par Bruxelles pour n'avoir pas pris les mesures efficaces contre la pollution des eaux par les nitrates, Paris renforce la réglementation pour protéger les eaux avec deux décrets et un arrêté paru début mai.

Des programmes d'actions régionaux « complètent le programme d'actions national par des

actions renforcées, proportionnées et adaptées aux spécificités locales ». Parmi elles figure la déclaration annuelle des quantités d'azote et la limitation du solde de la balance globale azotée calculée à l'échelle de l'exploitation. Un autre décret précise que les bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages « relèvent désormais de la réglementation des zones soumises à des contraintes environnementales (ZSCE), qui prévoit l'élaboration de programmes d'action ».

Le déchet devient un produit

Les déchets de construction et de démolition. certaines cendres et scories, la ferraille, les granulats, les pneumatiques, les textiles, le compost, les déchets de papier et le verre deviennent des produits après une opération de valorisation ou de recyclage et répondent à des critères spécifiques. Encore faillait-il que la réglementation le reconnaisse.

Un décret du 30 avril 2012 précise la procédure de sortie du statut de déchet pour devenir un produit. Pour cela, les déchets doivent répondre à quatre critères : l'utilisation à des fins spécifiques, l'existence d'une demande ou la réponse à un marché, respecter les exigences techniques aux fins spécifiques et la législation et les normes applicables aux produits. une utilisation dépourvue d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine. Une commission consultative sur le statut de déchet va être créée à cet effet.

Une norme sur la conduite de projets de génie écologique appliqués aux zones humides et aux cours d'eau

Le génie écologique, tout le monde en parle, mais il reste à définir et à professionnaliser. L'Afnor a lancé une enquête publique pour le compte des professionnels de ce secteur sur la création d'une norme sur la conduite de projets de génie écologique appliqués aux zones humides et aux cours d'eau. Les opérations d'aménagement, d'entretien ou de restauration des sites ne sont pas toujours réalisées par des prestataires de génie écologique. L'Afnor s'est engagé dans un processus d'homogénéisation des pratiques et d'encadrement du marché.

Modification de la nomenclature des ICPE pour les installations de compostage

Le décret du 20 mars 2012 modifie la nomenclature des installations classées et l'arrêté du 20 avril 2012 revoit les prescriptions générales applicables aux installations classées de compostage soumises à enregistrement. Le régime de l'enregistrement pour le compostage de matières végétales, d'effluents d'élevage et de matières stercoraires (sousrubrique 2780-1) est appliqué lorsque la quantité de déchets traités est comprise entre 30 et 50 tonnes/ jour. Au-delà de ce seuil, le régime prévu est celui de l'autorisation préfectorale. Entre 3 et 30 tonnes/ jour, le texte prévoit un régime de déclaration avec contrôle périodique.

Un site de promotion du maïs

Les associations de producteurs et semenciers de maïs ont mis en ligne un site de promotion du maïs, une grande culture durable avec des argumentaires en faveur de cette plante.

Le maïs est sur tous les fronts du développement durable: produire plus, mieux, utile. En savoir plus: www.maisculturedurable.com

Record du monde de semis de maïs en 24 h

Le record du monde a été établi sur une parcelle localisée à proximité de la ville russe de Chaplygin, à quelque 360 km au sud-est de Moscou, dans une zone de terre noire. L'objectif de cette opération commune était de semer du maïs sur 24 rangs à une vitesse moyenne élevée de 14,7 km/h.

Le semoir Horsch Maestro 24 rangs avec sa trémie centrale de 2 000 litres de semences et de 7 000 litres d'engrais attelé à un Xerion 5000 équipé d'un système Telematics a travaillé à la vitesse de 14,7 km/h. 448 hectares en 24 h soit 18,6 ha/h avec 10 arrêts pour approvisionner le semoir et le tracteur. Au total, 10 t de semences et 47 t d'engrais ont été consommées ainsi que 1 421 l de fuel. Lire p. 38.

Baisse des ventes de matériels en Italie

Les immatriculations de tracteurs ont chuté de 24,5 % au premier trimestre 2012 en Italie, les ventes des autres matériels sont aussi en baisse. Les espoirs des fabricants italiens de machines agricoles étaient que 2012 pourrait marquer une reprise pour le marché intérieur, mais ce n'est pas le cas, du moins au 1er trimestre, alors que le marché européen est en croissance globale. L'export « compense la crise profonde sur le marché intérieur à cause de la faiblesse structurelle de notre système agricole, qui n'est pas en mesure d'investir pour l'achat de nouvelles machines et les difficultés économiques générales frappant le pays depuis ces derniers mois » commente Unacoma, le syndicat italien des constructeurs.

SimCoGuid∈

SimcoGuide est un outil de simulation des coûts de mécanisation à partir des références issues du terrain, puis affinés avec la méthode de calcul dite « BCMA ». Cet outil offre aujourd'hui plusieurs fonctions à savoir : simulation des coûts de matériels, calcul du coût d'un chantier composé d'un automoteur et d'autres matériels, comparaison des coûts de plusieurs chantiers, calcul du coût d'un itinéraire technique. À tester après avoir créé votre compte personnel sur www.bcma.fr

Élargissement du Tesa

Le Tesa (Titre emploi simplifié agricole) est fréquemment utilisé pour les embauches de quelques semaines à quelques mois. La limite de salaire, qui était d'une fois le plafond de la sécurité sociale, a été portée jusqu'à trois fois ce plafond depuis le 18 mars 2012, avec l'entrée en vigueur du décret nº 2012-367 du 15 mars 2012. Cette nouvelle simplification a une contrepartie : le Tesa doit être rempli et transmis par voie électronique pour les rémunérations comprises entre une et trois fois le plafond de la sécurité sociale.

Les propriétaires ruraux en France

La France compte actuellement 4 millions de propriétaires fonciers privés « ruraux », 3,7 millions de propriétaires forestiers. 4,6 millions sont des propriétaires bailleurs. La valeur de la terre augmente en France alors que les charges locatives à l'hectare stagnent, les impôts, taxes, et éléments permettant l'exploitation du patrimoine ne cessent de croître. Le prix du foncier agricole et forestier français, qui demeure largement inférieur aux prix hollandais ou anglais, progresse comme placement sûr.

Publication des bénéficiaires des aides de la Pac

La consultation des versements d'aides Pac (Feaga et Feader) effectués entre le 16 octobre 2010 et le 15 octobre 2011 est possible à partir du site internet du ministère de l'Agriculture. Sont accessibles les aides aux bénéficiaires personnes morales : les structures sociétaires agricoles (Gaec, SCEA, EARL, organisations de producteurs...), les entreprises agroalimentaires, les interprofessions, les établissements publics et les collectivités, ainsi que les organisations caritatives et les associations.

Des balises sur les lignes électriques pour protéger les oiseaux

RTE a démarré l'installation de balises de protection sur une ligne à haute tension. En partenariat avec la LPO, ce projet vise à préserver les oiseaux qui transitent par les marais de Port-St-Louis-du-Rhône, dans les Bouches-du-Rhône.

Réseau Transport d'Électricité s'est engagé à poser 250 balises sur une ligne à haute tension qui seront des avertisseurs visuels pour prévenir les oiseaux qui transitent l'entrée du Parc naturel régional de Camargue. Les zones humides entre l'étang de Berre et le Rhône, classées Natura 2000 sont un lieu de migration, d'hivernage et de nidification de nombreuses espèces comme le flamant rose. L'accord passé entre RTE et la LPO prévoit un suivi pour mesurer précisément l'efficacité de cette action pour chacun des tronçons de ligne balisés.

Patrick Poeydomenge: le rebond se fait attendre pour la sylviculture du Sud-Ouest

Au sein du massif forestier des Landes de Gascogne, la tempête Klaus a ébranlé bien des certitudes. Si les activités de nettoyage touchent à leur fin, Patrick Poeydomenge, spécialisé dans les travaux de sylviculture, déplore une reprise poussive des reboisements.



Originaire du Béarn, Patrick Poeydomenge a repris une entreprise en sud Gironde au début des années 1990.

Aux confins des départements de la Gironde, des Landes et du Lot et Garonne. les routes tracent des sillons rectilignes au travers des forêts de pins. Un peu partout, les séquelles de la tempête Klaus jonchent les paysages. Un soir de janvier 2009, plus de 40 millions de m3 de bois ont été jetés à terre, sur l'ensemble du massif des Landes de Gascogne. Désormais, il s'agit plutôt de cicatrices, car une grande partie du travail de nettoyage est achevée et, par endroits, les reboisements ont démarré. C'est ici, à la sortie du village de Grignols qu'est installé Patrick Poevdomenge.

Au début des années

1990, peu de chose destinait ce Béarnais à une carrière d'entrepreneur en travaux forestiers. Non issu des milieux agricoles ou forestiers, avec un cursus scolaire dans le domaine de l'électronique en poche, il semblait se diriger vers un tout autre destin.

« Après avoir exercé plusieurs emplois de salariés et de saisonniers agricoles, je me suis mis en quête d'une entreprise à reprendre », se souvient-il. En 1990, il a donc posé ses valises en sud Gironde, en reprenant une société locale, suite au départ en retraite du gérant. À l'origine, la structure disposait de deux employés et réalisait presque exclusivement des travaux agricoles : labour, préparation du sol, semis, fenaison... L'activité forestière était alors très restreinte et se limitait à du débroussaillement et à du labour, durant



L'entreprise de Patrick Poeydomenge est située à L'extrême sud-est du déparement de la Gironde, quelques encablures des andes et du Lot et Garonne On est là en lisière du massif forestier des Landes de Gascogne, qui s'étend sur les trois départements et plus de 14 000 km². Les plantations de pins maritimes occupent la plupart de l'espace. L'activité agricole réside principalement dans la production de maïs grain irrigué.

la période hivernale principalement.

Une réorientation vers la forêt

Avec le recul, Patrick Poeydomenge estime que « la reprise de la clientèle s'est plutôt bien passée... la transition s'est faite en douceur ». En revanche, la situation économique de la structure est restée fragile durant les premières années. La faute notamment à plusieurs

Le parc de matériels

Orienté autour de ces activités, Patrick Poeydomenge dispose principalement d'outils de nettoyage des parcelles forestières et de reboisement. Aujourd'hui, son parc de matériel est composé de cinq tracteurs, dont les puissances varient de 130 à 300 ch, deux pelles excavatrices de 20 tonnes, une charrue trisocs et une charrue bisocs, sept débroussailleurs et un cover-crop forestier (crabe). Deux camions complètent ce parc. Ils permettent le transport des outils dans un rayon géographique plus important.

Depuis son installation en 1990, l'entrepreneur a constaté de profondes évolutions à l'égard du matériel forestier. « Lorsque j'ai commencé, on labourait avec une charrue monosoc et un tracteur de 80 ch », se souvient-il. Cette modernisation a permis d'accroître les débits de chantiers mais aussi d'améliorer sensiblement les conditions de travail. « Les débits de chantiers ont été multipliés par trois », indique-t-il. Ils s'élèvent désormais autour de 6 à 8 hectares par jour, pour des travaux de labours, et de 4 à 5 hectares pour du débroussaillement après une coupe rase.

matériels qui ont nécessité un renouvellement, dès les premiers mois d'activité. À ce titre, il considère que « toute reprise nécessite de bien évaluer le montant des biens dont on fait l'acquisition », au risque de traîner certaines charges comme des boulets. « À l'époque, j'avais repris cette structure en nom propre, explique-t-il. Aujourd'hui, les formes sociétaires permettent également de limiter les risques. »

Jusqu'à la fin des années 1990, les activités de l'entreprise vont progressivement glisser vers les travaux forestiers. Ce tournant a été lié, tout d'abord, aux mutations rencontrées par les exploitations agricoles de ce canton. « Lorsque je me suis installé, il y avait beaucoup de petites fermes. Durant les dix années qui ont suivi, de nombreux propriétaires ont pris leur retraite et ont décidé de planter des pins », raconte Patrick Poeydomenge. Celui-ci s'est donc adapté à la demande, en privilégiant ces chantiers de sylviculture. La tempête de 1999 va achever cette évolution.

Orientée sud-ouest/nordest, la tempête Martin a touché le massif forestier d'Aquitaine de manière hétérogène. La Gironde, le nord des Landes ainsi que la Dordogne ont été les zones les plus affectées. D'importants chantiers de nettoyage puis de reboisement ont vu le jour. Patrick Poeydomenge a profité de cet épisode pour investir dans une première pelle excavatrice. « C'était le début de la mécanisation, notamment en ce qui concerne les abattages... de plus, les croques souches n'existaient pas encore... », se souvient-il.

Au cours de la décennie suivante, l'entreprise va poursuivre sa croissance, avec plus ou moins de réussite.



Les systèmes de charrues dites « non stop », dotées de corps escamotables, permettent d'éviter les obstacles et accroissent sensiblement le confort de conduite.

En 2005, l'acquisition d'une société proposant des petits travaux de terrassement et assainissement se solde par un échec. En revanche, en 2008, il rachète une entreprise de sylviculture, basée à Castelialoux, à quelques kilomètres de chez lui. Celle-ci va lui permettre d'étoffer son activité et de maintenir une croissance dynamique.

Klaus en 2009 a suscité un véritable désordre

Grâce à l'intégration de cette structure, l'entreprise a acquis sa dimension actuelle. Aujourd'hui, elle compte quatre salariés permanents, ainsi qu'un saisonnier présent durant les deux tiers de l'année. Ils assurent principalement la conduite d'engins, tracteurs ou pelles. Côté clientèle, la structure



Le croque souches permet d'extraire les souches et de casser les grumes de toutes tailles. Monté sur une pelle, c'est un outil multifonctionnel

Profession



Un débroussaillage mécanique régulier fait parti de l'itinéraire technique de la culture des pins maritimes.

dispose environ de deux cents propriétaires faisant régulièrement appel à ses services. Sa zone d'action est étendue, en priorité, sur la partie située au nord-est du massif des Landes. « Habituellement, c'est l'activité reboisement qui est la plus importante. En année normale, cela représente entre 300 et 400 hectares de chantiers, indique Patrick Poeydomenge. Ces derniers temps, ce sont surtout les travaux de nettoyage qui nous ont accaparé... le reboisement est beaucoup plus calme ».

Il faut dire que dans la chronologie de l'entreprise, un dernier rebondissement a eu lieu en 2009, avec le passage d'un nouveau coup de vent, la tempête Klaus. Cette fois, c'est le sud du massif et notamment le département des Landes qui a payé le plus lourd tribut aux intempéries. Toutefois, la zone intermédiaire du sud Gironde a. de nouveau, enregistré des dommages importants. « Ici, on peut considérer que les conséquences ont été aussi sévères qu'en 1999, explique Patrick Poeydomenge. Les dégâts ont été disséminés, mais de nombreuses parcelles ont été affectées à des degrés plus ou moins grands ».

Au sein de la filière forestière régionale, cet épisode a eu le don de provoquer un véritable désordre. Dès le lendemain, la totalité des travaux de sylviculture ont été stoppés net. Pour Patrick Poeydomenge, qui réalisait principalement des tâches de labour, de préparation du sol et de débroussaillement, l'horizon s'est tout à coup assombri. « *On a été obligé de* s'adapter, commente l'entrepreneur. Par manque d'activité, certains chauffeurs ont été reconvertis à des travaux manuels... On en a aussi profité pour leur faire suivre quelques formations ». Un moyen de mettre à profit le temps disponible.

Une concurrence parfois féroce

Dans le massif, les travaux de nettoyage ont réellement démarré au début de l'année 2010. Ils sont allés bon train. Contrairement à la tempête de 1999, le calendrier de nettoyage va être beaucoup plus court. En moins de deux ans, la grande majorité des chantiers ont été achevés. « Peut-être que le précédent épisode avait permis d'accumuler de l'expérience ? », commente Patrick Poevdomenge. Mais, selon lui, la vitesse d'exécution a été surtout liée à une affluence de machines dans la région. Un contexte qui a suscité une concurrence par-

fois féroce. « En pleine période de crise mondiale, on a vu arriver des opérateurs de l'Europe entière... Alors que pour la tempête Martin, le nettoyage avait mis plus de cinq ans, cette fois, la quasi-totalité du travail a été réalisé en moins de deux années ».

Une crise à passer

Aujourd'hui, les effets de cette tempête se font encore lourdement sentir. « Klaus également survenue dans un contexte économique totalement différent », observe l'entrepreneur. En effet, depuis le milieu des années 2000, le marché du bois s'était considérablement dégradé. La tempête a eu pour effet d'accentuer la chute des cours.

À l'occasion des travaux de nettoyage, 41 millions de m³ de chablis ont été amassés. Plus de 30 millions de m³ ont été exploités, mais près de 8 millions ont également été stockés. Aujourd'hui, les industriels amorcent leur plan de déstockage. Les conséquences sur le marché se font donc encore sentir. « Les prix des petits bois ont tendance à redémarrer, mais en ce qui concerne le bois de sciage, le marché est atone », observe Patrick Poevdomenge.

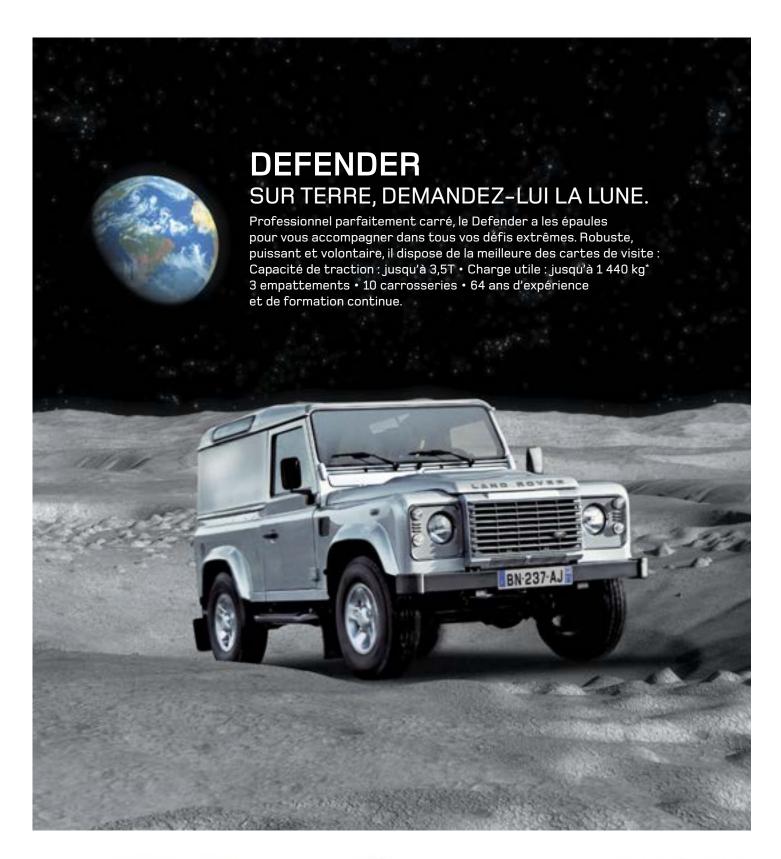
Aujourd'hui, la plupart des entreprises de travaux forestiers pâtissent de ce contexte incertain. Les travaux d'exploitations forestières ont enregistré un coup d'arrêt. Mais dans certains secteurs, les travaux de sylviculture, eux aussi, ne sont guère pléthoriques. Chez les propriétaires forestiers locaux, Klaus a ébranlé bien des certitudes. Malgré les enveloppes de subventions, les reboisements démarrent de manière poussive. « Certains propriétaires, qui auraient des coupes de régularisation à réaliser, attendent de voir s'ils peuvent valoriser au mieux les arbres qu'ils leur restent, constate l'entrepreneur. Nous faisons des devis pour les plantations d'automne, mais le planning n'est pas plein ».

Aujourd'hui, **Patrick** Poeydomenge a donc une idée en tête : « passer la crise ». D'autant que d'autres facteurs viennent alourdir cette situation déià tendue, à l'image du coût des carburants. Annuellement, l'entreprise en consomme environ 90 000 litres. L'addition devient donc vite salée. « Pour nous, cela représente une part significative de nos prestations. »

Face à un manque cruel de visibilité, les leviers ne sont pas nombreux. Par exemple, l'entrepreneur souhaiterait développer ses activités de gestion forestière. Auprès de quelques propriétaires, il assure déjà des interventions de conseil, de suivi administratif, de travaux forestiers, mais aussi d'exploitation et de commercialisation du bois. Un moven de fidéliser sa clientèle. « Les clients chez qui on réalise la gestion en totalité constituent une base sûre », commente-t-il.

La rigueur et la qualité des services constituent aussi des notions essentielles, sur lesquelles Patrick Poeydomenge souhaite s'appuyer. C'est dans cet esprit qu'il s'est engagé dans la démarche « Qualiterritoires ». « Cette qualification constitue un atout pour promouvoir son entreprise auprès des clients, note-t-il. C'est aussi un bon moyen de faire reconnaître notre savoirfaire. »

Fabien Brèthes









www.landrover.fr



Entreprise Folliot: reprendre une activité en toute sécurité

Éric Folliot et Nadine Elisabeth, frère et sœur, dirigent une entreprise de travaux agricoles et publics dans la Manche, depuis près de dix ans. L'année 2012 sonne une nouvelle étape, en reprenant l'activité de prestation agricole d'un voisin. Ils nous livrent les clés qui leur ont permis de gérer l'affaire avec sérénité.



Nadine Elisabeth et Éric Folliot, frère et sœur, dirigent l'entreprise Folliot. Créée en 1965 par leur père, elle est devenue Sarl à partir de 1998, reprise par les enfants en

En ce jour du mois d'avril, des vents de plus de 100 km/h balaient les côtes de la Manche. Le ciel hésite entre bleu, nuages et pluie. L'entreprise, située à près de 30 km du littoral, n'échappe pas à la tempête. Du coup, c'est une journée dédiée à l'atelier pour quelques membres de l'équipe. Didier Folliot est l'un des salariés. Il est aussi le frère d'Éric et Nadine, qui sont, eux, cogérants à parts égales de l'entreprise. Chacun ici a trouvé sa place depuis le départ à la retraite de leur père Yves, en 2002. L'entreprise est implantée à Montabot, dans le nord de la Manche. Les travaux agricoles occupent la place principale auprès d'une

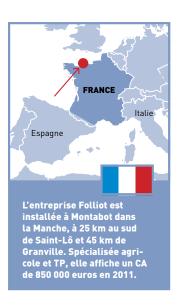


Didier Folliot (frère de Nadine et Éric), Norbert Périers et Tony Duchemin, trois des sept salariés de l'entreprise (5 équivalents temps plein et 2 saisonniers) à l'entretien d'une herse rotative.

clientèle d'éleveurs laitiers. mais une activité TP a toujours été présente depuis la création, en 1965. « J'ai toujours vu mon père avec un tractopelle », se souvient Éric. Comme toutes les entreprises, celle-ci a évolué au gré des époques, des attentes des clients, des marchés et des évolutions techniques. Depuis quelques années, Éric et Nadine cherchaient à reprendre une entreprise de travaux agricoles. Des possibilités dans l'Orne ou la Manche s'étaient bien présentées mais toujours trop éloignées du siège. Aujourd'hui c'est chose faîte. Un entrepreneur situé à Beslon, une commune voisine à moins de 15 km, leur a cédé la partie agricole de son activité. Pour les Folliot, l'affaire est arrivée sans prévenir, mais cette fois, les ingrédients de la réussite étaient au rendezvous. La signature a eu lieu le 10 avril 2012.

Pourquoi reprendre une activité?

« C'est un développement, nous voulions compléter nos prestations et optimiser au mieux l'utilisation de nos machines », confient Nadine et Éric. Les Folliot proposent une large palette de travaux agricoles, des semis aux récoltes. Mais les coûts importants de certains matériels nécessitent de les occuper au maximum. Dans ce sens, les



entrepreneurs pratiquent déjà l'échange de travaux avec un collègue d'Ille-et-Vilaine, où les moissons démarrent plus tôt. Mais la reprise qui arrive aujourd'hui permet d'aller plus loin. « Elle tombe bien, car nous avons récupéré un round baller et un semoir à maïs dont nous avions besoin pour nos activités existantes », précise Éric Folliot. Les récoltes de céréales et maïs, ainsi que les ensilages (herbe et maïs) sont les principaux postes agricoles, amplifiés cette année par la reprise, grâce à laquelle les surfaces devraient augmenter de plusieurs centaines d'ha. « On retrouve des clients que nous avions par ailleurs en terrassement ou sur des prestations spécifiques, comme le tassage de silos que ne faisait pas notre vendeur », ajoute Éric Folliot. En outre, cette évolution permet l'embauche d'un apprenti qui, sinon, n'aurait pas eu lieu, portant l'effectif de l'équipe à sept salariés.

Une clientèle d'éleveurs laitiers

Ils sont les premiers clients de l'entreprise. Certains verront passer la ligne THT Cotentin-Maine (EPR de Flamanville) sur leurs exploitations, passant sur le secteur de Montabot. L'entreprise Folliot ne participe pas au chantier, une situation qui leur convient ainsi, tant le sujet est source de tension dans la région. Des militants anti-THT ont pris position dans les arbres.





Le semoir à maïs, ici un 6 rangs Monosem, fait partie du matériel acheté récemment lors de la reprise d'entreprise. L'ensemble du parc acquis n'a pas plus de deux ans.



L'aplatisseur boudineuse Murska permet la mise en boudin de maïs grain humide ou céréales, une demande croissante de la clientèle.

Un point sur les activités agricoles et TP

Si l'entreprise réalise la plupart des prestations agricoles, certaines répondent à une demande croissante comme le broyage de céréales. Dans ce cadre, les entrepreneurs se sont équipés d'un aplatisseur boudineuse sur roues Murska. Une tonne à lisier de 20 500 l Jeantil achetée cette année complète le parc. Les contraintes dans



ce secteur du nord de la Manche demeurent la météo avec des fenêtres d'intervention assez courtes en période de récoltes. En outre, le parcellaire est assez morcelé, nécessitant des engins adaptés en déplacement (coupes repliables), d'autant plus que l'entreprise a un rayon d'action d'une trentaine de km. L'activité

agricole représente aujourd'hui 70 % du CA. Mais le TP n'est pas en reste, intensifié depuis 2004, avec l'achat d'une première pelle à chenille. « Cette année, nous sommes pas mal sollicités pour des travaux de terrassements dans le cadre d'agrandissements et de mises aux normes de bâtiments d'exploitations », constate Éric Folliot, qui gère les prestations de TP. Mais l'entreprise répond à une large clientèle. Les travaux



d'assainissement pour des maisons individuelles sont aujourd'hui de plus en plus importants et elle intervient aussi pour les services de l'eau (Saur) en pose de canalisations. Dans ce contexte la polyvalence est de mise pour les salariés. « Une grosse part de notre clientèle est composée d'agriculteurs, ce qui permet de s'organiser, en mettant en attente certains chantiers de TP en période de récoltes », précise Éric Folliot.

Profession

Des cuves neuves pour le GNR

En 2011, le passage au GNR a été l'occasion de remplacer les vieilles cuves à fioul par des cuves à double paroi et détecteur de fuite



(5 000 l et 8 000 l). Les entrepreneurs estiment dépenser plus de carburant avec le GNR.

Le parc de matériels

- 10 tracteurs, jusqu'à 270 ch (Renault, Deutz-Fahr, Claas, Massey Ferguson, Valtra)
- Télescopique Manitou MLT 735
- Herse rotative 6 m Amazone
- Rotovateur Howard
- Charrue Naud
- 3 semoirs à maïs 6 rangs Monosem
- 4 ensileuses (Claas 860 et 900 et Krone Big X V12 et 800)
- 2 combinés herse/semoir (grains et prairies) Amazone et Sulkv
- 5 moissonneuses batteuses (Claas 98, Medion 310, Lexion 415 et 530 et NH CX 8060 avec coupe Geringhoff)
- 2 big baller NH 4880 et Krone
- 2 round baller Welger, Deutz Fahr 560, Claas Variant 280
- 2 enrubanneuses Agram, Mc Hale
- 1 aplatisseur avec boudineuse Murska 1400
- 3 épandeurs à fumier Samson SP15 et Rolland
- 2 tonnes à lisier 6 500 l Tanker et 20 500 l Jeantil
- Débroussailleuse SMA et lamier Kirogn
- Broyeur d'accotement Desvoys
- 4 pelles à chenilles de 1,5 à 21 t Volvo et NH, et 2 portes engins Daf et Legrand
- Bull chargeur Liebherr, remorques.
- Cuves de 5 000 et 8 000 l pour le GNR à double paroi et détecteur de fuites (2011)



Décès de M. Yves Folliot

À l'heure du bouclage de ce n° nous avons appris le décès de M. Yves Folliot, fondateur de l'entreprise. Il avait 69 ans. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille.

Préparer le terrain

« Nous connaissions déjà le vendeur, c'est un entrepreneur qui travaille en solo, il nous a d'ailleurs sollicités l'an dernier pour diverses prestations en sous-traitance », expliquent Éric et Nadine. Pour lui, ils ont réalisé des travaux de moisson, d'ensilage, d'enrubannage, d'épandage etc. « Ca s'est bien passé, ajoutent les entrepreneurs. Et en fin d'année, il nous a proposé de reprendre sa partie agricole, lui conservant le TP, le débroussaillage et le pressage de pommes. Un des points essentiels est que l'on s'est bien entendu sur l'organisation d'achat ». Les Folliot auscultent l'activité de leur vendeur, chiffres à l'appui, détaillent le matériel et visitent ses clients, car la vente comprend le carnet d'adresse d'une trentaine d'agriculteurs. « Nous sommes allés les voir avec notre vendeur, confient Éric et Nadine. C'était très important de se faire connaître et l'occasion de présenter l'ensemble de nos services et matériels. Près des trois quarts d'entre eux nous ont répondu spontanément « on vous suit », c'était plutôt positif. Mais nous avons entrepris ces démarches avant toute signature ». Plusieurs mois de réflexion sont nécessaires, notamment pour constituer un dossier à présenter à la banque. « Ca n'a pas été difficile, elle était confortée par notre chiffre d'affaires, qui a doublé depuis que nous avons pris la suite de notre père en 2003 », explique Nadine Folliot. Autre atout, les deux parties sont clients des mêmes comptable et notaire. « Que tout le monde se connaisse a été un point positif pour faire avancer le dossier », reconnaîtelle.

Passage devant notaire

« Il fallait mettre les choses au clair en envisageant les points les plus noirs afin d'éviter d'éventuels problèmes », précisent les entrepreneurs. La vente est ainsi officialisée devant notaire (1), sous conditions. « Le vendeur ne peut pas exercer d'activités de travaux agricoles dans un rayon de 60 km, même pas en tant que salarié d'une entreprise pour les prestations correspondantes, expliquent Éric et Nadine. Imaginons que, demain, il rachète du matériel agricole et redémarche ses anciens clients, nous pourrions l'attaquer en justice. Et dans le cas où il souhaiterait développer de nouvelles activités agricoles que nous ne faisons pas aujourd'hui, comme le désherbage mécanique ou la récolte de betteraves, il doit nous en parler au préalable et ne pourra le faire que sous accord signé avec nous. Bien sûr cela ne comprend pas les travaux de débroussaillage, terrassement et pressage de pommes qu'il a gardé ». Les entrepreneurs sont confiants et très satisfaits de la manière dont s'est faîte la reprise. Pour se sécuriser, ils ont revendu une ensileuse dont ils n'avaient pas besoin et contracté un prêt sur 5 ans (Crédit Agricole). « Considérons toujours que rien n'est acquis, c'est la qualité du service qui compte avant tout pour satisfaire le client », estiment Éric et Nadine. Certains clients historiques ont pu s'inquiéter devant ce développement soudain. « Nous les avons rassurés, la reprise ne changera pas notre qualité de service, c'est notre règle, à laquelle nous ne dérogerons pas », concluent-ils.

Frédéric Ripoche

Frais de notaire : pourcentage du montant de la vente.







Pilotage de l'entreprise

Former les jeunes à la sécurité du pressage

À Laval, la maison familiale et rurale de La Pignerie dispense, pour la seconde année, un module de formation sur la sécurité des chantiers de pressage. Conçu avec la MSA, il est destiné aux étudiants en 1ère année de Bac pro agroéquipements. En une journée, les élèves s'initient au maniement de la presse, à l'optimisation de sa conduite et aux conditions de sécurité de son utilisation et de sa maintenance.

[Laval, Mayenne] Enric a 21 ans, il est en première année de BTS Génie des équipements agricoles à la MFR de La Pignerie. L'été dernier, il achevait un chantier de big : « C'était le dernier jour, tout s'était bien passé jusqu'alors. » Alors qu'il jette un regard de contrôle à la presse pendant qu'il effectue une manœuvre en bout de champ, il réalise qu'un feu est en train de se déclarer au niveau du volant moteur, dont le frein est malencontreusement resté serré. « l'ai d'abord eu le réflexe de sortir du champ, raconte-t-il. Puis j'ai essayé de faire fonctionner l'extincteur mais je n'ai pas réussi à débloquer la goupille et les consignes n'étaient pas lisibles, alors j'ai fait signe au père de l'agriculteur qui était à proxi-



Guy Ménard, directeur de la MFR de La

mité d'appeler les pompiers. Pendant ce temps-là, j'ai arraché des épis de maïs vert à côté et je les ai enfournés dans la presse, et j'ai réussi à dételer le tracteur, tant bien que mal. C'était un tracteur tout neuf, ça m'aurait fait mal de le voir prendre feu. » Il lui en coûtera une fracture à une main et une brûlure au second degré à l'autre.

Des chantiers souvent confiés aux jeunes

Cet exemple est représentatif des risques inhérents aux chantiers de pressage, sur lesquels beaucoup de jeunes effectuent leurs premiers pas professionnels. « À l'issue de leur seconde en alternance, les élèves de Bac pro agroéquipements signent leur contrat d'apprentissage. Ils sont embauchés en alternance dès l'été, au plus tard à l'automne, et sont donc susceptibles de presser à l'issue de leur première année de formation », précise Guy Ménard le directeur de la MFR de La Pignerie. La conduite des bennes lors des moissons et les chantiers de pressage sont en outre des chantiers qui sont facilement confiés aux débutants, car ces techniques ne mettent pas en danger la qualité de la récolte : « Au pire, les balles mal pressées



Enric, Fabien, Benjamin, Emmanuel et Frédéric entourent leur moniteur, Stéphane Gourdin, et le conseiller en prévention de la MSA, Guillaume Godefroy.

sont refaites. » Mais avec la réforme de la formation professionnelle, les jeunes en fin de seconde sont pour certains âgés d'à peine 16 ans. « À cet âge, la perception du danger est très relative, notre mission est de les rendre lucides sur la réalité des risques professionnels », souligne Guy Ménard.

Une formation spécifique

Pour cela, la MFR organise depuis deux ans une formation, avec la MSA. Dispensée juste avant le début des chantiers de pressage, elle s'adresse aux jeunes de seconde, ainsi qu'aux saisonniers embauchés par les EDT. Elle dure une journée et s'achève par un test de validation qui atteste les acquis des participants. Trois

groupes de huit personnes la reçoivent en cette fin d'année scolaire. Guillaume Godefroy, conseiller en prévention à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe en a élaboré le programme avec Stéphane Gourdin, moniteur en agroéquipement à la MFR: « Découverte de l'outil, principes d'utilisation, normes de sécurité et entretien pour les pannes de premier niveau. Si le temps le permet des exercices en condition de chantier sont réalisés », décrit-il. Au vu des déclarations d'accidents du travail, la MSA a identifié les principaux risques liés aux chantiers de pressage : incendie, entraînement par la prise de force, empilage et dépilage des balles et risques spécifiques liés au maniement de l'élévateur ; et surtout maintenance de la presse. Autant de points étudiés lors de la formation.

Un besoin pour la profession

L'exemple d'Enric est caractéristique. Emmanuel, Fabien et Benjamin, tous trois âgés de 20 ans, écoutent leur collègue de promotion raconter sa mésaventure. Comme Enric, ils ont suivi une formation au sein de leurs entreprises. « Beaucoup d'entrepreneurs dispensaient déjà les bases de la sécurité à leurs apprentis et leurs saisonniers », reconnaît Guillaume Godefroy. « Ces EDT sollicitaient la MFR pour permettre à leurs apprentis de participer à ces formations. C'était parfois difficile de les libérer pendant cette période de fin d'année très dense en examens et cela désorganisait le programme scolaire,

reconnaît le directeur de la MFR. Ainsi, en dispensant la formation au sein de la MFR nous nous assurons aue tous les jeunes la suivent bien et nous validons que les grands principes sont acquis par l'attestation. » Cette formation répond donc à un véritable besoin de la profession. « Mais elle ne dispense pas les entrepreneurs d'assurer une formation spécifique sur leurs propres outils, cela contribue à construire une culture de la sécurité au travail », souligne Guillaume Godefroy.

La dérogation machines dangereuses

Cette formation s'inscrit aussi dans le droit du travail qui impose aux jeunes de moins de 18 ans d'obtenir une dérogation les autorisant à conduire ces engins jugés dangereux. C'est un « plus » pour obtenir la dé-

rogation. « Mais cette formation n'a pas pour unique but de s'inscrire dans une procédure réalementaire. insiste le directeur. C'est la compétence de nos élèves qui prime. » Et parce qu'une grande partie des accidents à lieu pendant la maintenance des presses, la formation qui est dispensée à ces jeunes en apprentissage leur permet, sinon de réparer en toutes circonstances, au moins d'identifier les niveaux de panne afin de ne pas prendre de risque. « Ce travail de formation s'adresse aussi aux entrepreneurs qui doivent comprendre que l'apprenti n'est pas apte à effectuer seul toutes les opérations de maintenance », précise Guillaume Godefroy de la MSA.

Frédéric est élève de seconde. Il a 16 ans. Dans quelques jours, il va suivre la formation. « J'ai déjà accompagné mon père lors des chantiers, je sais comment ça marche mais je n'ai jamais eu l'occasion de travailler seul ». reconnaît-il. Il écoute Enric qui assure : « Je ne suis pas prêt de refaire un chantier de pressage ». Ses professeurs lui assurent pourtant qu'il a adopté la meilleure attitude en la circonstance; son patron lui a été reconnaissant d'avoir préservé le matériel. « Lors des chantiers de pressage toutes les conditions sont réunies pour un départ d'incendie, concluent Guillaume Godefroy et Stéphane Gourdin. La poussière, la chaleur et le risque d'étincelle par la mécanique en route. Apprendre à gérer ces situations en toute sécurité est nécessaire pour nos élèves.»

Françoise Foucher



Pilotage de l'entreprise

Gros gabarits sur la route : le casse-tête

Pour exercer leur activité, les entrepreneurs doivent se déplacer avec leurs matériels entre les différents lieux de travail. Ceci est particulièrement important au moment de la moisson, où les engins se retrouvent sur la route, parfois sur de longues distances. Entre une réglementation contraignante, des aménagements routiers pas toujours adaptés, et l'urgence des délais à tenir d'autre part, comment s'adaptent les entrepreneurs?

L'arrêté du 4 mai 2006, bien connu par les entrepreneurs de travaux agricoles, précise les conditions de circulation des véhicules et matériels agricoles. La circulation du matériel agricole est réglementée en fonction de la longueur, de la largeur, de la hauteur et du poids du matériel. Jusqu'à 25 m de longueur et 4,5 m de largeur, les convois agricoles ne sont pas assimilés à des convois exceptionnels. Toutefois, entre 2,55 et 3,5 m de largeur et pour une longueur inférieure à 22 m, le renforcement de la signalisation est obligatoire, ainsi que la limitation de vi-

tesse à 25 ou 40 km/h (selon réception). Entre 3,5 et 4,5 m de largeur ou pour une longueur comprise entre 22 et 25 m, il faut, en plus, un véhicule d'accompagnement et le renforcement de la signalisation par deux panneaux « convoi agricole » (lire l'encadré).

Des aménagements à revoir

En principe, aucune exploitation ne doit être « enclavée » : aucun entrepreneur ne devrait se trouver devant l'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail. Les aménagements routiers devraient faciliter la

Ce que dit le Code de la route...

Caractéristiques	Groupe A	Groupe B		
Largeur en m (l)	2,55 < l ≤ 3,5	3,5 < l ≤ 4,5		
Longueur en m (L)	Limites Code de la route < L ≤ 22	22 < L ≤ 25		
Masse (M)	M ≤ Limites du Code de la route			
Vitesse	25 ou 40 km/h selon réception des véhicules	25 km/h		
Éclairage	1 ou 2 gyrophares. Feux de croisement allumés			
Signalisation	Signalisation standard du Code de la route, panneaux ou bandes adhésives rouge et blanc, catadioptres			
	•	2 panneaux « convoi agricole »		
Accompagnement	Pas d'accompagnement obligatoire	Voiture particulière ou camionnette, sans remorque		
Signalisation des véhicules		Feux de croisement allumés, 1 ou 2 gyrophares,		
d'accompagnement	•	panneau(x) « convoi agricole »		
	Interdiction de circuler, sauf pour leur traversée, sur les routes à accès réglementé.			
Restrictions de circulation	Limitation au département d'activité et aux départements limitrophes.			
		Interdiction du samedi ou veille de fête à partir de midi jusqu'au lundi		
	-	ou lendemain de fête à 6 heures, sauf période de semis et récolte.		
		Respecter les éventuelles prescriptions préfectorales.		

Au-delà des gabarits autorisés, le type de convoi est déterminé par sa plus forte caractéristique (largeur ou longueur). En effet, généralement les convois de machines agricoles dépassent en largeur et en longueur les dimensions prescrites par le Code de la route, mais rarement les charges sur l'essieu. C'est pourquoi le classement des véhicules se fait par les dépassements en largeur et/ou en lonqueur du convoi.

Au-delà de 4,50 m de large ou 25 m de long, le convoi est classé en transport exceptionnel, il est soumis à autorisation préfectorale, avec escorte par la Police ou la Gendarmerie.

Cet encadré à valeur uniquement informative ne saurait se substituer à l'intégralité de la réglementation qu'il résume. Des dépliants d'information MSA sont à retrouver sur http://references-sante-securite.msa.fr rubrique Références en ligne/Risques/Routier



La voiture pilote doit précéder le convoi, sauf en cas de circulation sur route à chaussées séparées où la voiture est placée en protection arrière.

circulation des engins autorisés. Cependant, on constate qu'ils peuvent entraver les circulations agricoles du fait d'une conception ne prenant pas en compte le gabarit des engins agricoles. La circulation agricole sur les aménagements routiers inadaptés entrave la fluidité du trafic et, plus grave, peut engendrer une prise de risque de la part des autres usagers de route (agression, franchissement de ligne blanche, doublement sans visibilité).

Benoit Moreau, ingénieur prévention machinisme à la CCMSA, explique : « À la MSA, nous agissons pour vulgariser et faire connaître la réglementation. Les statistiques routières prouvent que, lors d'un accident impliquant un véhicule agricole, c'est rarement le conducteur d'engin agricole qui est touché par des dommages corporels, ce sont surtout les autres usagers de la route. Les entrepreneurs doivent donc être conscients du risque pour les autres usagers. C'est pourquoi nous insistons sur la signalisation des convois, ainsi que sur l'attention que le conducteur doit porter aux autres usagers. » Jean-Claude Gasc, entrepreneur à Montastruc la Conseillère (31) et président des EDT de Midi-Pyrénées explique : « Les automobilistes ne rendent pas compte que les conducteurs des engins agricoles ont les yeux à 2,5 m, et plus, du sol. »

Les constructeurs proposent des moissonneusesbatteuses de largeur inférieure à 3,5 m. L'entrepreneur a donc le droit de circuler sans les panneaux « convoi agricole ». « Toutefois, argumente Benoit Moreau, rien ne l'empêche de mettre en place les panneaux et un véhicule d'accompagnement. Au contraire, c'est même recommandé pour la sécurité. »



Si le convoi est constitué de plusieurs véhicules, le conducteur doit respecter une distance de sécurité de 150 m entre chaque véhicule. Cette distance doit être ramenée à 50 m lorsque la visibilité est réduite.

Il poursuit : « Il faut une prise de conscience également de la part de ceux qui décident des aménagements routiers. Des initiatives existent pour informer ces décideurs (élus, collectivités locales,...). Par exemple, en Ile-de-France, les chambres d'Agriculture, les syndicats agricoles, la MSA et Groupama ont édité une plaquette d'information afin de mettre en lumière les aménagements routiers gênants pour les déplacements agricoles, et proposer des alternatives. »

Jean-Claude Gasc, président des EDT Midi-Pyrénées, plaide pour que les Directions départementales des territoires entretiennent mieux les axes de circulation : « À partir du moment où les véhicules sont homologués, ils doivent pouvoir passer. C'est le boulot de la DDT de repérer les endroits qui posent problème. Jusqu'à 4,20 m de haut, les ponts ne sont pas signalés, alors qu'on trouve des branches à 3 m! Il faut que l'élagage se fasse à la verticale des fossés. »

Benoit Moreau poursuit: « Dans certaines communes, on constate des exemples de réfections de chaussée et d'aménagements très mal adaptés aux engins agricoles. Le paradoxe, ajoutet-il, c'est que cela arrive

fréquemment dans les communes rurales. »

La fin des échanges?

Depuis de nombreuses années, Régis Macé, de l'ETA Gautier dans les Côtes-d'Armor, pratiquait l'échange de moissonneuses-batteuses. Ainsi, chaque année, il envoyait une machine dans le Maine-et-Loire, une autre en Loire-Atlantique, et enfin, une dans la Beauce. Les deux premiers échanges

ont dû être abandonnés. Il explique : « L'échange est basé sur le décalage de la date de la moisson entre les différentes régions. Depuis quelques années, on a l'impression que cet écart se réduit. Malgré l'aspect convivial, cela devenait vraiment compliqué à gérer. » L'ETA Gautier commençait d'abord par moissonner chez les autres, puis terminait en Bretagne. Ce n'est pas le transport aller qui posait



La machine n'a pas la place pour passer sur la chaussée. Photo prise dans une commune rurale du Lot-et-Garonne.

Pour les moins de 18 ans

Selon le Code du travail, une moissonneuse-batteuse, de même qu'une ensileuse, est une machine « dangereuse ». Sa conduite est donc interdite aux mineurs. Toutefois une dérogation peut être accordée par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) à partir de 16 ans, uniquement dans le cadre d'une formation professionnelle (élève en stage chez un entrepreneur par exemple). Attention, cette dérogation ne couvre pas le travail « hors stage ».

Pilotage de l'entreprise



D'après Régis Macé, « À partir de 10 heures de déplacement en convoi, la solution du transport sur porte-char doit être envisagée. »

problème, il avait le temps de conduire la machine en « morte-saison ». C'est le retour qui, par contre, devait se faire en express. « Comptez 10 heures pour le convoyage des deux machines, la nôtre et celle du collèque depuis le *Maine-et-Loire. Ça fait perdre* une journée de boulot. La dernière année qu'on l'a fait, c'était très tendu, on n'avait pas encore terminé dans le Maine-et-Loire, alors qu'on avait besoin des machines dans les Côtes-d'Armor. On a préféré arrêter. »

Régis Macé précise qu'il ne reviendrait pas en arrière: « D'après moi, le principe de l'échange de moissonneusebatteuse a du plomb dans l'aile, en premier lieu à cause de la réduction de décalage des saisons. D'autre part, cela nécessite vraiment un niveau de confiance élevé avec un autre professionnel, ce qui n'est pas simple à trouver. » Sans compter que, bien souvent, les clients n'apprécient pas que l'entrepreneur se « démunisse » en pleine saison, cela lui donne une mauvaise image.

La solution du transport sur remorque

Et pourtant, Régis Macé continue d'envoyer chaque année une machine pour moissonner dans la Beauce.

En effet, il a trouvé une solution: il met sa moissonneuse sur une remorque. « Avant, il fallait compter 16 heures de convoyage par la route. Avec les ronds-points, les rocades, c'était une vraie galère. Une fois, on a crevé sur la rocade du Mans. En plus, les machines ne sont pas faites pour rouler autant sur la route, le matériel souffre. De même, avec la durée du trajet retour, on perdait une journée de battage, vous calculez rapidement la perte de chiffre d'affaires... Ajoutez les risques mécaniques, l'usure du matériel, les tracasseries administratives pour avoir le droit de traverser les différents départements, la perte de temps et la fatique des conducteurs (qui ne peuvent pas retravailler tout de suite après) Vous avez vite fait d'arrêter. » C'est alors que l'ETA Gautier a contacté un transporteur : « Ca nous coûte environ 1 350 euros l'aller. Avec le temps gagné, on réalise un chiffre d'affaires qui compense le coût du transport. Par exemple, si on termine à 15 heures dans la Beauce, la machine peut être opérationnelle le lendemain matin chez nous. C'est aussi pour ça qu'on envoie la plus grosse machine làbas, celle qui peut abattre des hectares. Désormais, on

a deux barres de coupe pour cette machine. La plus grande (9 m) reste dans la Beauce. Ça nous évite le surcoût pour la transporter. Dans le 22, on en a une de 7,5 m. » Bref, pour cet entrepreneur, la solution du transport sur remorque doit être envisagée pour les longues distances.

Aller là où se trouve le travail

En Alsace, Éric Brodhag partage une moissonneuse avec un entrepreneur de Haute-Marne, à 250 km de là. Pour des raisons économiques : l'entrepreneur a besoin de la machine en automne, pour le maïs, alors que son collègue en a besoin l'été pour les céréales. Il explique : « Nous sommes dans une zone très urbanisée, nous avons régulièrement des soucis sur la route. Pourtant, il faut bien aller où se trouve le travail. Nous essavons d'alerter les maires et les Directions départementales, en faisant des courriers ou des actions de blocage, sans grand résultat pour l'instant. On arrive tout de même parfois à faire aménager des îlots franchissables ou des panneaux flexibles. » Le trajet de 10 heures pour rejoindre la Haute-Marne s'effectuait, jusqu'à présent, sans véhicule d'accompagnement, la

moissonneuse ne dépassant pas 3,5 m de large, grâce à un second jeu de roues. « Il y a quand même quelqu'un pas loin, ne serait-ce que parce au'il faut bien une voiture pour faire l'aller ». Une nouvelle machine a été achetée cette année : « Elle fera cette fois-ci environ 3,7 m avec ses roues de travail, on n'a pas encore décidé de ce qu'on allait faire: rouler avec une voiture pilote, ou bien monter des roues plus étroites. Pour une distance de 250 km, le transport sur remorque nous paraît trop onéreux, sans compter la perte de temps pour mettre la machine sur la remorque ».

Autre témoignage, celui de l'entreprise de Stéphane Brochu à la Roche-sur-Yon (85): « Nous avons auatre moissonneuses-batteuses et deux ensileuses. Nous devons réqulièrement aller travailler de l'autre côté de la Roche, mais le contournement (2 x 1 voie), qui est récent, nous est interdit. On se retrouve donc obligés de traverser la ville. C'est moi qui conduis la voiture d'accompagnement, et i'essaie de mettre un conducteur expérimenté dans la machine. »

Malgré toutes les précautions que les entrepreneurs peuvent prendre, les engins agricoles sont impliqués, chaque année, dans des accidents. Début juin, près de Revel, en Haute-Garonne, une voiture s'est encastrée dans la moissonneuse d'un entrepreneur et le conducteur de la voiture, qui était alcoolisé, est décédé. La moissonneuse était pourtant accompagnée d'un véhicule pilote et toutes les règles de sécurité étaient respectées.

Valérie Bridoux

Compléments à propos de l'application des taux de TVA en 2012

Plusieurs remarques ont été formulées par nos lecteurs suite à la parution de l'article portant sur les taux de TVA applicables aux travaux agricoles et forestiers en 2012 (voir EDT 63, pages 30 et 31). Voici quelques précisions apportées par l'auteur de l'article, Gilles Béniguet, de Cogedis-Fideor.

Au sujet du taux applicable aux opérations de « curage et nettoyage des stations d'épuration », ainsi qu'aux « opérations de transport des boues extraites des stations d'épuration », un de nos lecteurs nous a indiqué qu'il ne serait pas de 7 %, comme écrit dans l'article, mais de 19,6 %.

Réponse de Gilles Béniguet : « Tout d'abord, je tiens à souligner que la liste des prestations de services mentionnées n'est pas censée couvrir l'ensemble des prestations de service, mais celles qui sont le plus souvent rencontrées dans les territoires ruraux.

Les dispositions prévues à l'article 279 b du CGI, dans sa version actuellement en vigueur, précisent que la taxe sur la valeur ajoutée est perçue au taux réduit de 7 % en ce qui concerne « les remboursements et les rémunérations versés par les communes ou leurs groupements aux exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement ». Il se trouve que cette formule de rédaction n'a pas été modifiée par rapport la précédente, mis à part le fait que la taxe était jusqu'en 2011 percue au taux de 5,5 %. Le taux normal de TVA de 19,6 %, ne trouve donc pas à s'appliquer à ce genre de prestations.

La Réponse ministérielle DELUGA, JO AN 12 novembre 2001, n° 64897 p 6472, est venue préciser ce qui suit : « Le taux réduit prévu à l'art 279 b du CGI, s'applique aux prestations d'assainissement ou à celles relatives aux installations d'assainissement, dès lors qu'elles sont effectuées pour la gestion du service public d'assainissement et qu'elles sont fournies par l'exploitant du service ou en exécution d'un contrat conclu avec l'exploitant de ce service. Ces dispositions sont *d'interprétations* strictes. Sont notamment susceptibles de bénéficier du taux réduit de TVA, le curage, le nettoyage des stations d'épuration mais également l'évacuation et le transport de boues extraites de ces stations. En revanche, les opérations de compostage, d'épandage ou de mise en décharge des boues, s'analysent comme un mode de gestion des déchets qui n'est pas en principe rattaché au d'assainissement. service En conséquence, ces opérations doivent être soumises au taux normal de TVA. »

Enfin, selon, la Rep Lachaud: AN 8 juillet 2008, n° 19682, p 5957 : « La nouvelle rédaction des articles L 2224-7 et L 2224-8 du Code général des collectivités

territoriales prévoit que les d'élimination opérations des boues d'épuration font désormais partie du service public de l'assainissement, elles pourront être soumises au taux réduit de la taxe, toutes autres conditions. liées notamment à la qualité du prestataire et du preneur, étant par ailleurs respectées. Les opérations d'élimination des boues d'épuration consistent, notamment, en la déshydratation, le chauffage, le compostage, l'épandage ou la mise en décharge des dites boues. »

En revanche, sont notamment exclues du bénéfice du taux réduit les opérations réalisées sur les installations privées, les prestations de services soumises au régime des travaux immobiliers, ainsi que les opérations de curage des biefs, lacs ou rivières. »

Ensuite, plusieurs remarques nous ont été transmises à propos du taux de TVA applicable aux travaux forestiers : le rédacteur aurait assimilé les exploitants forestiers aux propriétaires forestiers.

Réponse de Gilles Béniguet : « Je précise simplement que le sujet abordé visait et avait pour titre « Travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants forestiers. »

peux comprendre lе que les prestataires qui ne servent pas les exploitants forestiers, ne s'y soient pas retrouvés, mais le cadrage de la revue ne permettait pas de faire état de l'ensemble des prestations rendues sur nos territoires. »

Gilles Béniguet



Actualités



Ambition intacte pour les 175 prochaines années

Pour un leader mondial tel que John Deere, afficher des perspectives de croissance à deux chiffres peut surprendre. Mais les dirigeants de l'entreprise affichent déjà les leviers à actionner : innovation, conquête de marchés et surtout, élargissement du rôle des distributeurs.

[Moline, Illinois, États-Unis] En 2011, John Deere a rejoint le Top 100 des marques internationales les plus connues. À l'occasion de ses 175 ans, l'entreprise avait organisé une visite de ses installations en Illinois. John Deere est aujourd'hui leader mondial en produits et solutions destinées à l'agriculture, l'exploitation forestière, les travaux publics, l'entretien des paysages et espaces verts, et à l'irrigation. Pourtant, loin de considérer cette place comme acquise, les dirigeants du groupe affichent des objectifs ambitieux.

50 milliards en 2018

En 2011, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 32 milliards de dollars. Au sein d'une centaine d'usines de production et d'unités marketing réparties dans 28 pays, elle emploie 57 000 personnes. Une dimension qui ne laisse pas indifférent, mais interpelle quant aux objectifs de croissance affichés : 50 milliards de dollars à l'horizon 2018, soit une hausse de 56 % du chiffre d'affaires.

La croissance envisagée ne reposera pas sur de nouvelles acquisitions comme l'illustre Mark Von Pentz, président de la division Agriculture et Espaces verts : « Lors de rachats, un et un font rarement deux, plutôt 1,3 ». Depuis 2001, John Deere a ainsi doublé ses ventes en Europe, sans avoir procédé à des acquisitions. Mais la « vieille Europe » ne présente plus le potentiel d'expansion qu'affichent aujourd'hui les





marchés asiatique ou russe.

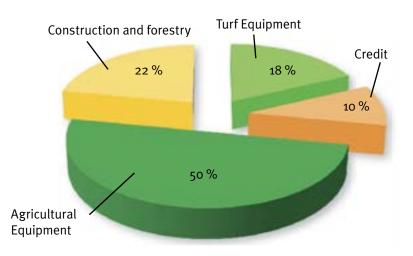
Les économies émergentes ont toujours eu la considération de l'entreprise. À titre d'exemple, dès 1997, John Deere prenait une participation au sein d'une société chinoise de moissonneuses-batteuses. « Aujourd'hui, nous sommes le premier exportateur d'Inde » explique Mark Von Pentz. Les produits qui y sont fabriqués sont commercialisés dans 73 pays. « Un tracteur produit en Inde coûte 260 dollars par cheval, en Chine de 100 à 150 dollars par cheval. Nous allons donc utiliser cette opportunité », poursuit-il.

Des innovations...

L'année précédente, le constructeur a investi 1,3 milliard de dollars dans ses programmes internationaux de Recherche et Développement. Il dispose de quatre centres de Technologie et d'Innovation en Europe (Kaizerslautern, Allemagne), Asie et Amérique du Nord. À Moline, le centre baptisé MTIC nous a exposé ses travaux de recherche. Menés par le Docteur Klaus Hoehn et son équipe, ils sont actuellement dirigés vers l'électricité et l'autonomie de déplacement.

Des prototypes de tracteurs autonomes assurent actuellement le broyage et la pulvérisation dans des vergers de Floride. Plus avancé, le projet de Gator autonome a été initié pour des applications miliaires. Doté de caméras stéréoscopiques, le trans-

Répartition du chiffre d'affaires John Deere en 2011



porteur qui suit un circuit préenregistré est capable de détecter la présence d'obstacles dans son environnement. Si le progrès dans le domaine de la robotique laisse entrevoir la commercialisation de tels engins à moyen terme, la question légale n'est pas encore résolue.

La division Technologies avancées travaille sur des sujets encore plus étonnants. En dotant un conducteur de lunettes spécifiques, qui enregistrent les points sur lesquels se porte son attention, le constructeur optimise la construction des cabines. Les limites de l'automatisation préoccupent aussi les chercheurs. À l'aide d'encéphalogrammes, déterminent le niveau de concentration optimale du conducteur. Un compromis entre l'automatisation totale, source d'ennui, et la fatigue procurée par un excès d'actions à accomplir, est alors recherché.

... et des solutions.

« Construire un tracteur qui tire ou porte, tout le monde sait faire. Pour un utilisateur, ce n'est plus le matériel mais la gestion qui donne mal à la tête, explique Mark Von Pentz. Le défi est de ne plus penser en terme de produits mais de solutions », poursuit-il. Pour cela, le constructeur s'appuiera sur trois piliers regroupés sous le concept « FarmSight ». L'aide à la décision, qui ne vise pas à se substituer au décisionnaire, mais à lui donner les informations pour orienter ses choix, puis les outils pour mettre en place des décisions, en est le premier. L'optimisation de la logistique, le second. Le directeur note que c'est un levier très important pour les entrepreneurs. Enfin, l'optimisation du parc



de machines, notamment par la télémétrie, complète cette palette.

« Dans certaines régions du globe, nous avons un gros potentiel en conseil, en raison du manque d'expérience des acteurs » note Mark Von Pentz. La volonté affichée

par le constructeur de créer des concessionnaires de dimensions importantes sera encore déterminante. « Pour nous, c'est l'élément de distinction du futur », conclut-il.

Guillaume Le Gonidec



Prévention des risques électriques : présenter les expérimentations aux constructeurs de machines agricoles

Le 19 avril dernier à Douai, une journée technique dédiée à l'évolution du machinisme et à la détection de lignes électriques à haute tension a été organisée par la MSA Nord-Pas de Calais avec ses partenaires. Les constructeurs, les représentants du machinisme et des entrepreneurs de travaux agricoles ont participé à des ateliers thématiques afin de mener un travail de réflexion et avancer des pistes.

[Douai, 59] La MSA Nord-Pas de Calais s'est engagée depuis plusieurs années dans un partenariat avec ERDF et RTE dans le cadre de la prévention des risques électriques. Un observatoire a été mis en place, afin de mettre en évidence la véritable existence de ce risque. Entre 2004 et 2011, on a recensé 41 accidents ou incidents sur le Nord-Pas de Calais. Parmi eux, 31 accrochages de lignes, dont 13 lors de dépôt ou stockage sous ligne, et huit accrochages de poteaux.

Témoignages d'exploitants et salariés

Trois personnes (un salarié et deux exploitants) ont témoigné de leur expérience suite à un accident électrique. Ce moment fort de la journée a permis à chacun de prendre conscience des lourdes conséquences sur le plan humain et médical. Lionel Mortreux, salarié d'une entreprise de semences a ainsi témoigné : « En 2005, j'ai été victime d'un accident avec un pulvérisateur porté



La journée technique du 19 avril a rassemblé 70 professionnels. Le matin, Jean-Paul Quenu, entrepreneur à la retraite et administrateur à la MSA, a présenté une synthèse sur la prévention du risque électrique.

de 24 mètres. J'ai accroché une ligne à haute tension. Les pneus du tracteur ont littéralement fondu. J'ai attendu dans ma cabine les trois réenclenchements automatiques de la ligne⁽¹⁾, puis j'ai sauté à terre à pieds joints. » Deux réflexes qui lui ont probablement sauvé la vie mais qui restent encore trop souvent méconnus.

Le détecteur, un outil d'aide à la conduite

Depuis plus de quatre ans, les élèves de l'École des

Mines de Douai travaillent sur des projets en lien avec la prévention du risque électrique. Les différentes études ont débouché sur la conception d'un prototype de détecteur de lignes électriques. Ce dispositif d'aide à la conduite en sécurité sur le terrain permet à l'opérateur d'être averti et guidé par la présence d'une ligne électrique au cours des travaux agricoles. « On veut faire un appareil qui soit une aide à la conduite. Il ne fera pas tout, la machine ne s'arrêtera pas

toute seule », explique Jean-Paul Quenu, entrepreneur à la retraite et administrateur MSA. Six exemplaires ont déjà été testés par différents exploitants sur des machines de divers gabarits : ensileuses, bennes élévatrices, batteuses... ou encore des arracheuses de betteraves afin de recueillir leurs retours d'expérience et leurs suggestions d'amélioration (lire EDT nº 61). Quatre nouveaux essais sont prévus cette année.

Le dispositif est aujourd'hui encore perfectible

(réglage, interface, capteurs). De nouvelles fonctions pourraient être ajoutées : géolocalisation et cartographie, GSM, connexion aux autres systèmes de bord... Avec l'industrialisation en point de mire. L'un des principaux objectifs de cette journée était effectivement de « mobiliser les constructeurs autour de cette question » explique Thierry Petit, conseiller en prévention à la MSA Nord-Pas de Calais.

« Nous avons participé à la journée pour nous tenir informés. À mon avis, tant que ce n'est pas obligatoire, les constructeurs n'installeront pas de détecteur de ligne sur leur matériel, car ce n'est pas encore un arqument de vente », déclare François Rycklewski, technico-commercial chez Nord Pulvé, constructeur de pulvérisateurs à Campagnelès-Hesdin dans le Pasde-Calais. Chez Claas, qui participe au projet via son distributeur local, Casa Service Machine, le prochain tarif de la gamme d'ensileuses laguar mentionnera la possibilité de faire installer un système de détection des lignes électriques sur les machines neuves. « Nous ne fabriquerons pas ces systèmes nous-mêmes, il s'agira d'équipements qui sont déjà sur le marché, explique François-Régis Mathieu, responsable produits ensileuses chez Claas. Ce projet avec l'École des Mines de Douai est une excellente initiative, il permet de faire connaître le risque électrique. »

Pour mener une révision des normes

Auiourd'hui. les constructeurs sont un peu en position d'attente, la demande des utilisateurs permettra certainement de les faire évoluer, déclare Thierry Petit. La réglementation pourra également pousser les constructeurs à proposer des solutions, et pas seulement en installant un détecteur de lignes, ils pourraient également travailler sur la hauteur des engins. » La série des normes Iso 42-54 et la directive machine 2006/42/CE spécifient les exigences de sécurité pour la conception et la construction des tracteurs et matériels agricoles et forestiers en France, d'une part, et des machines au sens large mises sur le marché européen, d'autre part. Pour le moment, le risque électrique n'y est pas clairement établi. La première informe simplement que les constructeurs doivent prendre en compte le risque électrique. Il y a donc des marges de progrès pour renforcer ces normes. Au niveau européen, des discus-

sions sont en cours afin de déterminer si les détecteurs de lignes peuvent entrer dans la catégorie des composants de sécurité et s'ils assurent bien une fonction de sécurité.

Enfin, outre les travaux de recherche et les expérimentations menés, les organisateurs ont rappelé que l'une des priorités était de poursuivre et de développer la sensibilisation et les formations auprès des opérateurs et des jeunes.

Valérie Bridoux

(1) Lors de l'impact avec une ligne, le circuit électrique disjoncte. Il existe une procédure de réenclenchements automatiques. Le premier est dit « rapide » (au bout de 300 ms). Il est suivi de deux réenclenchements « lents » plus espacés.





Bruxelles seule au cœur des décisions?

Cette année, Bruxelles accueillait, les 12 et 13 avril derniers, la huitième conférence nationale des agroéquipements. Une ville choisie alors que la réforme de la Politique Agricole Commune se rapproche.

[Bruxelles, Belgique] Paris aurait pu accueillir cette grand-messe regroupant industriels et concessionnaires agricoles. Car si le slogan « Bruxelles au cœur des décisions » rappelle que la réforme de 2014 approche à grands pas, une autre échéance était bien évidemment dans tous les esprits. L'élection présidentielle a pu être l'occasion pour les participants de rappeler qu'au regard du bilan économique d'une France hantée par le spectre de la récession, l'agriculture reste une des valeurs fortes de notre économie. « Nous n'avons pas beaucoup de secteurs dont qualité et durabilité sont assurées au niveau mondial comme l'agriculture » a rappelé Jean-Paul Betbeze, directeur des études économiques du Crédit Agricole. En 2011 encore, l'agriculture aura joué le rôle d'amortisseur face à de nombreux secteurs touchés par un ralentissement important.

Une santé précaire

En 2012, le marché des agroéquipements devrait rejoindre le niveau record de 2008. Les tracteurs affichent ainsi une hausse des immatriculations de 22 %, hausse qui pourrait même s'avérer supérieure d'après Alain Dousset, le président du Sedima, notant que « les immatriculations ne donnent qu'une idée ». Le travail du



Patrick Pérard et Alain Dousset, présidents d'Axema et du Sedima, ont animé les deux journées d'échanges entre professionnels du machinisme.

sol est le secteur qui a le plus progressé, c'est le plus dynamique depuis la crise et il devrait le rester, « hors accident climatique » nuance Alain Dousset. Un facteur climatique qui a fait de 2011 l'année la plus chaotique depuis un demi-siècle pour le secteur des espaces verts, affichant successivement des niveaux d'évolution extrêmes.

Ce bilan positif pour les professionnels du machinisme est rapidement nuancé par la perspective de réforme de la PAC, qui devra répondre à plusieurs enjeux : sécurité alimentaire de l'Union Européenne (« c'est son objectif premier, et les épisodes récents de « crises de la faim » nous rappellent qu'il est important », notera Pierre Bascou, chef de l'unité Analyse économique de l'agriculture à la Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne) mais aussi préservation de l'environnement et du milieu

rural, développement durable, niveau de vie des agriculteurs... et baisse de son budget.

Les propositions formulées par la commission pour la période 2014-2020 maintiennent les dépenses de la PAC au niveau de 2013, en termes nominaux. Pourtant, les aides devront baisser, la PAC perdant 30 % de son budget selon les projections formulées initialement. L'objectif de réduction de l'écart du niveau des aides entre pays, pour se rapprocher de 90 % de la moyenne de l'UE à 27, laisse présager une baisse de 10 % du budget global. Pour la France actuellement à la dixième place, une baisse de 50 euros/ha se profile.

Quel rôle pour chacun?

Le député européen Joseph Daul note que, si actuellement les négociations sont en majorité portées par le

couple franco-allemand, une discussion à trois se profile avec la Pologne en tant que nouvel acteur de poids. La PAC est fondée sur les principes du marché unique, de la préférence communautaire et de la solidarité financière. Ses réformes successives ont été marquées par une baisse de l'intervention publique sur les marchés agricoles, soit une moindre régulation. Pierre Bascou, rappelle pourtant la nécessité de filets de sécurité.

La nouvelle PAC devra aussi assurer la fin des quotas et des aides à la production. Pourtant, c'est la durabilité qui est visée, et des mesures phares telle la reconnaissance des organisations de producteurs et organisations interprofessionnelles, ou le renforcement des filets de sécurité avec davantage de flexibilité pour les mesures exceptionnelles et une simplification de l'intervention sur le stockage privé, rappelle que la possibilité d'intervention sur les marchés voulue par les producteurs sera un axe majeur. La volatilité des marchés semble en effet acquise. « L'entreprise agricole est entreprise avant d'être agricole » rappelle Jean-Paul Betbeze. À ce titre, elle n'échappe donc pas aux fluctuations du marché mondial. Mais en dépit de la construction européenne, les politiques nationales joueront un rôle prépondérant. En 2000, le coût d'un salarié français était inférieur de 15 % à celui d'un salarié allemand, il est aujourd'hui supérieur de 11 %.

La gestion des risques fait donc partie des nouvelles mesures. Parmi les changements dans les mesures actuelles (sans axes définis actuellement), on remarquera la place croissante de l'agriculture biologique, zones handicapées, des ou du transfert de connaissance. C'est ainsi l'aspect « durabilité » qui est mis en avant.

La durabilité valorisée

La refonte des paiements directs est l'occasion de renforcer la conditionnalité en matière environnementale. Un nouveau paiement « vert » introduit dans le premier pilier représentera 30 % de l'enveloppe des paiements directs. La prochaine PAC devra compter avec les incidences du réchauffement climatique sur l'agriculture européenne. Face à ce changement climatique, la France est partagée en deux zones situées de part et d'autre de l'axe Bordeaux-Lyon. Au Nord, l'augmentation du rendement des cultures et des espèces fourragères serait contrebalancée par une hausse de la pression parasitaire et une baisse du bien-être des ani-

Des exploitants se projettent en 2020

Une étude commandée par Axema*, et menée auprès d'agriculteurs considérés comme « leaders », a porté sur les perspectives d'évolution des exploitations à l'horizon 2020. Parmi les stratégies envisagées pour valoriser la production et le patrimoine, le stockage des productions et sa transformation figurent en bonne place sans toutefois croître de façon importante. À l'inverse, l'agritourisme aujourd'hui pratiqué par 3 % des exploitants sondés pourrait être pratiqué par 15 % d'entre eux en 2020.

Autre stratégie envisagée : développer la prestation de travaux. Si 17 % de ces « agri-managers » pratiquent aujourd'hui des travaux agricoles ou paysagers, ils pourraient être 24 % en 2020. Cette proportion s'avère plus importante dans le Nord-est de la France (37 %) à l'inverse de l'Ouest où seuls 10 % semblent envisager ce recours. Les travaux publics paraissent bien moins prometteurs, passant de 3 % cette année à 4 % en 2020. Alors que le recours aux prestataires extérieurs pour effectuer des travaux de récolte ou le stockage des productions ne devrait pas progresser de façon importante, 19 % des agriculteurs sondés prévoient de déléquer l'application phytosanitaire en 2020, contre 9 % aujourd'hui.

Enfin, le sondage fait ressortir des tendances actuelles : l'abandon du labour (de 81 à 57 %), le recours plus important au désherbage mécanique et au strip-till (de 4 à 19 % des sondés).

(*) Étude « Les Agri-Managers se projettent en 2020 ». L'enquête a été réalisée par Internet auprès de 500 agriculteurs (internautes) âgés de 25 à 45 ans et à la tête d'une exploitation de 50 ha de SAU ou plus. La cible de cette enquête prospective était délibérément des agriculteurs jeunes et plutôt « hi-tech ». Partenariat entre ADquation Études Marketing et le groupe

maux, ainsi que des inondations et des sécheresses estivales plus fréquentes. L'augmentation du niveau des mers pourra également impacter la production dans cette zone. Au sud, la diminution des volumes d'eau disponible et périodes de végétation pourrait augmenter l'érosion des sols et réduire les zones de culture optimales. D'où une perte de nos avantages dans certaines productions. Pas de quoi inquiéter l'économiste Michel Godet, invité à exposer ses « bonnes nouvelles des conspirateurs du futur » : « Il ne faut pas vendre ce que l'on produit, mais produire ce qui se vend. »

La nouvelle PAC devra enfin relever le défi du maintien d'une agriculture familiale dans les territoires. « On a moins besoin d'hectares que de voisins » a expliqué Michel Godet. Selon lui, 80 % des revenus d'un territoire viennent de la présence de gens dans celui-ci (retraités et fonctionnaires représentent en moyenne 60 % des revenus). Un objectif qui ne pourra être atteint qu'en garantissant aux producteurs un revenu décent. à l'opposé de la tendance actuelle.

Parlement et Conseil européen disposent désormais de deux ans pour approuver les propositions et produire leurs actes d'exécution. Les aides directes seront alors probablement découplées de la production, poursuivant la ligne directrice prise depuis les années 1990. Si l'Europe ne peut agir seule

en faveur de notre compétitivité, elle sera probablement plus sensible aux exigences des professionnels que dame nature. « N'attendez pas qu'ils vous posent des réglementations. Faites des propositions; pendant ce temps-là, vous les occupez » propose Michel Godet. L'économiste conclura avec une citation de Maurice Blondel: « L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare... »

Guillaume Le Gonidec



Patrick Besson, président du groupe Grégoire Besson, a reçu le prix SediMaster 2011, récompensant notamment ses qualités d'écoute.

La populiculture veut repousser

Réunie en assemblée générale le 12 mai dernier à Dax, la chambre syndicale du peuplier de France a brossé un état des lieux des problématiques de la filière.

[Dax, Landes] De la plantation à la récolte, en passant par l'élagage et la fauche des interrangs, la culture du peuplier requiert une série de travaux. Ceux-ci sont souvent réalisés par des entreprises de travaux de forestiers, mais aussi agricoles. On estime, à cet égard, que 40 ha de peupleraies suscitent un emploi dans le domaine des travaux forestiers. « La plupart des populiculteurs sont des petits propriétaires qui ne sont pas forcement équipés pour réaliser les travaux eux-mêmes... Ils font donc appel à des entrepreneurs », explique François Bochard, entrepreneur dans l'Ain.

Des travaux souvent réalisés par des entrepreneurs

À l'occasion de l'assemblée générale de la chambre syndicale des peupliers de France, les professionnels ont fait le point sur les questions qui animent la filière.

Environ 235 000 ha de peupleraies sont actuellement recensés en France. Ils appartiennent, en majorité, à de petits propriétaires, la surface moyenne se situant à moins d'1,5 ha. Le pays est ainsi le premier producteur européen de cette essence.

Oui, mais voilà, la production française est aujourd'hui en perte de vitesse. En 1996, les plantations représentaient un volume de 120 000 plants. Douze ans plus tard, ce chiffre a été divisé par six. Le rythme des replantations actuel est insuffisant pour pérenniser l'approvisionnement de l'aval de la filière. Outre la baisse de rentabilité. ce phénomène s'explique par une réglementation souvent hostile à la populiculture.

« L'acte de planter relève parfois du parcours du combattant sur certains territoires », constate le président, Jean Rabuel. Les milieux de prédilection du peuplier, à savoir les plaines alluviales et les bords des rivières, sont particulièrement concernés, car l'impact environnemental des plantations de peupliers sur ces zones est sujet à controverse.

Des atouts à faire valoir

Dans ce contexte hostile, les populiculteurs ont des atouts à faire valoir. Tout d'abord, ils affirment que « l'on sait cultiver intelligemment ces arbres, dans le respect des exigences économiques, sociales et environnementales... ». Autrement dit, une gestion durable est tout à fait possible.

Autre argument, le poids de cette essence dans la pro-



Le président Jean Rabuel s'est livré à un véritable plaidoyer en faveur d'une filière qui recèle de multiples atouts.

duction française de bois. Le peuplier représente près d'un quart des volumes de bois de feuillus récoltés annuellement, alors qu'en termes d'espace, il ne concerne que 2,5 % des surfaces totales de feuillus. « Aujourd'hui, on sait produire des peupliers de qualité en moins de 20 ans », expliquent les profes-

Matériau polyvalent, le peuplier dispose de débouchés traditionnels, tels que déroulage (emballages

légers, contreplaqué...), le sciage, la pâte à papier... Aujourd'hui, de nouvelles voies de valorisation apparaissent. Par exemple, le peuplier est susceptible d'être utilisé en tant que bois de structure. Quelques chantiers pilotes voient actuellement le jour. Le développement du bois thermiquement modifié représente aussi une alternative d'avenir. Mais c'est surtout le « bois énergie » et la récolte de rémanents qui constituent le principal axe développement : les besoins de biomasse vont crescendo.

Pour promouvoir leur filière, les professionnels multiplient les initiatives. Une charte, « merci le Peuplier », vient de voir le jour dans la région Pays de la Loire. Le samedi soir, une réunion informelle s'est tenue afin de discuter du BRF (Bois Raméal Fragmenté). Concrètement, il s'agit de broyer des rameaux de bois frais d'un diamètre inférieur à 7 cm et de les épandre sur un sol cultivé. Cette technique permet d'améliorer la fertilité des sols en créant de l'humus sans apport d'intrants, ni de pesticides. Il est reconnu que l'écorce de peuplier avec son pH de 7,1, donc neutre, est plus favorable que le pH de 4/4,5 de l'écorce du pin, qui est acide.

Au final, une chose est sûre, les populiculteurs n'ont pas dit leur dernier mot.

Fabien Brèthes





- ✓ 612 CV
- 4 roues directrices
- Graissage centralisé
- ✓ Dimensions table d'alimentation 1230 x 980 mm
- 32 phares de travail
- Stabilisation optimale grâce aux béquilles
- Goulotte d'éjection orientable à 280°
- Changement rapide des couteaux
- Positionnement optimal de la grue

- ✓ Entraînement à prise directe
- Nouvelle turbine d'éjection escamotable à 6 pales, plus d'efficacité, moins de "fines", entretien plus facile
- Cabine grand confort climatisée avec siège pivotant, réfrigérateur et micro-ondes
- Cabine surélevée hydrauliquement jusqu'à 4.60 m
- Essieux supplémentaires à suspension hydropneumatique
- Augmentation du débit grâce aux vis transversales
- Pas de perte de matière depuis la table d'entrée jusqu'au rotor

ALBACH

Technique innovante pour la bioénergie

Matériel importé par ROPA France

Pour une offre personnalisée



Contactez votre commercial :

François Goerst Tél. 06 63 53 64 42

f.goerst@ropa-maschinenbau.de













Horsch, la polyvalence du semis monograine

Horsch, associé à Claas, a établi le 28 avril un record en semant 448,29 ha en 24 h dans les terres noires de Russie. Cinq jours plus tard, en présentant son nouveau semoir monograine Maestro en Alsace, la firme a préféré mettre l'accent sur la polyvalence de son nouvel instrument.

[Ensisheim, 68] L'offre de semoirs et d'outils de travaux du sol est très dispersée. Le constructeur bavarois présente deux modèles de semoir monograine de 12 et 8 rangs pour le marché français. La précision des semoirs Maestro est obtenue par un système de dosage électrique spécifique et par un disque de dosage constitué de rainures ouvertes vers l'extérieur. Cette technologie permet d'atteindre d'excellents résultats d'implantation avec une large plage de vitesses permettant de gérer jusqu'à 90 000 grains/ha à 15 km/h et jusqu'à 180 000 graines/ha à 8 km/h. La transformation du circuit de dépose des graines (vertical au lieu de rotatif) assure une plus grande précision du dépôt.

Les semoirs Maestro sont équipés de capteurs de grains intégrés dans le canal de distribution de chaque élément semeur. Le nombre de grains comme l'espacement entre ceux-ci peuvent être suivis en continu par le conducteur sur l'écran de contrôle. L'opérateur peut ainsi adapter sa vitesse d'avancement aux différentes conditions du sol et d'humidité. De plus, ces données peuvent être enregistrées pour permettre une analyse cartographique et des suivis agronomiques poussés.

La vitesse, un critère d'appréciation pertinent?

En établissant un record sur 24 h, Horsch a fait la démonstration de son savoir faire. Reste que les spécialistes du semis monograine ne doivent pas oublier que la vitesse au champ n'est qu'un aspect de la rapidité d'exécution des prestations. Il faut aussi prendre en compte le temps de mise en œuvre, la durée des arrêts de chargement, la rapidité de déplace-



Michael et Cornélia Horsch une réussite industrielle à dimension humaine.

ment, le temps de réaction et de gestion de la demande du client. Un avantage de quelques hectomètres par heure peut largement être perdu par une organisation défaillante.

La présentation du constructeur en Alsace a surtout porté sur la polyvalence. Pour des prestataires de services, à qui s'adresse en priorité ce type de machine, l'adaptabilité de la machine est probablement un critère plus important que la vitesse intrinsèque. En effet, les entrepreneurs sont, par définition, confrontés à une plus grande variabilité de situations qu'un agriculteur.

Une grande plage de réglage

La polyvalence du Maestro est assurée par un châssis formé par un grand parallélogramme. Les éléments du semoir peuvent encaisser une grande amplitude de

CC ou SW, réservoirs séparés ou trémie centrale

Le Maestro CC est approvisionné par des réservoirs séparés. Il est disponible en 8 rangs avec un interrang de 70, 75 et 80 cm et en 12 rangs avec un interrang de 45 et 50 cm. Il dispose d'une trémie de 2 800 l et de réservoirs de 70 l chacun.

Le Maestro SW dispose d'un système d'approvisionnement par trémie. Il se décline en 12 et 24 rangs avec des interrangs de 70 ou 75 cm. La trémie peut contenir 2 000 l de semences et 7 000 l d'engrais.

Le Maestro SW 70 au travail.



Un semis de 24 heures



Horsch et Claas ont établi un record les 27 et 28 avril en Russie en semant et fertilisant 448,29 ha en 24 h. L'attelage utilisé était un semoir Maestro SW 24 rangs tracté par un Xerion 5000 de 524 ch. Cette démonstration a été réalisée sur des tchernozioms, sols noirs et fertiles de la grande plaine russe. La démonstration s'est déroulée à proximité de la ville de Chaplygin située à 500 km au Sud de Moscou. Soumise aux aléas de la météorologie, la tentative a dû être reportée plusieurs fois et n'a pas

été épargnée par les péripéties. L'objectif de l'opération était de démontrer qu'il était possible de concilier vitesse, précision et fiabilité. Cette course d'endurance aura aussi permis au Maestro, élu machine de l'année à Agritechnica 2012, de passer avec succès l'épreuve du terrain. Il faudra naturellement attendre la levée des maïs pour juger de la qualité du travail du semis rapide. La démonstration aura au moins permis soulever la question de la vitesse d'exécution.

pressions de terrage allant jusqu'à 300 kg. « Cela permet de s'adapter à quasiment toutes les conditions de sols », insiste Michael Horsch, dirigeant fondateur. Horsch propose une panoplie d'éléments additionnels (chassedébris rotatifs, socs, roulette de plombage) permettant diverses combinaisons. Le semoir dispose de neuf positions de travail différentes. « Le défi pour un industriel est de trouver les solutions techniques répondant au maximum de besoins dans le monde. La polyvalence est pour nous une obligation industrielle. Pour l'utilisateur cela veut dire plus de possibilités de réglages. C'est pour lui la garantie de pouvoir donner satisfaction à une plus large clientèle d'agriculteurs », explique Cornélia Horsch, responsable marketing de l'entreprise, soucieuse de faire comprendre que la vi-

tesse ne doit pas faire oublier la souplesse.

Horsch une saga entrepreneuriale qui interpelle

Avec 950 employés, un chiffre d'affaires de 165 millions d'euros, Horsch Maschinen GmbH est un exemple de réussite industrielle allemande qui fait aujourd'hui envie de ce côté du Rhin. L'entreprise se développe, élargit sa gamme, conquiert de nouveaux marchés. L'affaire est encore plus surprenante quand elle est regardée sous son aspect humain. C'est que l'entreprise n'a rien des vénérables compagnies qui trustent les premières places des constructeurs mondiaux. Horsch n'est même pas trentenaire. Elle a été fondée en 1984 dans la ferme familiale de Bavière orientale par Michael Horsch alors jeune agriculteur de 25 ans

insatisfait des matériels de travail simplifié disponibles sur le marché. Des passionnés et d'ingénieux charrons et forgerons, la France n'en manque pas. Peu ont en revanche connu le succès de Michael Horsch. Pourquoi?

Même si la passion est le slogan de l'entreprise, ce n'est pas à ce niveau que réside la principale différence. Le modèle de développement est probablement explicatif. Durant des années Michael Horsch a fait construire ses machines par d'autres industriels, s'appuyant ainsi sur le réseau des entreprises mégermaniques. tallurgiques « Nous n'avions que des ateliers d'assemblage et de peinture. Ce n'est qu'en 2007 que nous avons construit notre première usine », explique Cornélia Horsch, directrice du marketing.

Le développement accéléré de Horsch n'en est que plus interpellant. Ce dynamisme est-il possible en France ? Cornélia Horsch connaît parfaitement la France pour y avoir vécu toute sa jeunesse. C'est même dans la Marne qu'elle a rencontré son époux, Michael, venu vendre une machine à son père agriculteur allemand installé en France. Pour la capitaine d'industrie, la différence fondamentale entre les PME françaises et allemandes réside dans leur savoir-vendre à l'étranger. « Les Allemands ont une véritable culture et un savoir faire séculaire. C'est à ce niveau que les entrepreneurs français doivent s'inspirer de la réussite de notre modèle », explique Cornélia Horsch dans un français sans accent. La société Horsch n'a pas fini d'être observée...

François Delaunay



Intermat 2012: l'Asie aux commandes

Si le marché européen des matériels de travaux publics reste mitigé, les constructeurs, dont la dimension internationale s'affirme un peu plus d'une édition à l'autre, affichent des perspectives encourageantes. Intermat 2012 est porté par les nouvelles normes d'émissions des moteurs et, d'une manière générale, par l'environnement.

[Paris Nord Villepinte] Le niveau de ventes du secteur revient pour la première fois à la hauteur de celui de 2008, comme en témoigne Guillaume Bataille, directeur général de Poclain Hydraulics. Durant cet intervalle, le secteur du matériel agricole avait pris la tête dans le classement des ventes du spécialiste des transmissions hydrostatiques. En France, les projets de lignes à grande vitesse ou l'EPR soutiennent pour les années à venir le carnet de commande. Le marché intérieur devrait s'établir à 8 milliards d'euros.

Des industriels chinois en nombre

À l'horizon 2015, l'Europe représentera 11 % du marché mondial, les États-Unis 15 %, l'Inde 8 % ; la Chine en représentera quant à elle la moitié. La puissance économique des acteurs chinois s'exprime aujourd'hui travers de nombreux stands présentant les matériels locaux, ou encore par les rachats opérés. Le fabricant Sany vient ainsi de s'offrir la totalité des parts de l'allemand Putzmeister, leader mondial de la pompe à béton. La marque allemande est conservée pour le haut de gamme. Autre constructeur, LiuGong a acquis le polonais HSW et son distributeur en février dernier. Liu-



L'offre en matériels des constructeurs chinois couvre aujourd'hui l'ensemble des segments du marché.

Gong couvre actuellement tous les segments et a déjà commercialisé 1 300 engins en Europe l'année dernière.

Limiter les sources de pollution

Comme en agricole, les constructeurs se frottent aux normes d'émissions des

moteurs. Caterpillar dévoilait une nouvelle gamme de chargeurs télescopiques TH, la série C. Offrant des capacités de 3,3 à 3,7 t, ils sont dotés de la motorisation Cat C4.4 Acert développant 124 ou 142 ch. Ils affichent une hauteur de levage de 6,10 et 7,30 m. La nouvelle cabine, parti-



Les télescopiques Caterpillar de la série C adoptent une motorisation plus puissante et une nouvelle cabine.

culièrement basse, intègre davantage de surfaces vitrées et un nouveau joystick. Dans la gamme manutention du constructeur, on notera également que la chargeuse 966K XE quitte l'habituelle transmission à convertisseur de couple pour un module à variation continue, avec des bénéfices bien connus des utilisateurs agricoles : préservation de la consommation de carburant, confort supérieur pour le conducteur, mais aussi réduction de l'usure des pneumatiques.

En partenariat avec le Cetim (qui regroupe tous les constructeurs de pelles en France), Melun Hydraulique reconsidère l'hydraulique des pelleteuses en remplaçant l'huile par de l'eau. Le système étant équipé d'un filtre, l'eau peut provenir du robinet ou de toute autre



source présente sur le chantier. Le système de distribution hydraulique est bien entendu remplacé avec des éléments en inox. La pression étant portée à 190 bars et le régime à 2 200 tr/ min, les performances sont comparables aux modèles fonctionnant à l'huile. Cette étude ouvre des perspectives pour certains matériels dont l'émission de polluants est contrôlée, tels les abatteuses. Le projet a ici porté sur une minipelle Volvo EC28.

Fée électricité

Cette édition confirme l'intérêt porté à l'électricité, qu'elle concerne la motorisation ou les transmissions. La variation infinie des vitesses ou le rendement supérieur aux transmissions hydrostatiques laissent présager des économies d'exploitation. Sur la nouvelle pelle hybride Komatsu HB 215 LC-1, le moteur hydraulique de rotation est remplacé par un module électrique capable de récupérer l'énergie cinétique lors des phases de freinage de la tourelle. Cette énergie stockée est restituée lors d'une phase ultérieure de rotation

ou utilisée pour augmenter l'efficacité de la pompe hydraulique. La consommation de carburant est alors diminuée de 25 à 40 % selon les opérations.

Kubota a présenté un concept de minipelle 100 % électrique qui utilise des batteries, qui ne sera toutefois pas introduit à moyen terme. Plus réaliste, la biénergie, qui a été adaptée sur une minipelle par Hydrokit permet de basculer sur un fonctionnement électrique (non polluant et non bruyant) en intérieur de bâtiment. Malgré l'ajout d'une motorisation électrique et d'un enrouleur pour le câble d'alimentation (220 V) le gabarit n'est pas modifié.

Malaxeurs et broueurs se confondent

Kirpy s'était associé à Fendt, qui exposait pour la première fois un tracteur sur le salon Intermat, en l'occurrence un Vario 939 attelé au broyeur de pierres BSC300. Si cette présentation ne reflétait pas la présence de matériels d'origine agricole, beaucoup moins nombreux que lors de la précédente

La stabilisation des sols attire de plus en plus les visiteurs professionnels.

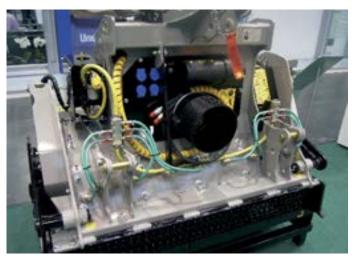
BROUSAILL Investissez dans La plus puissante du marché avec 85 ch de puissance hydraulique Commande proportionnelle EDS Une portée horizontale allant pour travailler de 3,10 m à 8 m ZAE du Cèdre Briard 77320 Beton Bazoch tel : 01 60 58 53 36

Au palmarès des Innovation Awards

Volvo s'est vu décerner l'un des deux « Innovation Awards » de la catégorie Travaux publics pour son dispositif de suspension intégrale proposé sur le tombereau A40F. Cette suspension hydraulique comprend un correcteur d'assiette et de roulis actif en permanence, intègrant les données de 6 capteurs de position. Des capteurs de pression permettent en outre une pesée du chargement avec indication en cabine. En cas de surcharge, la vitesse du tombereau est automatiquement abaissée. L'association de ces dispositifs réduit de 30 % les secousses, et permet d'atteindre une vitesse supérieure.

En catégorie Composants, équipements et outillage, c'est la caméra Blaxtair qui s'est distinguée. L'équipement permet la détection des obstacles et des piétons quelle que soit leur position, déclenchant si nécessaire une alarme sonore et/ou visuelle (Led) en cabine. L'écran couleur associé aux caméras stéréoscopiques assure avantageusement le remplacement de l'habituelle caméra de recul.





Intégrant un dispositif d'injection d'eau, le malaxeur-broyeur dévoilé par FAE se veut

édition, elle confirme en revanche l'intérêt des tracteurs de forte puissance pour entraîner des broyeurs de pierres et malaxeurs. Dans ce domaine, les deux tendances affichées sont la proposition de matériels avec injection directe de l'eau et celle de matériels polyvalents assurant plusieurs actions: malaxage ou broyage des pierres et autres souches.

L'Autrichien PTH propose un tel outil sous le nom Stabi Crusher. L'intérêt, selon son distributeur, est de pallier les inconvénients de chacun : risque de casse des pointes/marteaux pour malaxeurs, bourrages des broyeurs dans les sols argileux. Quatre machines semi-portées capables de travailler jusqu'à 600 mm de profondeur sont déjà en activité. Pour une largeur de 2 m, celles-ci affichent un poids de 16,5 t dont 5,5 pour le rotor, et un débit de chantier de 800 m³/h. Lors du salon, un prototype porté de 2 m et d'un poids de 7 t était exposé. Celui-ci est capable de traiter plus de 600 m³/h. Enfin, le distributeur exposait

un malaxeur à trémie Stehr SBF 24/6 (respectivement largeur de travail et capacité de liant).

La Rotostab 330 de Rabaud faisait l'une de ses toutes premières apparitions équipée d'un système d'injection d'eau à 12 jets intégré à la cloche. L'apport est maîtrisé grâce à une pompe d'un débit maximal de 50 m³/h asservi à l'avancement. Le constructeur exposait également l'épandeur de liants ETS 310 doté d'une capacité de 10 m³, avec une largeur d'épandage variable de 1 à 2,30 m et un réglage du dosage de 5 à 50 kg/m².

FAE exposait un malaxeur/broyeur doté d'un système d'injection d'eau autorisant des débits de o à 700 l/ min. L'appareil de 2,25 m est alors doté de huit buses. Sur le stand du constructeur italien, la seconde nouveauté est le broyeur de la série VT, dont le modèle UML/ EX125VT destiné aux pelles de 14 à 20 t. Sa spécificité réside dans l'adoption d'un moteur hydraulique à cylindrée variable (45 à 110 cm³ de cylindrée).

Société du groupe Gutzwiller, Panien disposait déjà d'une gamme de citernes d'arrosage à pompe à vide de 11 000 à 22 000 litres. Elle propose désormais la gamme TW qui comporte actuellement un modèle de 16 500 litres à pompe volumétrique. Cette pompe à lobes assure une régulation électronique du débit (jusqu'à 5 m³/min) pour assurer un dosage précis, et rend possible l'utilisation de laits de chaux.

Du bois parmi le béton

Le domaine forestier était également représenté au travers d'une pince d'abattage chez Trevi Benne. Ce modèle WT 010 s'adresse

aux pelles de 13 à 18 t et accepte des troncs de 350 mm de diamètre. D'un poids de 800 kg, il requiert un débit hydraulique de 80 à 100 l/ min. La gamme du constructeur italien spécialisé dans la démolition compte quatre modèles pour l'abattage acceptant des diamètres de 220 à 500 mm, ainsi que quatre pinces coupe-bois de 9 à 28 t de puissance.

ASE Soerma TP a dévoilé lors du salon un coupeur fendeur adaptable sur les chargeuses à pneus. Il débite et fend une grume de 5 mètres en moins de 2 minutes, et rend possible le déchargement directement dans un container. Après le chargement, une chaîne et des pignons entraînent la grume vers la zone où une lame coupe les rondins de 20 à 70 cm, ensuite poussés vers un bloc fendeur à six sections. L'outil charge des grumes de 1,8 à 5 m de longueur et de 460 mm de diamètre maxi.

Point de constructeurs chinois dans le domaine du traitement de sols ou de l'exploitation forestière. Mais l'empire du milieu aura confirmé sa puissance et sa capacité à intégrer des technologies de pointe créées par les poids lourds historiques du secteur. Le pays s'avère également être un moteur de croissance pour la demande en équipements de construction. Si cette édition 2012 s'est révélée être selon ses organisateurs la meilleure de l'histoire du salon, c'est assurément parce que l'Asie aura apporté une part non-négligeable des 200 000 visiteurs. Rendez-vous est pris pour la prochaine édition, avec assurément une puissance encore accrue de ces acteurs venus de l'Est.

Guillaume Le Gonidec



Les petites feuilles font les grands stocks

Après une année ponctuée par le manque de fourrages, l'édition 2012 du Salon de l'Herbe aura fait la part belle aux techniques de récolte humides, enrubannage en tête. La sécurisation des stocks alimentaires est en ligne de mire.

[Nouvoitou, 35] En 2011, la pousse des fourrages n'a pas été à la hauteur des attentes pour nombre d'éleveurs. Cette année, les constructeurs ont donc amené des matériels capables de valoriser la moindre fenêtre météorologique pour récolter le fourrage. Le sursemis semble également une voie prometteuse pour maximiser la production à l'hectare.

Simplicité retrouvée

Face à un engouement pour les faucheuses dépourvues de conditionneur, Kuhn présentait la nouvelle GMD 8730 d'une largeur de travail comprise entre 8,20 et 8,74 m. Elle était accompagnée par le broyeur de grande largeur BP8300, équipé des mêmes dispositifs d'allégement oléopneumatique et de sécurité sur les éléments latéraux. Chez Kverneland et Vicon, la gamme de faucheuses à disques s'est également enrichie du modèle Extra 390 sans conditionneur. Une combinaison qui procure une largeur de travail de 8,75 m en nécessitant un tracteur de 110 ch. L'andaineur à double rotor et dépose centrale Andex 724 Hydro offre une commande hydraulique de l'ensemble des fonctions, dont le relevage de l'essieu arrière qui maintient une hauteur de transport raisonnable, sans démonter les bras porte dents.



Les faucheuses sans conditionneur regagnent des parts de marché grâce à un besoin en puissance modéré.

Tonutti Wolagri exposait la récente presse à chambre variable Vega 170 qui produit des balles de 0,85 à 1,70 m. Elle dispose au choix d'un ameneur alternatif, ou rotatif. Cette dernière version peut être équipée du système de coupe à 14 couteaux avec sécurités individuelles. La chambre de compression autorise la constitution de

noyaux froissés et le réglage du serrage sur deux niveaux de diamètre. Un système à contre-rouleau moteur garantit le nettoyage des courroies lors de la récolte de produits humides. « Le constructeur travaille actuellement sur une version Isobus, ainsi qu'à l'adoption d'un fond escamotable sous le rotor » précise Pierre Guillaume, res-

ponsable commercial de la marque dans l'hexagone.

L'enrubannage mis en avant

Tanco met notamment en avant son offre en modèles attelés sur chargeurs télescopiques : « nous sommes les seuls à proposer une enrubanneuse portée doubles satellites, avec cou-



La nouvelle John Deere 960 associée au Combi 5040 de Göweil.





Capable de saisir 4 balles rectangulaires, la Carolev 4804 de Bugnot exige en contrepartie un chargeur puissant.



pure du film en un seul endroit » note Guillaume Gentilhomme, responsable France pour Tanco Autowrap Ltd. Le fonctionnement est entièrement automatique. À la fin du processus, un des satellites se replie pour couper le film.

John Deere n'a pas encore développé de combiné presse-enrubanneuse sur la base de ses nouvelles presses 960 et 990. Göweil s'en est chargé en adaptant un modèle 960 sur le Combi 5040 de dernière génération capable de valoriser la vitesse d'exécution importante liée à l'éjection rapide.

Face aux modèles classiques, l'enrubannage en continu autorise des débits de chantier élevés et une économie conséquente de plastique. Présentée en 2010, l'enrubanneuse en continu

Beaudoin Hybrid évolue une nouvelle fois pour gagner en débit de chantier. Capable d'enrubanner des bottes rondes comme rectangulaires, l'Hybrid X dispose désormais de 4 dévidoirs contre deux auparavant, lui procurant 180 balles d'autonomie. S'ils tournent moins vite que les précédents, le débit de chantier maximal est passé de 90 à 120 balles par heure. Un extracteur hydraulique remplace le poussoir pour faciliter la fin de chantier.

Adaptable sur tous types de chargeurs, la pince Serquad de Bugnot se destine à la manutention des bottes cubiques enrubannées avec des bras s'ouvrant de 0,75 à 2,50 m. Ses volets sont montés sur parallélogramme. La Carolev 4804 adaptable sur des chargeurs de plus de 4 ooo kg de capacité permet de manipuler 4 bottes rectangulaires de 120 cm de largeur. Un dispositif mécanique permet la sélection automatique du vérin correspondant lors de la prise individuelle de balles.

Réimplanter de façon économique

L'un des 3 pôles techniques, qui constituaient la nouveauté de cette édition 2012, était consacré à l'implantation des prairies. Plusieurs itinéraires techniques et leurs répercutions étaient visibles par les visiteurs. Sur le parcours, trois constructeurs présentaient des semoirs pour la réimplantation des prairies.

L'A-Airsem de Grégoire Agri est disponible en quatre largeurs de travail de 1,5 à 6 m. Les éléments indépendants, montés sur rotule, comportent trois rangées de dents distantes de 12,5 cm et affichent une pression individuelle de 25 à 30 kg. L'angle de ces dents assurant la dépose de la semence est réglable. Enfin, deux rangées de herses peignes et une rangée de roues caoutchouc finissent le travail.

Le hollandais Vredo avait déplacé deux modèles de 2.90 et 5,80 m. Tous deux adoptent des éléments à doubles disques distants de 7,5 cm. Le rappuyage des graines est assuré sur le côté du sillon pour une bonne oxygénation, et des rouleaux packer assurent le suivi du terrain.

Le semoir Aitchinson repose sur le concept du soc en « T inversé ». Précédé d'un disque de découpe, celui-ci forme une cavité large qui conserve la chaleur et permet à l'humidité et à l'oxygène de pénétrer. La graine est mélangée à la terre fine crée par la dent vibrante qui supporte ce soc spécifique, mais n'est pas rappuyée directement : le rouleau à lames souples qui rappuie entre les rangs assure principalement le contrôle de profondeur. L'importateur français conseille la distribution mécanique dotée de disques de sélection en mousse : « plus précise, celle-ci permet le semis de tous types de graines avec un minimum de casse, quel que soit leur diamètre: maïs, betteraves, ou encore mélanges des plus hétérogènes. »

La distribution polyvalente de ce semoir aura encore davantage de légitimité pour les prochaines éditions du Salon de l'herbe qui prendront en compte les espèces telles que betteraves fourragères, sorgho ou maïs. Si la Bretagne qui accueillait cette année le salon doit maximiser ses surfaces en herbe pour répondre aux exigences environnementales imposées par Bruxelles, la sécurisation du système passe inévitablement par un élargissement de la palette cultivée au sein des exploitations.

Guillaume Le Gonidec



L'innovation durable conquiert Forexpo

Le 50^{ème} anniversaire du salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière s'est tenu les 6, 7 et 8 juin derniers à Mimizan dans les Landes. La piste du bois énergie a été explorée. Mais la méfiance est de mise, car de nombreuses garanties restent à fournir.

[Mimizan, Landes] Comment contribuer au reboisement de la forêt des Landes de Gascogne ? Alors que la phase de nettoyage se termine avec plusieurs années d'avance et que la replantation promet déjà un volume de travail trop faible, le bois énergie constituerait une opportunité. Trois ans après la tempête Klaus, plus de 65 % des dégâts sont en cours de nettoyage, 20 % des surfaces en cours de reconstitution. Les efforts portent à compter de cette année sur le reboisement de 35 000 hectares.

Mécaniser la plantation

Le prototype de planteuse mécanisée sur tracteur dénommé JLM200 a fait l'objet d'une labellisation « pôle de compétitivité » pour l'entreprise Ménard Darriet Cullerier. Convenant pour les plants en



mottes, elle peut couvrir 6 ha/ jour et dispose d'une réserve de 1 000+1 000 plants. « L'automate qui gère la distribution, l'inclinaison et l'arrêt, est aujourd'hui validé » précise Sébastien Eloir, le gérant. Une



La perspective d'une mécanisation de la plantation progresse lentement mais sûrement.



Les batteries électriques poursuivent leur conquête des outils portatifs.



Les ETF d'Aquitaine

Dans un discours prononcé le jeudi 8 juin, Gérard Napias a appelé les entrepreneurs à résister aux mirages du bois énergie. Ne pas recommencer les mêmes erreurs que lors de la phase de nettoyage après la tempête, qui se termine actuellement, semble primordial pour maintenir la santé des entreprises du secteur. « On voit des entreprises arriver alors que nous avons les capacités » a-t-il constaté, rappelant ensuite la menace du surinvestissement.





L'offre en pneumatiques s'enrichit de modèles radiaux spécialement dédiés au milieu



première difficulté est donc franchie. L'entreprise spécialisée dans le matériel de travail du sol a également profité du salon pour exposer un nouveau modèle de charrue forestière qui, grâce à un châssis plus compact et allégé par des aciers de haute qualité, nécessite un tracteur moins puissant. Ses organes de travail du sol restent inchangés. Le constructeur exposait également sur son stand des remorques Gourdon homologuées, pouvant recevoir l'assistance hydraulique simplifiée sur un pont moteur compact récemment développé par Poclain Hydraulics. Utilisable jusqu'à 7 km/h, celle-ci offre une poussée de 1,6 tonne à l'attelage.

Les batteries électriques se généraliseront à l'avenir sur les outils portatifs. Pellenc s'est ainsi constitué une gamme complète dotée de batteries. Stihl a présenté en avant-première sur le salon une batterie de 900 Wh qui prend place sur le dos de l'utilisateur. Si le lancement du concept est intervenu en 2009, la technologie lithiumion impliquait encore une autonomie limitée par l'encombrement. La tronconneuse MSA16oC présentée ici offre toutefois une autonomie de 1 500 coupes d'un diamètre de 15 à 20 cm. Elle sera disponible en janvier 2013. S'il y a un domaine où ces batteries ne se développeront peutêtre pas, c'est le tronçonnage de compétition. Il manque encore quelques années pour rivaliser avec les tronconneuses des sportifs qui ont concouru sur le salon, assurant trois coupes dans des billes de 45 cm de diamètre en moins de 10 secondes.

L'électronique au secours de l'entrepreneur

Depuis la tempête Klaus, 81 vols et dégradations ont été signalés à l'association des ETF, pour un préjudice minimum évalué à 2 millions d'euros. 17 000 litres de carburant ont ainsi été dérobés. La société Fuel Protection System propose divers organes anti-siphonage pour tout type de véhicules. La gamme compte des bouchons de réservoir à surveillance électronique qui donnent l'alerte par un signal lumineux ou l'envoi d'un sms, ou un système plus élaboré de mesure et mémorisation du niveau de carburant qui signale l'effraction grâce à un buzzer, une sirène ou un voyant d'alerte. Et, puisque les ETF ont aussi signalé le vol de tracteurs ou porteurs, les solutions proposées par l'irlandais Kosran pourront aussi faire des adeptes. À sa solution de gestion de parc s'ajoutent des systèmes antivol, antidémarrage, et des alarmes (démarrage, ouverture de porte, déplacements hors zone...). L'immobilisation à distance par sms constitue une des solutions les plus extrêmes.

Kesla présentait sur le salon sa première grue à repliage compact, la 2114ZT. Ce modèle de 14 m de portée à double télescope ne descend pas sous le faux châssis, simplifiant la conception : les éléments tels que le réservoir d'Ad-Blue ne doivent alors plus être déplacés. Elle est dotée d'un nouveau système qui bloque les mouvements en cas d'instabilité, et du système de pesage des grumes Steelyard. La transmission des informations vers le boîtier et l'imprimante s'effectue par liaison wifi. Ces systèmes de pesage proposés par plusieurs exposants sont parfois homologués à la métrologie légale, et peuvent donc constituer une base de facturation.



Abatteuses et porteurs se frottent aux nouvelles normes

L'abatteuse 1270E est le premier matériel de la gamme John Deere à satisfaire à la norme Tier4 interim. Motorisée par le bloc de 9,1 l développant 170 kW, elle reçoit désormais une vanne EGR et un filtre à particules diesel. L'abatteuse intègre désormais deux pompes hydrauliques, contre une seule auparavant. Enfin, elle a bénéficié à l'image de l'ensemble de la gamme de porteurs et abatteuses d'une mise à jour du logiciel. Côté actualités, signalons également que John Deere monte pour la première fois sa transmission VarioSpeed sur un porteur.

Komatsu a également profité du salon pour dévoiler la nouvelle génération de porteurs 855 et 865 dotés des moteurs Sisu de



Attentes fortes obligent, une surface importante était consacrée au bois énergie.

6,6 et 7,4 l de cylindrée. Ces nouveaux moteurs développent respectivement 150 et 158 kW et adoptent le SCR. L'environnement du conducteur a évolué, notamment par la cabine plus spacieuse et une visibilité supérieure.

Chez Logset, les abatteuses et porteurs satisfont à la nouvelle norme d'émissions en adoptant la solution SCR. La nouvelle gamme GT inaugure la présence d'un capot renforcé au design









L'arracheur nettoyeur de souches conçu par Soerma.



revu, une augmentation de la puissance (+10 à +30 ch) la capacité de la grue passant de 22 à 24 t/m. Le constructeur intègre en option un dispositif de nivellement intégral et de rotation de la cabine sur 90°.

Les produits de la marque canadienne TigerCat sont en partie importés en France. Positionnés haut de gamme, les matériels de la marque faisaient à Forexpo leur première apparition en Europe. TigerCat est réputé pour son exigence en matière de sécurité des opérateurs et de service après-vente.

Première sortie publique également pour l'abatteuse SH15 commercialisée par la Sogedep. Adaptée aux premières éclaircies, elle emploie une tête polyvalente SP451LF et devrait prochainement être disponible en 6 roues. Pour la demande qui se crée en bois énergie, la Sogedep importe depuis 5 mois les matériels suédois Vimek, notamment le porteur Biocombi.

Le domaine des pneumatiques spécialisés affiche également une intense activité. Pour répondre aux normes imposant des largeurs importantes, ou passer au sol des puissances en hausse, le pneumatique radial supplante progressivement son homologue à carcasse diagonale. On note ainsi la sortie d'une dimension 710/40R24,5 en profil Twin 428 chez Trelleborg. Chez Alliance, c'est catégorie supérieure qui mobilise les équipes, notamment dans la dimension 710/75R42 dédiée aux tracteurs intervenant en broyage forestier. Le manufacturier a ainsi développé des carcasses spéciales pour faire évoluer ces pneumatiques radiaux en forêt, avec les contraintes supérieures qu'ils subissent dans

ce milieu. Enfin, Nokian a intégré au catalogue de nouvelles dimensions dans les gammes Tri2 et Forest Rider. mais aussi revu l'ensemble des indices de charge pour sa gamme.

Commercialisés en France par European Tree Trimming, Prentice et Kershaw sont deux marques appartenant au groupe Caterpillar. La première propose un automoteur à bras isolé destiné à l'élagage à grande hauteur, la seconde des automoteurs dédiés au broyage. Motorisés par Cummins (Caterpillar compter de 2014) ils disposent notamment de puces RFID qui basculent automatiquement les commandes et rappellent les réglages de débit hydraulique lors du changement de l'outil frontal. La firme devrait prochainement monter un bras isolant jusqu'à 100 000 V sur ces derniers.

Exploit∈r tous les gisements

« C'est la course à la puissance », nous indiquet-on chez Pezzolato. La tendance est à des entrées plus larges pour valoriser le débit des broyeurs chez les utilisateurs qui sont confrontés aux branches. Le constructeur italien va ainsi livrer le premier Hacketruck, un Scania 620 doté d'un broyeur avec une entrée de 1400x700 mm. Dans les gros débits, on signalera également que Pezzolatto a livré dernièrement une installation de sciage-fendage d'une capacité de 600 stères par jour, soit trois fois le débit de la plus grande installation européenne connue iusqu'alors.

Nicolas vient d'intégrer à son catalogue trois nouvelles déchiqueteuses, dont une qu'il a déplacée sur le salon. Les modèles TJ 850



et 1050 entraînés par prise de force acceptent des diamètres respectifs de 500 et 600 mm. Acceptant également des morceaux d'un diamètre de 600 mm, le modèle TJ 1250 est entraîné par un moteur Cummins développant 600 ch. Toutes trois peuvent intégrer des grues de chargement en adéquation avec le code de la route. La chambre de broyage fournie par l'allemand Jensen est adaptée à toutes les essences et est munie de grilles à fixation rapides pour des calibrages de G40 à G100.

Noremat exposait sur le salon une déchiqueteuse D56-120 associée à un tracteur agricole, le broyeur à inertie Valormax A, ainsi que le lamier d'élagage Eliss. Adapté à la coupe de branches jusqu'à 25 cm de diamètre, ce lamier à quatre scies offre une longueur de coupe de 2,20 m. Le constructeur a porté une attention particulière à concevoir un outil dont l'esthétique s'associe au respect de la végétation.

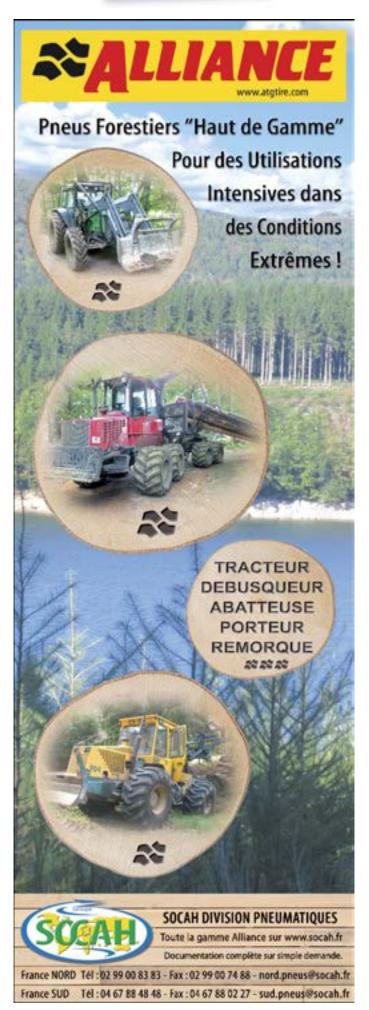
La société ESD Equip'pro avait déplacé le broyeur Mus Max T7XL, nouvelle appellation du plus petit modèle de la gamme qui intègre désormais le tambour de 500 mm à sécurité boulons et couteaux rétractables. Après avoir homologué la remorque forestière de 17 t, la société indique par ailleurs qu'elle attend l'homologation du modèle de 9 tonnes. Des freins protégés et feux rétractables font leur apparition à cet effet. ESD a livré récemment le premier lamier à cinq lames à une société de Castres, un équipement qui travaille sur 3,85 m.

Exploiter les bois morts permet de lutter contre la prolifération des attaques de scolytes qui concernent près de 30 000 hectares. Mais bien au-delà de cet intérêt, la volonté est d'exploiter au maximum le gisement de biomasse que représentent les rémanents. Sur la base d'un broveur Midiforst, Seppi a développé un « récupérateur » capable de traiter des diamètres de 100 mm. Pour enlever la biomasse avant mise en culture ou pour une utilisation à des fins énergétiques, il est doté d'un tapis qui permet d'envoyer la matière dans une remorque attelée. Toutefois, ce tapis n'aurait presque pas lieu d'être car la conception du rotor à marteaux mixtes permet une ventilation importante même dans de gros bois. L'outil pourra traiter de 5 à 8 ha/jour en produisant des morceaux de 20 à 30 cm, avec un taux d'impuretés inférieur à 1 % du poids.

Nouveauté présentée par Soerma TP, l'arracheur nettoyeur X Theo permet de diviser en une seule fois la souche en quatre morceaux. Capable de retenir tous les morceaux, il peut déplacer entièrement la souche. L'outil qui présente un poids de 2 500 kg avec rotator est conseillé pour équiper des pelles de 21 tonnes.

Cette nouvelle édition du salon Forexpo aura pu mettre en lumière les attentes de la filière pour plus de visibilité. « Nous ne devrons pas y aller les yeux fermés » témoigne Henri Husson, directeur adjoint du CRPF, à propos des perspectives apportées par le bois énergie. « Le marché n'est pas encore là, il commence juste à pointer son nez. » Le salon permettait justement de préparer cette arrivée, mais n'a pas sacrifié aux faux espoirs qui auraient pu satisfaire les vendeurs de matériel.

Guillaume Le Gonidec



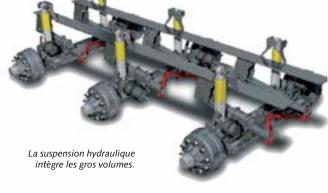
Matériels remorqués : confort et sécurité au catalogue

Quand le poids et la vitesse des matériels qui évoluent sur le réseau routier augmentent, la demande des utilisateurs évolue. Même les bennes, qui se veulent simples, sont confrontées à cette problématique. Des apports complémentaires compensent aujourd'hui un prix d'achat revu à la hausse.

Limiter le temps passé au transport est une volonté affichée dans toutes les entreprises. Deux solutions s'offrent alors : augmenter le volume transporté ou augmenter la vitesse. Si chacune d'elles implique couramment une infraction aux règles de circulation, une usure prématurée du matériel et un risque accru, la seconde est davantage mise en cause dans les accidents impliquant des ensembles agricoles. Avec la possibilité pour les matériels remorqués de rouler à 40 km/h sous certaines conditions, les constructeurs d'essieux et trains roulants ont aussi développé des solutions dédiées au confort.

Pallier l'impossibilité de charger plus

Le décret N° 2011-64 du 17 janvier 2011 a fixé une augmentation du PTRA à 44 tonnes pour le transport des produits agricoles et agroalimentaires. Mais cette disposition ne concerne que les ensembles routiers, et la voirie constituera un frein supplémentaire à son extension aux ensembles agricoles. La réglementation française impose souvent aux constructeurs internationaux ses contraintes. Un matériel agricole remorqué ne peut dépasser un poids total (PTAC) de 32 tonnes, l'ensemble d'un convoi agricole le poids total roulant admissible (PTRA) de 40 tonnes. Si les constructeurs emploient des aciers de qualité toujours supérieure pour alléger les ma-



tériels, le volume transportable n'a pas pu évoluer. L'augmentation de la vitesse de déplacement s'est alors imposée.

Les suspensions hydrauliques ont tiré leur épingle du jeu avec ces vitesses de déplacement croissantes. Pour Philippe Sauvaget, responsable commercial chez Sodimac, cette technologie est appelée à se généraliser : « 75 % des tonnes à lisier avec tridem vendues cette année ont été équipées de la suspension hydraulique ». Le constructeur propose ainsi une telle solution en standard sur le récent épandeur MIG 8800, à défaut de demandes pour du tridem mécanique. « C'est un équipement qui fait désormais systématiquement partie de la discussion commerciale pour les 32 tonnes », explique de son côté Alain Jullo, des bennes Chevance. À son avantage, une réduction du poids à vide d'environ 250 kg : « sur la durée, ca peut aussi compter », poursuit le responsable commercial.

Parmi les deux types de suspension présents sur le marché, l'hydropneumatique s'est démarqué, sans toutefois afficher des avantages comparatifs face à la solution pneumatique. « Elles disposent des mêmes possibilités de débattement. L'hydraulique s'est développée parce que l'on connaît bien cette technologie en agricole », note Jean-Marie Auffret, en charge de la « première monte agraire » chez BPW. Il avance pourtant un avantage économique en faveur du pneumatique, à l'heure de l'entretien : « entre un simple poumon pneumatique et un vérin, la complexité diffère... et de l'ordre du détail, il y a aussi l'incidence en cas de fuite. »





Une complexification des matériels accompagne inévitablement la présence de nouveaux équipements.

Plus qu'une suspension

Si la suspension (hydraulique ou pneumatique) ne concerne à l'heure actuelle que 5 à 10 % des essieux commercialisées par BPW, elle est très demandée pour les tonnes à lisier : « l'augmentation du débattement et les fonctionnalités supplémentaires séduisent » explique Jean-Marie Auffret. Minimiser le coût d'une technologie nouvellement présente s'avère en effet nécessaire. Tous les apports potentiels sont alors explorés : relevage d'un essieu lors des trajets à vide, gestion du poids sur l'anneau, anticabrage, report de charge actif, systèmes de pesée... Des fonctions qui participeront parfois aisément à amortir le surcoût compris entre 5 000 et 8 000 euros.

Avec le système FWS, Fliegl a ainsi introduit un système de pesée efficace en dévers et ne nécessitant aucun ré-étalonnage. Communiquant et câblé sous réseau Bus CAN, le système FWS autorise un enregistrement par l'interface « contrôleur de tâches », et permet la documentation ou une facturation directe pour les prestataires de travaux. Sa précision s'établit à 0,1 %. « Intégrer la pesée constitue

un argument important » note de son côté l'importateur français de la firme Bergmann, qui monte sur les autochargeuses de plus de 20 tonnes un essieu à suspension hydraulique. Récompensé par une médaille d'argent lors du dernier Agritechnica, le Smart Chassis du constructeur a été conçu pour recevoir plusieurs outils tels que des caisses pour l'ensilage, l'épandage de fumier, ou un transbordeur. Le matériel reçoit un train roulant à suspension hydraulique active, qui intègre un dispositif de pesée, une gestion de la traction, mais également un contrôle d'inclinaison anti-renversement.

Ouand la sécurité s'associe au confort

La stabilisation et la correction d'assiette dans les situations à risques constituent en effet une autre possibilité offerte. Elle est dans certains cas déjà obtenue par simple compensation physique grâce au croisement des circuits hydrauliques du système de suspension, mais fera souvent appel à un calculateur. De son côté, Krone utilise à cet effet le savoirfaire de son département « véhicules utilitaires » et intègre donc dans ses autochargeuses une solution qui a déjà fait ses preuves sur les remorques routières. Son système d'assistance contre le renversement (RSS) réduit les risques de basculement de facon singulière. Pour ce faire, les roues sont équipées de capteurs de régime. En effectuant un léger freinage (quelques millisecondes) des roues intérieures, le système détecte si le contact de l'une d'elles avec le sol est insuffisant. Un second freinage plus appuyé est alors effectué avec pour conséquence de « tirer l'ensemble en longueur ».

Pöttinger a également dévoilé pour ses autochargeuses Jumbo des systèmes baptisés EBS et RSP (« Roll Stability Program »). Le premier concerne le freinage, dont la régulation est en effet souvent perfectible sur les véhicules agricoles remorqués. Au-



Dossier

Le tracteur pourra agir

Près d'un quart des accidents impliquant le renversement d'un tracteur ont lieu sur le réseau routier. Parmi eux, une partie non-négligeable est due à l'action d'un équipement traîné. Les tractoristes sont donc concernés par ces problèmes de sécurité. Avec son système de freinage de remorque intelligent, New Holland vise la suppression de tout phénomène de poussée, lorsque le conducteur utilise le frein moteur ou la transmission pour ralentir son ensemble. Le système mesure la décélération du tracteur et calcule la force de freinage à appliquer au véhicule tracté. Il utilise pour cela un système de modulation électronique associé à la vanne de régulation du freinage de remorque. Mais le « Dynamic Impulse Brake System » développé par le fabricant de composants Tietjen pour les tracteurs dotés de transmissions à variation continue va encore plus loin. Il automatise complètement le processus de freinage dans les situations à risque de poussée. Le freinage est alors assuré sans que le conducteur n'ait à agir sur la pédale.

cun dispositif n'a jusqu'à présent réellement pris en compte la variation des charges transportées. C'est notamment ce qui a exclu les circuits de freinage hydrauliques et mixtes du dispositif 40 km/h. Le champ de la réglementation exclut également les bennes





La prise ISO 7638, une nouvelle venue.

de 21 t en raison d'une inadéquation entre charge et train roulant. Aujourd'hui, l'éventail de modèles homologués reste focalisé sur les grands volumes en raison d'une procédure d'homologation fastidieuse.

Un freinage intelligent

L'électronique de freinage et de stabilité est déjà connue sur les ensembles routiers mais il fallait encore l'adapter aux conditions spécifiques de l'emploi agricole. L'antiblocage des roues, plus connu sous l'abréviation ABS, permet aux ensembles agricoles de circuler à une vitesse de 60 km/h en Allemagne. Le système qui fonctionne sous 12 et 24 V peut bénéficier d'un dispositif de sécurité : en cas de nonbranchement ou de défaillance d'alimentation, l'ABS et la détection de charge restent actifs en utilisant l'alimentation des feux. Si le dispositif convient aussi bien aux tracteurs dotés des systèmes EBS, ABS, ou systèmes de freinage conventionnels, il nécessite en revanche la présence sur le tracteur de la prise normalisée ISO 7638 (pour ABS). L'EBS ou « Electronic Braking System » proposé par le constructeur Krone, est alimenté sous une tension électrique de 12 V. Des capteurs intégrés dans les conduites hydrauliques de la suspension assurent un asservissement du freinage à la charge. Une régulation très précise et simple des forces de freinage est ainsi possible, sans aucun composant mécanique. L'ensemble du dispositif est intégré dans un bloc compact chargé de convertir les données des capteurs en données électroniques.

La sécurité est une tendance qui s'affiche dans toutes les facettes de la vie contemporaine. Il ne faut pas oublier que des équipements moins coûteux, tels que les attelages à boule ou flèches à suspension hydraulique, permettent de l'améliorer. L'électronique continue pourtant sa conquête des matériels agricoles, y compris les plus simples, quand la recherche de fiabilité demeure au premier plan. De quoi nourrir quelques réticences, qu'une intégration facilitée et une fiabilisation condamneront peut-être. Mais à l'heure actuelle, l'éventail de possibilités offertes par ces technologies ne peut laisser indifférent.

Guillaume Le Gonidec

Récolte des TTCR : pas encore l'âge de raison

En matière de solutions pour la récolte des taillis à très courte rotation, toutes les pistes sont explorées. À l'heure des choix, bilans écologique et économique seront discriminants. Mais la jeunesse de la filière biomasse n'a pas encore permis de refermer l'éventail de matériels adaptés : entre presses, ensileuses, broyeurs fixes ou mobiles, il faudra pourtant faire le bon choix.

La prise en compte du gisement énergétique constitué par les taillis à très courte rotation est récente. Les tensions sur le marché de l'énergie le sont presque autant, et la volonté de valoriser les TTCR a fait émerger des process divers et variés. Les premières plantations de cultures énergétiques sont intervenues à l'aube des années 2000 en France, alors que les producteurs d'Europe du nord les avaient déjà initié depuis cing ans. Là, des spécialistes ont dû relever le défi de la mécanisation de la récolte, qui représente entre 85 et 95 % de l'énergie consommée durant le process. De cette récolte dépend en grande partie la rentabilité des cultures énergétiques. À l'heure ou les filières se structurent, l'éventail pourrait donc se refermer.

Une multitude de solutions

Le chantier doit en effet prendre le bilan écologique de l'opération et son coût réel. Des différences notables caractérisent chacune des solutions actuellement disponibles: le broyage peut d'effectuer avant ou après la récolte, et avant ou après une phase de séchage. La technique la plus répandue en Europe fait intervenir une ensileuse adaptée, qui réalise les opérations de coupe et de broyage simultanément. Elle réalise alors des plaquettes de 15 à 20 mm, sur des cultures telles que le saule dont le diamètre atteint 10 cm. Dans le miscanthus, espèce peu ligneuse, des becs à maïs ont pu être adaptés. Si l'ensileuse assure la coupe et le broyage, le conditionnement s'effectue alors en vrac. Quand l'ensileuse assure uniquement la coupe, le conditionnement se fait en balle, ce qui nécessite une opération de pressage.

La tête de récolte TTCR pour ensileuses fut la première solution technique connue sur le marché. Inspirée des têtes de récolte destinées à la canne à sucre, elle se monte sur une ensileuse qui, selon le type de biomasse récoltée, devra subir des modifications: adaptation des pneumatiques à l'interrang, protections ventrales et latérales, ou montage d'un groupe hydraulique pour l'entraînement des organes de la tête. Elle permet un débit de chantier élevé (0,3 à 1 ha/h) mais nécessite une chaîne logistique



L'ensileuse est particulièrement adaptée aux grandes parcelles et sols portants en récolte de saules.

dédiée, notamment d'être accompagnée de bennes. Cette technique produit des plaquettes humides, qu'il convient ensuite de faire sécher. Cela signifie que, en plus d'une perte de 10 à 15 % de la masse récoltée par fermentation, le long temps de séchage implique une infrastructure dédiée.

Conçue au même moment que les premières têtes TTCR, la récolteuse de tiges entières présente une souplesse plus importante et peut intervenir sur des sols plus humides. La Stemter du fabricant danois Nordic Biomass fait appel à deux scies circulaires de 700 mm puis convoie les tiges sur un plateau, avec une capacité de 4 à 5 tonnes. Le déchargement latéral est effectué par des chaînes qui, au travail, tournent pour enrouler le chargement. La vitesse d'avancement est de 4 à 7 km/h. D'un poids de 9,1 tonnes, la remorque requiert 150 ch. En plus de compter deux opérations, ce deuxième type de chantier nécessite un débardage lorsque la longueur de la parcelle est

Des rendements variés

Le rendement de la culture de saule est de 8 à 10 tonnes de matière sèche par hectare, tous les 2 à 3 ans. Le miscanthus, espèce de la famille des graminées, produit une fois à maturité 15 à 20 tonnes de matière sèche par hectare chaque année.



Des balles de biomasse pour une logistique facilitée.

supérieure à 300 mètres, en raison d'une autonomie limitée. Mais le séchage s'effectue en bout de parcelle, avant le broyage.

Rechercher la souplesse

La récolte en tiges entières assouplit le calendrier en permettant une récolte en feuilles, qui peuvent toutefois être gênantes lors du broyage ultérieur. « Lorsque vous faites de la plaquette dès la récolte, il n'y a que 10 jours potentiels d'utilisation pour être à la valeur calorifique optimale », explique-t-on chez Anderson, une entreprise canadienne qui a développé la presse BioBaler. Celle-ci produit, grâce à l'association d'un broyeur à fléaux et d'une chambre variable, des balles rondes d'un diamètre de 125 cm.



L'outil de récolte Jenz s'utilise sur un tracteur en poste inversé.

Elles contiennent des morceaux déchiquetés de 20 cm en moyenne, mais qui peuvent cependant atteindre 1 m : « Le but n'est pas d'utiliser du carburant pour les réduire en miettes, mais de produire un combustible écologique. Cela permet d'ailleurs à l'air de circuler aisément pour un séchage accéléré. » Dominique Radoux, importateur pour le marché français, évoque évidemment le besoin en infrastructures : « la balle qui pèse de 350 à 600 kg lors de la récolte peut sécher dehors, avant sa reprise par un outil que les agriculteurs possèdent déjà. » Huit semaines sous un climat avantageux seront suffisantes pour réduire le taux d'humidité de 50 à 20 %.

Un exemplaire du BioBaler Anderson a, pour le moment, été acquis par un entrepreneur forestier vosgien, Olivier Houot. L'outil nécessite au minimum 200 ch à la prise de force, et est vendu près de 140 000 euros. L'entretien s'avère réduit comparé à une ensileuse : « Du graissage : 15 minutes par jour, 30 toutes les semaines et une heure une fois par mois. » Les couteaux peuvent passer 300 à 1800 bottes avant leur premier affûtage, selon la nature du terrain et la présence de pierres. Le débit de chantier s'avère comparable sous certaines conditions aux têtes spécialisées : « Lors d'essais aux États-Unis, nous étions au nez à nez avec l'ensileuse New Holland, pas plus, pas moins. » Il faut toutefois rappeler que le produit n'est pas le même. Avec l'ensileuse, un produit de calibrage homogène sera obtenu contrairement aux bottes issues de la presse pour biomasse. Les chaufferies actuellement présentes dans l'hexagone ne peuvent utiliser ce dernier, mais de telles installations existent au Danemark. Le BioBaler a été conçu pour évoluer sur différents types de chantier : nettoyage d'espaces naturels, défrichage sous des lignes électriques... Deux types de flèche dont une permettant un travail en déporté sont donc proposées. Une solution qui pourra éviter le blindage du tracteur.

S'adapter aux espèces à traiter

L'éventail des cultures énergétiques est aussi large que celui des solutions disponibles pour leur récolte. Les matériels doivent donc s'adapter à des produits qui, d'un extrême à l'autre, pourront être comparés à de la paille comme à des arbres.

Contrairement à leur vulgarisation récente, les équipements spécialisés sont éprouvés depuis plusieurs années. Chez Claas, le premier prototype de la tête de récolte HS-2 a été conçu il y a déjà 15 ans pour le saule. De son côté, l'entreprise anglaise CRL a conçu dès 1999 sa propre tête de récolte pour remplacer un bec Kemper, intervenant sur 300 hectares en période hivernale. Si ce moment de l'année permet de valoriser une ensileuse, il peut en revanche être pénalisant lorsqu'il s'agit de récolter des parcelles humides. Quelle que soit l'espèce, la récolte doit pourtant se faire hors feuilles, et impérativement hors sève. « Si cette solution était aussi adaptée que l'on a pu le faire croire au début, les constructeurs seraient ici aujourd'hui » note un exposant au

salon Forexpo. Pour ceux qui ne souhaiteraient pas dédier une ensileuse à la récolte des cultures énergétiques, les Allemands Jenz et Schmidt ont conçu une tête récolteuse-hacheuse adaptable sur les tracteurs dotés d'un poste inversé.

Pour les espèces peu ligneuses telles que le miscanthus ou le switchgrass, la solution adoptée a d'abord été la fauche et la coupe par une ensileuse movennant quelques adaptations, avant un conditionnement par une presse à balles cubiques. Récemment, certains fabricants de broyeurs se sont intéressés à cette problématique. L'italien Nobili a ainsi conçu le broyeur RM 280 Bio avec une vis sans fin destinée à recentrer le produit pour son pressage. Des premiers essais ont été effectués cette année à l'université de Pise, dans une culture à plus de 80 % de matière sèche. Le tracteur de 160 chevaux a alors été capable d'entraîner un big baller et ce broyeur en position frontale à une vitesse comprise entre 2 et 4 km/h. Chez l'espagnol Serrat, c'est le remplacement du pick-up de la presse qui a été préféré : le broyeur adapté (modèle T2400) permet alors de traiter des espèces ligneuses jusqu'à 8 centimètres de diamètre. Serrat dispose également dans son catalogue du broyeur frontal Biomass 200, un matériel destiné au traitement des résidus fruitiers ou forestiers. Adapté pour des branches de 15 à 18 cm de diamètre, il dispose d'une turbine qui permet d'envoyer la matière dans une remorque. Ce nouvel organe de récupération a récemment fait son apparition sur plusieurs broyeurs forestiers du marché, permettant d'envisager leur utilisation en récolte des taillis à très courte rotation.

Des solutions sorties du bois

En forêt, la production de plaquettes ou autres produits énergétiques mobilise actuellement les constructeurs. Si les contraintes sont parfois très différentes, des analogies sont vite apparues. Plusieurs constructeurs de broyeurs ont ainsi ajouté la fonction « récupération » à leurs produits, qui pourraient aujourd'hui être employés dans les parcelles de taillis à très courte rotation. Le « broyeur récupérateur » conçu par Plaisance Équipements peut ainsi valoriser aussi bien la végétation au sol que sur pied.



Utiliser les matériels déjà présents pourra sécuriser l'entrée sur le marché.

Une vis sans fin ramène alors le produit vers la goulotte orientable et rabattable pour les déplacements. Le rotor est à marteaux fixes et pointes carbures répartis de façon hélicoïdale. Disponible en largeurs de 2 ou 2,20 mètres, il nécessite 200 à 400 ch et pèse 3 800 à 4 850 kg. Une goulotte dirige la matière vers une remorque. Confronté en Angleterre à une machine initialement conçue pour la canne à sucre, l'outil conçu par Plaisance Équipements a pu se distinguer par la taille des morceaux produits. Adaptée à des diamètres de 15 à 18 cm, elle peut atteindre un débit de 100 m³/h en TTCR. Le Biomass Harvester 600 de Ahwi permet quant à lui un débit de 75 m³/h et accepte de la végétation telle que le miscanthus, ou le peuplier jusqu'à un diamètre de 25 cm.

Le TTCR est un gisement limité, dont la concurrence avec des cultures alimentaires est montrée du doigt. Le rendement des cultures de taillis à très courte rotation reste toutefois important. Le bilan énergétique de la culture de saule est ainsi très favorable : son rendement énergétique est de 30, quand celui d'un maïs dédié à la méthanisation ou du colza biocarburant est voisin de 5 (source : Projet Wilwater). Si personne ne se méprend sur l'importance du gisement énergétique, la maîtrise du processus de récolte peut confirmer leur rentabilité. Si c'était le cas, les entrepreneurs pourraient retrouver de l'activité en période hivernale.

Guillaume Le Gonidec



Gros plan : les boudineuses d'ensilage

Inventé aux États-Unis à la fin des années 1970, le principe de l'ensilage en boudins a rapidement prouvé son efficacité. Aujourd'hui, il est très utilisé outre-Atlantique et en Europe de l'Est où ses avantages sont reconnus.

Avec l'ensilage en boudins, les éleveurs obtiennent un fourrage de grande qualité et peu de pertes, grâce à une conservation par fermentations lactiques principalement. La gestion des rations alimentaires pour les animaux, avec des lots homogènes triés lors des récoltes, est facilitée. Les travaux de bâchage en fin de chantier et le débâchage lors de la reprise ne sont plus des corvées. Les investissements en structures bétonnées, lourds financièrement sur le long terme et souvent mal adaptés dans le temps aux volumes récoltés et aux évolutions des troupeaux, sont supprimés. Enfin, les entreprises prestataires maîtrisent complètement la chaîne de récolte, ce qui constitue un gage de rentabilité.

Budissa Bag

En France, l'entreprise Pantier distribue les machines de la firme allemande Budissa Bag, précédemment connues sous le nom Ag Bag. L'année 2012 marque le renforcement de la gamme avec huit versions à rotors pouvant ensacher en gaine de 1,50 m de diamètre (modèle RT 6000) jusqu'à 3,60 m avec l'automotrice RM 9000. Modèle phare pour le marché européen, la RT 8000 est disponible en deux versions, « Standard » et « Profi ». La première offre un débit de chantier compris entre 75 et 100 tonnes/ heure alors que la seconde atteint 130 t/h grâce à un boîtier surdimensionné. La principale différence se situe au niveau de l'attelage (hydraulique sur la seconde), et des roues permettant une mise en place



RT 8000

plus rapide. L'équipement standard comprend un tapis en caoutchouc, suivi du rotor de 2,40 m associé à un tunnel de 9" (2,70 m). Des freins à disques, à double étrier, régulent la vitesse de déroulement de câbles, donc le compactage, alors qu'une potence et un treuil hydraulique permettent la manutention du panier arrière, des gaines et tunnels. En option, le constructeur propose une version dépourvue de ce panier, mais disposant d'un système d'ancrage et d'un freinage sur les quatre roues de la machine. Enfin, d'autres dimensions de tunnel (6,5, 8, et 10"), une centrale hydraulique indépendante, ou une version dotée du freinage pneumatique complètent le catalogue des options. La largeur de la RT 8000 n'excède pas 2,55 m lors des trajets routiers. La machine pèse 6 400 à 7 950 kg et nécessite 160 à 200 ch.





Eurobagging

Dotées d'un rotor hélicoïdal, les modèles traînés EB 3000 S et EB 310 LG disposent d'un rotor de 2,40 m et de tunnels de 8 à 10" (2,40 à 3,00 m). Leur tapis est à chaînes et barrettes. Elles sont équipées d'un système de freinage par câbles internes et externes. Le panier, les gaines et tunnels sont manipulés avec une potence manuelle. Les machines traînées disposent d'un attelage sur piton (roues frontales sur tourelle) ou sur relevage, alors que des freins à tambours ont été retenus pour le transport. En option, des freins pneumatiques, une centrale hydraulique, une cabine protégeant le conducteur ou des kits « Confort » et « Longs trajets » peuvent compléter l'équipement. Notons que le constructeur propose en option une table longue qui permet une vidange accélérée des bennes. Ces modèles sont capables de traiter de 60 à 110 tonnes/heure selon le produit. L'automoteur Inline Bagger muni d'un moteur de Perkins de 215 ch offre une capacité de 120 à 200 tonnes/heure. Équipe en standard d'un tunnel de 2,4 m (8") ce dernier accueille en option des tunnels de 2,70 à 3,60 m. La compression est régulée par le système de freinage intégré aux roues. Pour les longues distances, la machine qui peut être équipée de freins pneumatiques sera traînée derrière un tracteur à la vitesse de 25 km/h, sa largeur étant de 3,50 m.



EB 310 LG



Ensiler Evolution

plété le modèle « 3000 ». Le modèle 3000 requiert 130 à 160 ch et dispose en version de base d'un tunnel de 9". Le fonctionnement du tapis d'alimentation est hydraulique à vitesse variable. Ce tapis caoutchouc a été développé en tenant compte de l'herbe longue récoltée à l'autochargeuse. L'Ensiler est équipé d'une petite grue à fonctionnement manuel. Le remorquage s'effectue tout en respectant les encombrements prévus par le code de la route. Le freinage hydraulique reste toutefois optionnel. Proposées avec des tunnels de 8, 9 ou 10", les Manitoba Ensiler sont équipées en option d'un kit pour l'apport de conservateur et de freins pneumatiques. Toutes deux peuvent être équipées d'un moteur auxiliaire DPS turbocompressé de 6,8 l développant 173 ch. Une version automotrice équipée de ce même moteur est disponible pour chacun des deux modèles : des moteurs à pistons et une pompe hydraulique à cylindrée variable entraînent les deux roues dotées de réducteurs. L'avancement contrôlé par un joystick s'effectue alors à une vitesse maximale de 6 km/h.

Guillaume Le Gonidec

Manitoba

Cadis France distribuent les boudineuses Manitoba Ensiler. L'Ensiler Evolution a récemment com-





Stéphanie, votre conseillère, cultive le sens de l'accueil!

Promodis, c'est une large sélection de matériels et pièces agricoles... Mais c'est aussi une qualité de conseil unique. Avec un vrai sens de l'écoute pour analyser précisément vos besoins, Stéphanie vous mettra en relation avec le spécialiste adapté à votre demande. En fonction des spécificités de votre exploitation et de votre budget, vous êtes sûr de choisir la solution prix/qualité la plus juste et de disposer d'un financement adapté. Bienvenue chez Promodis!







Pro, Proche, Promodis



SERVICES

MATÉRIFIS

ÉQUIPEMENTS

PIÈCE!

Lemken : un acteur global

Lemken a récemment rassemblé la presse européenne pour présenter ses derniers développements : charrues et pulvérisateurs notamment, deux catégories de matériels qu'il souhaite porter dans l'hexagone. Le constructeur y a également présenté un déchaumeur à disques indépendants sans équivalents sur le marché.

[Föhren, Allemagne] Actuellement, Lemken investit massivement en Asie et en Afrique, deux marchés prometteurs : « Le continent africain représente 15 % des terres arables du monde, dont 85 % sont encore en friche » explique le Dr Franz Georg Von Busse, gérant de l'entreprise. Mais le marché français garde son importance et avec 38,4 millions d'euros, il a bénéficié d'une hausse de 52,8 % cette année. Celle-ci a été portée par les ventes de herses rotatives, le succès du combiné Solitair avec fertilisation solide, ou celui des charrues équipées de corps Dura-Maxx.

Le labour peut progresser

Comparé aux 50 % de parts de marché sur le marché de la charrue en Allemagne, Lemken dispose d'un potentiel de progression nonnégligeable en France. Pour cela, le constructeur souhaite démocratiser les éléments DuraMaxx (pièces d'usure fabriquées dans un acier très résistant sans perçage) à démontage rapide sans outils, ainsi que les dispositifs de report de charge. Il présentait le renouvellement de son offre en charrues semi-portées monoroues.

Les deux nouvelles gammes de charrues semiportées dévoilées par Lemken sont dotées de poutres



Deux dispositifs de report de charge équipent les charrues Diamant.



Le FlexPack laisse un sol nivelé et rappuyé.

de 160 mm. Sur la Diamant 11, l'aplomb se règle par butées mécaniques, alors qu'un report de charge sans gestion électronique est proposé en option. Des limites s'exprimeront toutefois en fourrière lorsque la ligne de traction n'est pas droite, ce qui n'est pas le cas avec le report de charge électronique monté sur la Diamant 12 : un capteur de charge diminue alors la pression et retire la masse reportée sur l'essieu arrière au travail (près de 2 tonnes). Le système équipant la Dia-

mant 12 est également utilisable au transport, et s'avère plus confortable grâce à sa commande par boîtier regroupant l'ensemble des réglages. L'aplomb est ainsi réglable en cabine. Cet équipement nécessite en contrepartie un circuit hydraulique load sensing. Les Diamant 11 et 12 disposeront respectivement de 9 et 10 corps au maximum.

Le rouleau FlexPack répond à la problématique des déplacements routiers. Lors du retournement, un recentrage automatique rapproche l'élément de la poutre, simplifiant le rôle de l'opérateur. Monté sur broches donc dételable aisément, le FlexPack est pour le moment disponible en profil trapèze. La pression de rappuyage ajustable hydrauliquement peut atteindre 1 tonne sur une charrue 6 corps, pour un poids de 100 kg/corps. Notons qu'un rouleau à lames souples dénommé Flex Ring FRW 540 pourra désormais équiper les déchaumeurs Kristall, Karat, Heliodor et Rubin.

Nouveautés Matériels

Des disques indépendants à 20 cm

Le déchaumeur Rubin 9 doté de disques indépendants de 610 mm peut travailler à une profondeur de 12 cm. Porter cette profondeur à 20 cm sera possible avec le futur Rubin 12, pour obtenir un mélange intensif et homogène entre les différents horizons travaillés sans demander davantage de puissance qu'un appareil à dents. Afin de limiter les efforts transversaux, Lemken dispose les disques de 732 mm de façon symétrique. Le contrôle de profondeur est assuré par un double rouleau à profil packer dont le poids impose une roue de transport. Cependant, l'attelage est conçu de telle manière que le Rubin 12 s'apparente à un matériel porté au travail. L'outil à disques consommerait moins de pièces d'usures à haute vitesse que son équivalent à dents. Une



vitesse de 12 à 16 km/h restant recherchée pour un travail optimal, il faudra prévoir de 50 à 75 ch/m. Ce Rubin 12 sera disponible en 2014 à l'issue d'une période de tests approfondis.

La polyvalence au semis

Après le combiné Compact Solitair de 3 m dévoilé lors d'Agritechnica, Lemken installe désormais la herse rotative Zirkon 10 sur un modèle de 4 m disponible à la fin de l'année. La rampe de semis des Compact Solitair accueille des éléments « OptiDisc 70 kg » espacés de 12,5 ou 16,7 cm. Elle peut également être remplacée par un semoir monograine grâce à l'attelage normalisé.

La version « HD » du

Compact Solitair intègre quant à elle une fertilisation solide au semis, une demande émanant des régions à courte période végétative. Les deux doseurs entraînés par DPAE permettent de semer 500 kg/ha tout en localisant 600 kg/ha d'engrais à une vitesse de 15 km/h. Le nouveau Compact Solitair dispose du jalonnage avec retour en trémie de la semence. Sa ligne de fertilisation comprend un élément de fertilisation à doubledisques pour deux éléments

semeurs. En version 6 m, il dispose de deux sections indépendantes de 3 m pour un suivi optimal du terrain. Il peut accueillir un rouleau packer trapèze dont les billes sont situées à un écartement constant des éléments semeurs derrière le rouleau à pneumatiques de grand diamètre.

Pulvérisation: une nouvelle proposition

20 millions d'euros ont été investis en quelques années par le constructeur pour disrachats. Le Sirius 10 remplacera désormais le Sirius 9. Si de l'extérieur, peu d'éléments permettent de les distinguer, seul l'ensemble cuve-attelage a été conservé. Lemken a intégré l'ensemble incorporateur/poste de mise en œuvre à deux vannes et le filtre de pression autonettoyant derrière une porte facilitant l'accès. Le constructeur a également pu limiter la hauteur de l'outil en revoyant la chaîne passe-tuyaux. Le Sirius 10 adopte la nouvelle rampe SEH caissonée acier-aluminium en largeurs de 15 à 30 m, avec des profilés rivetés intégrant tuyauterie et porte-jets. La commande électrique permet désormais à l'utilisateur de redéfinir les troncons à sa guise, chacun comprenant au minimum trois porte-buses. En option, la surveillance individuelle des buses (récompensée lors d'Agritechnica) signalera à l'opérateur tout bouchage par un avertissement sur le terminal. Trois commandes sont proposées sur le nouveau pulvérisateur porté, du sélecteur de fonctions à la version baptisée « Premium » qui permet une mise en œuvre automatisée de la rampe.

poser d'une gamme pulvé-

risation, au travers de deux

Le pulvérisateur traîné Vega exposé lors d'Agritechnica ne devrait pas apparaître avant le Sima 2 013. Il sera accompagné d'une gamme d'appareils offrant des volumes supérieurs à 5 000 litres. Quant aux derniers développements dans la gamme de travail du sol et semis, ils seront livrables dès l'automne 2012. Si le constructeur axe son développement sur les marchés émergents, de nombreux espoirs se portent sur ces nouveaux produits destinés au marché européen.

Guillaume Le Gonidec



Nouveautés Matériels

BREVES

F∈ndt

Des tracteurs sous la tour Eiffel

Organisée par la FNSEA Nord Bassin parisien le 12 avril dernier, la nuit verte avait pour vocation de replacer l'agriculture au cœur de la société quelques jours avant les élections présidentielles. Fendt s'est positionné en partenaire en mobilisant pour l'occasion 12 tracteurs. Lors de cette première édition, près de 100 000 personnes se sont déplacées autour de la tour Eiffel, certaines ne manquant pas d'exprimer leur étonnement devant la modernité des matériels exposés : « l'image archaïque de l'agriculture que j'avais jusqu'à présent vient de



voler en éclat, surtout lorsque je suis monté dans la cabine du tracteur et que l'on m'a expliqué qu'il pouvait se conduire seul grâce au GPS », a ainsi expliqué ainsi l'un des visiteurs.

Promodis

Nouvelle génération pour un service de qualité

Premier réseau européen de vente de pièces et matériels agricoles, Promodis vient d'initier une modernisation et une réorganisation de ses points de ventes. L'enseigne, qui dispose de 140 distributeurs, inaugure une nouvelle signalétique et renforce sa communication au travers d'un nouveau site internet et d'une identité réaffirmée. Chaque magasin disposera désormais d'une entrée unique pour un accueil et une prise en charge améliorés, de zones de libre-service clairement identifiées, et d'un centre d'exposition mettant en valeur les matériels. Promodis II signe aussi l'apparition de centres spécialisés « pneus », « vitres » et « atelier express ». L'offre de services est élargie : « Rendez-vous diagnostic » per-



mettant le contrôle annuel par un spécialiste, ou contrats d'entretien périodiques selon les préconisations du constructeur.

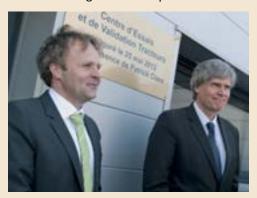
D'autres propositions viendront compléter cette offre en 2013.

BCMA

Gel du GNR : la norme en cause

Après une première enquête dans les départements les plus touchés par le gel du carburant non routier, le Bureau de Coordination du Machinisme Agricole vient de révéler les résultats d'analyses commandées auprès d'un laboratoire indépendant. Parmi les 28 échantillons analysés (21 échantillons de GNR et 7 échantillons de FOB prélevés auprès d'exploitants), une dizaine s'est révélée non-conforme notamment par la présence de soufre en trop grande quantité ou le mélange avec du fioul. La moitié des échantillons conformes a pourtant posé problème sur les tracteurs. Si les EMAG (Esters Méthyliques d'Acide

- Le groupe Same Deutz-Fahr a annoncé un résultat d'exploitation en hausse à 30,3 millions d'euros. Il poursuit son extension dans les pays en voie de développement en signant une joint-venture avec un constructeur local.
- **Grimme** entame la construction d'une nouvelle unité de production pour les Rexor et Maxtron. Le constructeur vient également de signer un partenariat avec **Asa Lift** pour la commercialisation des machines de récolte de légumes.
- Les tracteurs articulés Case IH Steiger viennent d'obtenir les homologations Code du travail et Déplacements routiers. La réponse concernant les Quadtrac n'a toujours pas été donnée.
- Le centre d'essais et de validation mondial Claas Tracteurs de Trangé (72) est désormais opérationnel. Il a été inauguré le 25 mai en présence de Patrick Claas et du nouveau ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll.



Dr Patrick Claas et le ministre Stéphane Le Foll

- **Pichon** propose une hotte d'épandage pour les produits légers, assurant la régularité sur des largeurs de 15 à 20 mètres. Dérivée des volets de bordure déjà proposés sur les Muck Master, elle peut assurer ces deux fonctions.
- Après le lancement du calculateur de charges en ligne, Trelleborg annonce l'apparition de la version destinée aux smartphones et autres tablettes numériques. Elle est téléchargeable sur son site internet.
- Les clients **Case IH** qui ont investi dans un système d'agriculture de précision AFS bénéficient désormais d'une assistance 24h/24 et 7j/7. Coordonnée avec les services des concessionnaires, elle est joignable au 08 05 54 07 67.

Nouveautés Matériels BREVES

Gras, composants remplaçant le soufre dans le nouveau carburant) ne sont pas directement incriminés, la température limite de filtrabilité semble en cause. Les mesures en laboratoire prennent en effet en compte des mailles de 45 microns pour sa mesure, quand les tracteurs de nouvelle génération ont recours à des mailles de taille inférieure à 10 microns. Le BCMA préconise donc de revoir le protocole de mesure établi actuellement pour pouvoir mieux conseiller les utilisateurs, et éventuellement les orienter vers un réchauffeur de carburant ou l'ajout d'additif.

Dieci

Un maximum de capacité

L'AgriMax 65.8 présenté récemment par Dieci affiche, malgré une hauteur de levage de 7,70 m et une capacité maximale de 6 500 kg, des dimensions et un poids contenus.



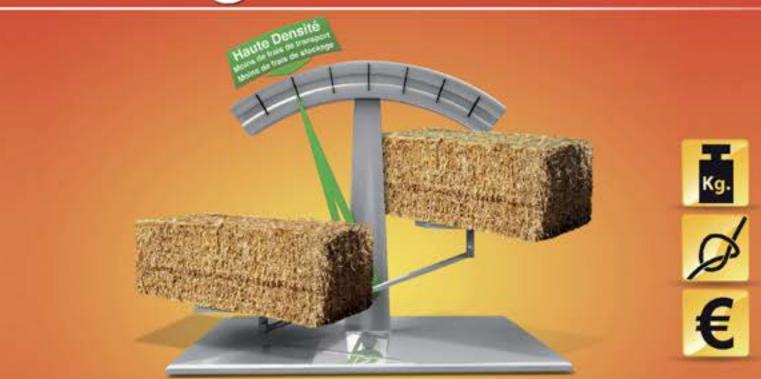
Motorisé par un bloc FPT turbocompressé de 4,5 l développant 127 ch, il sera équipé d'une transmission hydrostatique ou de la transmission « Vario System » offrant trois modes de conduite. Deux types de circuit hydraulique sont également proposés, à débit constant ou variable avec détection de charge, pour un débit maximal de 130 l/min. Son grandangle de débattement et sa hauteur de levage maximale le prédestinent à l'industrie du recyclage, mais les professionnels agricoles pourront trouver dans son petit frère, le 60.9, un compromis idéal. La filiale Dieci France récemment créée souhaite tripler le nombre de concessionnaires distribuant ses produits d'ici à 2013. Elle pourra compter sur une gamme comprenant plus de 100 modèles pour séduire les professionnels.

Zetor

Le Forterra HSX modernisé

Le salon Techagro de Brno a été l'occasion pour le constructeur tchèque de présenter le Forterra HSX, un tracteur qui bénéficie d'une nouvelle transmission et d'un moteur quatre cylindres turbocompressé de dernière génération. Ce bloc de 4,1 l dispose de 4 soupapes par cylindre. Un filtre à particules est employé pour limiter les émissions du moteur qui, avec un nouveau système d'injection, autorise l'emploi de carburants du type Biofuel. La transmission HSX offre 30 rapports avant et arrière : deux gammes et cinq rapports synchronisés sont associés à un tripleur dont les rapports peuvent être changés automatiquement. L'inverseur sous charge Power Shuttle fait également son apparition. Le relevage arrière de 7 tonnes de capacité utilise le système de régulation HitchTronic qui a valu au constructeur une Médaille d'or lors du salon polonais AgroTech. Un relevage frontal de

> Gigafil® HD110 Entre



3,2 t de capacité est proposé en option. Deux distributeurs double effet s'associent à la pompe hydraulique débitant 70 l/min. On notera en cabine l'apparition d'un écran LCD et d'un système de sécurité qui prévient tout démarrage alors que le conducteur est absent de son siège. Le Forterra HSX affiche un empattement de 2,49 m et développe 96 à 136 ch (norme Iso TR14396).

Agrifac

Des chenilles sur la Quattro

Agrifac propose d'installer un train de chenilles sur son arracheuse à betteraves Quatro à la place des pneumatiques 800/70R38 de la version standard. Dénommée OptiTrack Plus dans cette version, la Quatro retient des chenilles de 760 mm de large et 2,25 m de long. Empruntées à la gamme WestTrack récemment intégrée par Zuidberg, ces chenilles sont montées directement sur les fusées pour préserver le rayon de braquage. Un châssis spécial garantit que le point de pivotement

des chenilles demeure

aussi bas que possible, prévenant leur inclinaison sous l'effet de la traction.



Deux nouvelles dimensions dans la gamme CerexBib

Le manufacturier clermontois ajoute deux pneumatiques de 800 et 900 mm de large dans sa gamme de pneumatiques agraires CerexBib, commercialisée depuis 2011. Déjà homologués par l'ensemble des constructeurs d'engins de récolte, ils répondent notamment à la hausse des capacités de trémie des moissonneuses batteuses. Ces CerexBib IF 800/70 R 38 CFO



et IF 900/60 R 38 CFO retiennent la technologie Ultraflex qui permet, à pression égale, d'augmenter la charge de 20 % : à une pression de 1,6 bar, ils peuvent porter jusqu'à 24 tonnes à l'essieu. Leur empreinte au sol s'avère jusqu'à 22 % supérieure à celle des pneumatiques standards, grâce à l'association de la technologie Ultraflex et à un diamètre de 2,05 m.

Kongskilde

Un kit pour localiser l'engrais

Le Wing Jet, épandeur d'engrais traîné à rampe, pourra désormais bénéficier d'un kit de localisation pour apporter l'engrais dans l'interrang des cultures en lignes. Composé de visseries inox et de tubes en PVC, ce kit conviendra pour 20 interrangs au maximum, quel que soit l'écartement. Le Wing Jet dont la capacité peut at-

ez dans la Très Haute Densité

Des balles 40 % plus denses

Excellente tenue

Réduction des frais de transport et de stockage





edit yızın MocqAsticon komieti (Disteritok 2040) - Centra graphya (ALIA) Camusilizon weretidik (

Nouveautés Matériel

BREVES

teindre 6 000 litres se commande, depuis cette année, via un boîtier plus intuitif dénommé K Plus. Compatible avec le N-Sensor de Yara et certains systèmes de GPS, il assure la modulation de dose et la coupure automatisée de quatre tronçons.

Van Wammel

Des broyeurs de grande largeur

Importés en France par les Ets Delmas, les broyeurs Perfect du Hollandais Van Wammel sont surtout connus des possesseurs de vergers. Pourtant, le constructeur produit des appareils de grande largeur, collaborant notamment avec Krone pour la fourniture d'unités destinées à équiper la Big



AGUIRRE, Semoir pneumatique pour culture simplifiée







- Une gamme de 3 à 10 m.
- 3 modèles: Dents, Socs, Disques.
- Une précision inégalé de 1,5 Kg./ha à 400 Kg./ha.
- Une grande expérience dans une vinataine de pays depuis

Navarra Maquinaria Agrícola, S.L. Pol. Ind. Municipal s/n. - 31300 TAFALLA (Espagne) Tel. +34 948 700 692 www.aquirreagricola.com

Inspecteur en France Patrick Alayrac 06 81 37 39 63 aguirre@aguirreagricola.com M. Il vient également de développer le KX 860, un ensemble d'unités avant et arrière permettant de broyer sur une largeur de 8,60 m. Le module central peut être utilisé en position frontale ou arrière, autorisant éventuellement le broyage en poste inversé. Pour les tracteurs n'ayant pas la puissance de relevage nécessaire dans cette configuration (4 130 kg) une version traînée est proposée. Le broyeur entraîné au régime PDF de 1 000 tr/min dispose de 56 marteaux de 2,2 kg ou, en option, de 92 marteaux de 0,8 kg.

Horsch

L'offre de boîtiers Isobus redéfinie

Horsch redéfinit son offre de terminaux dédiée au pilotage des semoirs. De trois propositions, elle est réorientée vers un seul terminal répondant à la norme Iso 11783. Doté d'un écran de 5,4", celui-ci comprend 12 touches de validation, une molette de réglage et un port USB. Il pourra assurer, selon l'échelon choisi, le pilotage de l'outil, collaborer avec un logiciel de gestion d'exploitation ou de cartographie, voire assurer la coupure des tronçons assistée par GPS. Une variante dotée d'un écran de 10,4" pour laquelle l'ensemble des fonctions sont activées, complète le catalogue.

Sonim Tech

Le téléphone portable pour conditions extrêmes

Marre de remplacer sans cesse votre téléphone portable? Que ce soit pour l'aventurier qui souhaite téléphoner à flanc de montagne ou le travailleur de chantier, Sonim construit des appareils résistant à tous les périls. Le fabricant a ainsi fait subir à son modèle XP 3300 Force une chute de 25 m, le moulage dans du béton ou les affronts d'un marteau. Ses appareils disposent d'une garantie de trois ans



et affichent des caractéristiques intéressantes : suppression des bruits environnants, écran spécial anti-rayures et bien sûr étanchéité à l'eau et à la poussière.



► PUBLI REPORTAGE >>>

LES 1^{ER}, 2 ET 3 JUIN 2012 S'EST DÉROULÉ LE **SALON** TERRE EN FÊTE SUR LA COMMUNE DE TILLOY-LÈS-MOF-FLAINES PRÈS D'ARRAS (62).

CETTE ANNÉE ENCORE, LA SOCIÉTÉ HOLMER A ÉTÉ TRÈS REMARQUÉE PAR LA PRÉSENTATION D'UN PRODUIT DE SA PUISSANTE GAMME EN ARRACHAGE ET RÉCOLTAGE DE BETTERAVES.

MALGRÉ UNE MÉTÉO PARFOIS CAPRICIEUSE, LE STAND A ÉTÉ TRÈS LARGEMENT FRÉQUENTÉ PAR UN GRAND NOM-BRE DE VISITEURS CURIEUX, VENUS ADMIRER LA LIGNE ET L'AVANCÉE TECHNOLOGIQUE DE CETTE MACHINE. Nombreux ont été les fidèles clients qui sont PASSÉS SALUER LA NOUVELLE ÉQUIPE DYNAMIQUE D'HOLMER FRANCE, LE TEMPS D'UNE CONVIVIALE COL-LATION.

FIERS DE PROPOSER UNE GAMME DE MACHINES PER-FORMANTES EN TOUTE CIRCONSTANCE, LA SOCIÉTÉ HOLMER, PARTENAIRE DE CONFIANCE, VOUS ACCOMPA-GNE DANS LA RÉUSSITE DE TOUS VOS PROJETS.





HOLMER FRANCE

ZI Nord

AVENUE DU FOSSÉ PIERRET 80170 Rosières en Santerre TÉL. 03 22 79 70 20

WWW.HOLMER-MASCHINENBAU.COM

CONTACTEZ-NOUS, NOUS SOMMES TOUJOURS LÀ POUR VOUS.

ENTREPRENEURS des Territoires MES COORDONNÉES Société : Nom: Prénom : Adresse: Ville : CP: Tél.: Fax: E-mail: O Entrepreneurs de travaux agricoles O Entrepreneurs de travaux forestiers O Entrepreneurs de travaux ruraux O Entrepreneurs de travaux publics O Constructeurs de matériel Concessionnaires O Centre de formation O Autres : (préciser)

• JE SUIS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif « spécial adhérents » pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 27 €

Je joins mon rèalement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

O Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia 75014 Paris - Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

• JE NE SUIS PAS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros) au prix de 49 € Je joins mon règlement : Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant Carte bancaire Nº Date de validité Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de votre carte) Date et signature indispensables :

O Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Éditions Fitamant CS 62020 - 29018 Quimper Cedex Pour tout renseignement : Tél. 02 98 98 01 40

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant



Agenda

uillet 2012



12 : Tech&Bio Aquitaine VITICULTURE au Lycée viticole de Libourne Montagne (33). L'événement des techniques agricoles

alternatives et bio se décline

aujourd'hui en plusieurs événements : un salon européen toutes productions dans la Drôme proposé tous les deux ans depuis 2009 et des rendez-vous thématiques organisés en région les années paires. L'édition Sud-ouest attend 2 000 viticulteurs, ainsi que des dizaines d'exposants, représentant l'amont et l'aval de la filière, pour présenter les dernières innovations en matière de matériels, d'équipements viticoles et œnologiques, de protection des plantes, de fertilisation et de désherbage mais aussi pour proposer services, conseils et nouvelles technologies. Quinze démonstrations, organisées en vignoble et réparties en trois catégories : travail interceps, tonte et pulvérisation. Vingt-quatre ateliers techniques, proposés sous forme de témoignages, de visites commentées en vignoble et notamment un parcours de la conversion à la bio. Douze conférences: protection du vignoble en mode bio, alternatives au désherbage sous le rang, vinifier en mode bio. Et enfin, une table ronde pour mettre en perspective l'évolution du marché des vins bio. www.rdv-tech-n-bio.com/sudouest

27-30 : Foire de Libramont en Belgique, 200 000 visiteurs et 1 500 exposants pour cette foire agricole, forestière et agroalimentaire en plein air, sur un site de 300 000 m².

www.foiredelibramont.be

Août 2012

30 : Tech&Bio Val de Loire Viticulture à Montreuil-Bellay (49). www.rdv-tech-n-bio.com/valdeloire

31-10 septembre : Equip'Agro, le salon de l'agroéquipement, au cœur de la foire de Châlons-en-Champagne (51), 180 exposants sur 5 ha. Equip'Agro a vu le jour avec la création du pôle de compétitivité industrie et agro-ressources Champagne-Ardenne-Picardie. www.foiredechalons.com/foire-php/equip-agro.php

Septembre 2012



4-6: Innov-Agri à Outarville (45). Le plus grand salon agricole aux champs d'Europe attend plus de 300 exposants et 90 000 visiteurs

sur un parcours rectangulaire de

3,6 km de long, et 80 hectares dédiés aux démonstrations. L'accent sera mis sur « l'éco-innovation », c'est-à-dire l'alliance de la performance économique et du respect de l'environnement : tant sur les stands que lors des conférences, l'accent sera mis sur les moyens de baisser les coûts, de trouver de nouveaux débouchés et de mieux valoriser ses productions. Innov-Agri, c'est également une occasion de s'informer sur les

thématiques actuelles du monde agricole via des conférences sur les problématiques de terrain des agriculteurs, mais aussi sur les dossiers plus institutionnels, comme la PAC, animées par des spécialistes reconnus. Pour la 6^{ème} fois, un village spécialisé dans les énergies renouvelables proposera des conférences dédiées. http://ia.innovagri.com/

11-14 : Space au Parc-Expo de Rennes (35)

Le salon international de l'élevage attend plus de 100 000 visiteurs, dont 10 000 internationaux, provenant de 110 pays. Une surface d'exposition de plus de 60 000 m2, 1 300 exposants dont 386 exposants internationaux (30 %). Au programme: les Innov'Space, une plate-forme R&D sur les « bâtiments et les matériels du futur ». Pratique : téléchargez l'application Space sur votre mobile (plan interactif, programme des conférences, gestion des favoris). www.space.fr

18-20 : Salon Vert au Château de Baville, St-Chéron (91). Salon professionnel des espaces verts et du paysage. Journée réservée aux distributeurs le 18. Démonstrations de matériels et de savoir-faire sur un site de 20 hectares. 7 000 visiteurs professionnels et 400 marques attendus. www.salonvert.com

Octobre 2012

2-4: Interoute&Ville à Lyon Eurexpo (69). Exposition des matériels, matériaux, équipements et technologies pour les rues, routes, autoroutes et la



ville. Ce salon réunit près de 200 industriels et organismes spécialisés du secteur, de la conception des infrastructures routières à l'aménagement de l'espace public urbain. 7 000 visiteurs attendus (55 % de maîtrise d'ouvrage, 45 % de maîtrise d'œuvre). Cette édition présentera un village des « Infrastructures intelligentes » et le congrès de l'Idrrim sur les infrastructures de transports terrestres « Préserver l'existant et préparer le futur ». www.interoute-ville.com

3-5: Sommet de L'ÉLEVAGE à Clermont-Ferrand (63). La Grande Halle d'Auvergne accueillera la 21ème édition du salon européen de l'élevage. Sur 170 000 m², on attend 1 300 exposants et 80 000 visiteurs dont 3 500 internationaux. L'espace consacré aux nouvelles énergies s'agrandit cette année pour accueillir de nouveaux acteurs de la méthanisation, sujet très actuel



dans les exploitations. Les exposants étrangers seront près de 160, originaires de plus de 20 pays. Comme chaque année, les « Sommets d'Or » récompenseront les meilleures innovations techniques. www.sommet-elevage.fr



LE SALON INTERNATIONAL DE L'ÉLEVAGE

Tél.: 02 23 48 28 80 - Fax: 02 23 48 28 81 - info@space.fr

www. space.fr

